

KOUANG-TCHÉOU-WAN, territoire à bail en Chine du Sud

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1899)

Une commission, qui se réunira à Haïphong sur la convocation de son président, est chargée de dresser le cahier des charges d'un service maritime postal entre Haïphong et Kouang-chéou-wan, avec relâche à Hoi-how.

Cette commission est composée de :

MM. Brou, directeur des Postes et des Télégraphes, président ;

Domergue, résident-maire de Haïphong ;

Porchet, vice-président de la chambre de commerce de Haïphong ;

un officier de troupe à la désignation du général en chef ;

un officier de marine à la désignation du Commandant de la marine à Haïphong ;

Argand, commissaire-adjoint des colonies ;

Lefebvre, ingénieur des Travaux publics à Haïphong.

INFORMATIONS

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1899, p. 2, col. 3)

Kouang-tchau-wan. — À Kouang-tchau-wan un fonctionnaire fait du commerce pour son propre compte ; c'est ce que dit notre confrère le *Courrier d'Haiphong* et ce que nous confirme une lettre d'un habitant de ce poste.

Si cette révélation est vraie, les magasins des services administratifs renfermeraient, indépendamment de ce qui appartient aux subsistances, quantité d'autres marchandises qui sont cédées à des prix déifiant toute concurrence : carottes, navets, fromages, conserves de toutes sortes, dont certaine de provenance anglaise, chinoise, allemande, parfumerie, bière, liqueurs, tabac, papier a cigarettes, cigares, etc. C'est un assortiment complet.

Si les faits sont vrais, il y aurait lieu de faire cesser cet état de choses, étant donné qu'il y a sur place d'autres commerçants qui, eux, sont obligés de faire venir leurs marchandises à grands frais, qui paient patente et impôts, tandis que le magasinier dont il s'agit a toute facilité pour faire transporter ces marchandises en même temps que celles de l'administration, du moins on peut le supposer.

À chacun son rôle, que les commerçants restent commerçants et que les fonctionnaires se bornent à remplir leurs fonctions ; il n'est pas logique que les derniers fassent concurrence aux premiers. C'est à l'autorité supérieure d'y veiller.

[Photos de Fang-Tong-Sang \(1901-1903\)](#)

QUANG-TCHÉOU-WAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1901)

Nous apprenons la naissance, à Quang-tchéou-Wan, le 19 septembre dernier, de M^{lle} Andrée Baudet, fille du commerçant de cette ville.

Tous nos compliments à M^{me} et à M. Baudet et nos meilleurs vœux pour leur fillette.

*
* *
*

Le 16 septembre dernier a eu lieu à Quang-Tchéou-Wan l'adjudication des travaux de construction de l'appontement de Pointe-Nivet.

Évaluation du montant des travaux : 45.000 \$ 00.

Ont pris part à l'adjudication :

MM. Pyrri : 8 % de majoration ;

Labayle : prix du bordereau;

Champestève, 1 % de rabais.

M. Champestève a été déclaré adjudicataire provisoire.

Annuaire général de l'Indochine française, 1901, 2/1203 :

[Champestève](#), entrepreneur à Kouang-Tchéou-Wan.

canal 7 mai 1901 (20.000 piastres) selon *Situation de l'Indochine française* (Doumer)

Construc. de l'appontement : Marché du 9 octobre 1901 : 49.511,43 fr. (selon Bulletin soc. ing. coloniaux).

Champestève : construction du magasin de matériel à Quang-Tchéou et du marché couvert de Fort-Bayard (1902).

Gustave ALBY,
administrateur en chef (février 1900-mars 1902)

PORT DE GUERRE DE QUANG-TCHÉOU-WAN
(*La Politique coloniale*, 26 avril 1902, p. 1, col. 1-2)
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1902, p. 1, col. 2-4)

À propos des points d'appui de la flotte, la *Politique coloniale* examine la question de Quang-tchéou comme port de guerre.

La baie de Quang-Tchéou, dit-elle, cédée à la France par l'Empire chinois, semble tout naturellement destinée à devenir le point d'appui de notre flotte en Extrême-Orient. Aussi, le service des travaux publics de l'Indo-Chine, de concert avec la marine et avec le directeur des constructions navales à Saïgon a-t-il procédé, à des études, desquelles est résulté un projet que le Conseil supérieur, auquel il a été soumis, a adopté sans modifications. Il appartient maintenant au ministère de la marine d'examiner ce projet et de prendre à son égard une décision qui sera définitive. Nous allons en donner ci-dessous un résumé, en laissant de côté la partie purement technique.

*
* *

Aussitôt après la cession de Quang-Tchéou à la France, les officiers de la Division navale de l'Extrême-Orient et du Pacifique occidental ont entrepris l'hydrographie de cette partie encore très imparfaitement connue des mers de Chine. Leurs travaux ont montré que l'entrée de la baie de Quang-tchéou était actuellement praticable à haute mer pour presque tous les bâtiments. Lorsqu'après avoir franchi de l'ouest à l'est le détroit de Hainan, on remonte vers le nord, on aperçoit l'île de Nau-chau, située à peu près au nord et à environ 45 milles du Cap Hainan. On peut contourner cette île par l'est ou par l'ouest ; le contour par l'est n'offre pas de difficultés, à la condition de se tenir à une certaine distance au large de l'île.

Le contour par l'ouest en présente davantage ; cependant le chenal connu sous le nom de passe de la Surprise permet d'arriver, sans rencontrer de fonds inférieurs à 8 mètres dans un mouillage large et profond situé au S. O. de Nau-chau et connue sous le nom de mouillage de Nau-chau.

Ce mouillage est bien abrité contre la mousson de N. E. et accessible presque à toute heure aux plus grands bâtiments. Mais il ne constitue qu'une rade foraine difficile à défendre et il ne saurait être question d'installer le port de Quang-tchéou qui sera bien mieux placé dans la rivière Matsché.

Sur la rive gauche de cette rivière, entre la pointe Nivet, près de laquelle sont établies la résidence et les administrations civiles, et Fort Bayard où sont installés sur la rive droite les services militaires se trouve une situation excellente, dont il y a lieu de profiter pour faire de Quang-tchéou le principal arsenal de la France en Extrême-Orient.

*
* *

D'après le projet que nous analysons, le port de guerre de Quang-théou comportera :

L'arsenal, les mouvements du port, les parcs à charbons, les services administratifs, l'artillerie, la majorité.

1° l'arsenal comprendra deux postes de réparations, constitués par des appointements de 30 mètres de longueur utile. En arrière de ces deux postes de réparation se trouvera un quai de 500 mètres de longueur armé de trois grues de 10 tonnes pour manipulation des lourdes pièces. À l'amont de ce quai seront placées les cales de halage et de construction dont l'exécution ne paraît pas urgente ; en aval et formant un angle notable avec la direction du courant sera le quai dans lequel s'ouvriraient les formes de radoub, cette situation permet l'entrée facile des bateaux venant du large.

Des formes de radoub sont prévues au nombre de quatre, savoir : une grande forme de 200 mètres de longueur et de 20 mètres de largeur avec seuil à 7 mètres au-dessous des basses mers, une autre de 100 mètres sur 24 avec son seuil également à la cote — 7 ; c'est cette forme qui devra être construite la première ; elle est suffisante pour recevoir presque tous les bateaux de notre flotte actuelle ; enfin, deux formes de 110 mètres sur 16 avec leurs seuil à la cote — 5. C'est une de ces deux formes qu'il semblerait y avoir lieu de continuer en second lieu.

En arrière du quai des postes de réparations, seront installés les ateliers de l'arsenal qui ont été prévus très largement.

2° Au sud de l'arsenal et à 100 mètres environ du quai des formes, auquel elle sera réunie par un quai s'ouvrira la darse de la Majorité. Cette darse, d'une superficie totale de 13.000 mètres environ, sera bordée au fond et sur le côté nord des quais ; chacun

de ces quais sera armé d'une grue de 10 tonnes ; il en sera de même de celui qui réunit la darse aux formes de radoub.

3° Les parcs à charbon sont prévus au nombre de deux ; chacun d'eux pourra recevoir 38.000 tonnes de charbon, réparties en 24 dépôts, et occupera un espace total de 17.000 mètres environ.

Les quais du large des parcs permettront le chargement direct du charbon dans les bâtiments qui viendront y accoster. Sur les flancs des parcs, huit pontons mobiles, reliés au couronnement des perrés des passerelles articulées permettront le chargement des chalands destinés à porter le combustible aux bâtiments mouillés en rivière.

4° La direction des Services administratifs comprendra la darse des subsistances et un poste d'accostage. La darse s'ouvrira au sud des parcs à charbon ; elle sera limitée du côté nord par le perré des parcs à charbon, au fond et sur la face sud par des quais.

Le poste d'amarrage sera constitué par un appontement de 80 mètres de longueur et de 8 mètres de largeur. En arrière de cet appontement qui lui, sera relié par deux passerelles, régnera sur 200 mètres de longueur un perré rejointoyé au mortier de ciment, fondé sur enrochements par les fonds de trois mètres. Une grue de cinq tonnes armera le quai donnant sur le côté sud de la darse ; deux grues semblables sont placées en avant du percé de part et d'autre de l'appontement.

5° La Direction de l'Artillerie fait immédiatement suite à la Direction des Services administratifs. Elle comprendra un poste de réparations constitué par un appontement de 30 mètres.

6° La majorité comprendra une darse draguée à la côte — 3 et bordée de quais : la superficie de cette darse sera d'environ 8.000 mètres carrés.

Au sud de la darse, un perré par des fonds de 3 mètres défendra le terrain réservé au commandement : de l'arsenal.

*
* *

Le programme est très vaste et il ne saurait être question de le réaliser immédiatement dans son ensemble : les travaux se divisent d'ailleurs naturellement en deux catégories : ceux dont nous venons de donner la description et qui constituent ce qu'on pourrait appeler l'infrastructure du port de guerre, seront exécutés par les soins des Travaux publics : les magasins, ateliers et leur outillage sont plus spécialement du ressort de la Direction des constructions navales.

La dépense les travaux d'infrastructure, comprenant l'ouverture dans la barre de Quang-tchéou d'un chenal 200 mètres de largeur dragué à la cote — 10 et la construction des divers ouvrages qui viennent d'être décrits, en limitant toutefois le nombre des formes à deux, s'élèvera à 30 millions environ.

Ce chiffre se décompose comme il suit :

Ouverture du chenal	environ 7.500.000 fr.
Arsenal	15.000.000 fr.
Mouvement du port	1.200.000
1 ^{er} Parc à charbon et darse du charbon	2.000.000
2 ^e Parc à charbon et darse des subsistances	2.000.000
Direction des services administratifs	900.000
Direction de l'artillerie	900.000 00
Majorité	700.000 00

Dans ce détail estimatif, certains chiffres sont forcément très aléatoires ; la dépense nécessaire pour l'ouverture du chenal, par exemple peut facilement varier du simple au double, suivant la nature des terrains rencontrés.

Du reste, la dépense totale pourra être répartie sur plusieurs exercices. L'ouverture d'un chenal à cote n'est pas immédiatement nécessaire. Il semble qu'il suffirait pour parer aux premiers besoins de mettre les plus grands bâtiments en mesure de franchir la barre, non à toute heure, mais tous les jours pendant une partie notable de la journée. Un chenal à la cote — 8 permettrait d'obtenir ce résultat et donnerait plus de 10 mètres d'eau à mi-marée.

Le dépôt de charbon à créer ne paraît guère susceptible de réduction, étant admis en principe qu'il faut faire des ouvrages définitifs ; il en est de même de la darse des mouvements du port.

Mais l'arsenal peut n'être pas construit immédiatement dans son entier et l'on peut parfaitement ajourner à une date ultérieure la construction de la seconde forme et les cales de construction.

L'exécution de ce programme réduit n'entraînerait plus qu'une dépense de 14 millions environ.

Dans ces conditions, au bout de deux ans, on pourrait livrer à la Marine le chenal à la cote — 8, le dépôt de charbon, la darse des mouvements et au moins un des postes de réparations, et, au bout d'un nouveau délai de deux ans, on pourrait lui livrer la forme et le second poste de réparations.

Le chenal serait approfondi successivement aux cotes — 9 et — 10 et les autres ouvrages exécutés à des époques qui seraient déterminées en tenant compte des desiderata de la Marine et des ressources budgétaires.

Ajoutons que l'Indo-Chine ne contribuerait à la réalisation du programme qu'en prenant à sa charge les travaux d'accès du port, c'est à dire, avec l'éclairage et la balisage des passes, leur approfondissement successif jusqu'à la cote déterminée comme finale.

Charles BERGES,
administrateur en chef p.i. (mars-décembre 1902)

Gustave ALBY,
administrateur en chef (décembre 1902-juillet 1905)

L'EXPOSITION DE HANOÏ
RAPPORT DE M. LE PROFESSEUR P. GAFFAREL,
vice-président du jury des récompenses,
délégué de l'Institut colonial de Marseille
(*La Dépêche coloniale*, 25 mars 1903, p. 3-4)

III. — PROVINCE DE QUANG-TCHÉOU

Avant d'aborder l'étude des produits indochinois, il nous faut mentionner à part notre nouvelle colonie de Quang-Tchéou. Bien qu'elle soit administrativement réunie au gouvernement général de l'Indo-Chine depuis le décret de janvier 1900, elle forme un pays à part. Sa population n'est plus la même, ni ses ressources, ni ses besoins. On sait que la baie de Quang-Tchéou, située au sortir du détroit de Hainam, à une vingtaine d'heures de Haïphong, a été cédée à bail par la Chine à la France suivant convention du 10 avril 1898. On ne comprit pas tout de suite l'importance de cette acquisition. Il y eut des hésitations, des contradictions même dans la direction générale. Aussi les indigènes, pourtant de nature paisible, se révoltèrent-ils à plusieurs reprises. Il fallut s'imposer par la force là où auraient suffi des mesures de douceur. Il est vrai que l'ordre a été vite rétabli et que nos nouveaux sujets, ils sont plus de 200.000, se sont remis au travail dès que fut détruite la piraterie de terre et de mer, et que purent rentrer dans leurs villages les habitants qui les avaient abandonnés. À l'heure actuelle, notre nouvelle colonie s'organise et s'outille. Le port de Quang-tchéou devient peu à peu un grand port militaire avec arsenal et bassins. Un canal le relie à la ville commerçante de Tche-Kam. À Fort-Bayard, de belles et vastes casernes sont édifiées. Quand seront achevées les voies de pénétration projetées dans le bassin du Sikiang, les produits d'une immense région seront facilement drainés et les marchandises de l'extérieur tout naturellement importées. L'avenir économique du Quang-tchéou s'annonce donc avec toutes les garanties de sécurité et de prospérité.

Ces progrès sont dus en grande partie aux efforts persévérants d'un administrateur, M. Alby. Nous ne voudrions pas effaroucher la modestie de cet éminent fonctionnaire. Qu'il nous suffise de rappeler ici la part qu'il a prise à l'Exposition de Hanoï. C'est lui qui a tout organisé pour le Quang-tchéou, aidé pour ce travail par un indigène, le Chinois Phan-ton-sang, véritable Maître Jacques de la colonie, qui réunit aux fonctions d'interprète celles d'instituteur, sans cesser pourtant d'être commerçant, photographe et même inventeur.

Il a, en effet, imaginé un bateau à fond plat, une jonque, mis en mouvement non par la vapeur mais à bras, grâce à un ingénieux système de roues à aubes, ce qui est fort important dans un pays où la main-d'œuvre est à bon compte. On lui doit encore un moteur à transmission, également à bras, qui sera utilisé dans ce pays de rizières. MM. Alby et Phan-ton-sang se sont aussi efforcés, dans la mesure de leurs moyens, de présenter un tableau d'ensemble des produits locaux. Ici sont exposées les richesses agricoles du pays, et, ce qui est fort pratique, avec leurs prix de vente : le riz blanc vaut de 5 à 7 piastres le picul, le riz rouge de 4,50 à 4,80, le riz gélatiné de 7 à 8, le paddy blanc de 3 à 4,50, le dandy rouge de 2 à 3,80, l'orge de 28 à 32, le sagou de 34 à 38, le haricot de 7 à 8, le millet de 3 à 3,50, le sorgho 5, le chanvre 7, le chanvre blanc 16,

le chanvre vert 0,40, le sésame blanc de 9 à 11, le sésame noir de 6 à 8, l'indigo 900 ligatures et le coton 0,20 la livre chinoise.

Voilà des tissus grossiers, des coffrets de toilette, d'un modèle uniforme, pour riches ou pauvres, la matière seule diffère, bois ordinaire ou bois précieux ; nombreux bijoux en argent ciselé, où sont enchâssées des plumes de martin-pêcheur, mais avec tant d'habileté que, de loin, on les prendrait pour des cloisonnés ; pantoufles brodées, dés en forme d'anneaux, bouddhas ventrus, instruments divers, jusqu'à des coiffures d'acteurs, et le tout de provenance authentique. On trouve même des cahiers d'élèves et on feuillette non sans étonnement ces pages où nos clients de fraîche date s'essayaient aux caractères latins et s'exercent à la dictée, mais, il faut le reconnaître, sur des modèles empruntés à la grammaire Larive et Fleury, qu'on ne s'attendait guère à rencontrer ici. Sur le mur du fond, une belle carte de la province, exécutée par le capitaine Bonin, et de nombreuses photographies de M. Phan-ton-sang, qui non seulement reproduisent les principaux sites et les édifices de la contrée, mais encore font assister à des scènes de la vie privée, à la récolte du riz, au dépeçage d'une baleine, au nettoyage des oreilles en pleine rue¹, etc., etc. Tout cela est bien présenté, bien vivant. Sans qu'il soit besoin d'insister davantage, il est évident que des germes ont été déposés dans un sol fertile. La récolte ne tardera pas.

REVUE DE LA PRESSE INDO-CHINOISE
(*La Dépêche coloniale*, 7 mai 1903)

Le *Petit Tonkinois* [Guillaume Jollivet] examine les rapports de Quang-Tchéou-Ouan avec l'Indo-Chine :

Ce dernier point est un port franc, nous dit-on. Qui donc l'a décidé ainsi si ce n'est la douane de l'Indo-Chine ? Notre législation douanière, votée par notre Parlement, n'admet jusqu'ici aucun port franc, soit en France, soit aux colonies, soit même dans les pays que nous protégeons. Comment pourrait-il en exister un seul, non prévu par nos lois ?

Cette situation de port franc, même admise un instant, que fait-on de l'arrière-pays, si petit qu'il soit, qui s'étend autour de la baie de Quang-Tchéou-Ouan ? Pour me faire comprendre, je suppose un instant que Marseille soit port franc et que, d'Ajaccio en Corse, j'expédie des marchandises à Paris en passant par Marseille. Est-ce que dans le port d'Ajaccio, on me fera payer comme si j'expédiais à Anvers parce que mes marchandises ont passé par Marseille, déclaré port franc ? Est-ce que toute déclaration de port franc ne comporte pas une limite de ce port franc passée laquelle le produit entre, en franchise ou en payant, suivant qu'il vient de la France ou d'un pays étranger ? Que fait-on de l'arrière-pays de Quang-Tchéou-Ouan, n'est-il pas naturalisé français au point de vue de la douane, même si Quang-Tchéou-Ouan est devenu port franc ? Ainsi, plus l'on avance dans l'examen de cette question et plus l'on se heurte à la méconnaissance de nos principes même en matière douanière.

On ajoute que cette situation de Quang-Tchéou-Ouan, déclaré port franc (on ne sait par quelle décision et dans quelle limite) influencerait sur la perception de droits qui frappent les marchandises à la sortie de l'Indo-Chine. Mais où a-t-on vu que pour la perception des droits à la sortie, on se préoccupe du point de savoir si elles sont ou non à destination d'un port franc ? J'avais cru jusqu'ici que pour la perception à la sortie on se préoccupait seulement de savoir si la marchandise allait en un port étranger. L'on fait

¹ Voir les photocopies à part représentant la capture et le dépeçage d'une baleine, un auricure exerçant son art, disséminées dans le corps du Rapport.

donc une fausse application de nos lois douanières en percevant des droits à la sortie pour des marchandises destinées à un port français, encore qu'il soit franc.

Rapport au conseil supérieur de l'Indo-Chine
SITUATION ADMINISTRATIVE du TERRITOIRE DE KOUANG-TCHÉOU-WAN
(*Revue indo-chinoise*, 28 septembre 1903, p. 881-893)

SITUATION GÉNÉRALE

Le territoire de Kouang-tchéou-wan, concédé à la France par la convention du 9-11 avril 1898 et étroitement délimité par celle du 16 novembre 1899, est rattaché à l'Administration de l'Indo-Chine par le décret du 5 janvier 1900, chargeant le Gouverneur général d'y exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par le décret du 21 avril 1891.

La dénomination de ce territoire, demeurée longtemps très variable, a été définitivement fixée par l'arrêté du 9 avril 1903, qui conserve l'ancien nom indigène de Ma-tché au chef-lieu administratif du territoire de Kouang-tchéou-wan.

Le caractère spécial de notre nouvelle possession chinoise lui a valu, au moment où les esprits, au courant des questions coloniales sont pénétrés des dangers de l'assimilation des pays nouveaux au régime des Colonies plus anciennes, de bénéficier d'un système de première organisation, prudent, libéral, ouvert à toutes les modifications que comporte l'avenir défini dans cette simple formule de son fondateur : *une Administration française, agissant par l'intermédiaire d'une Administration communale chinoise à peu près autonome.*

Aux difficultés inhérentes à sa situation géographique, entièrement enclavé dans l'Empire chinois, ce qui rend indispensable et constante l'action de son chef auprès des autorités mandarinales voisines pour assurer sa sécurité extérieure, s'ajoutait, pour le territoire de Kouang-tchéou-wan, l'étude des intérêts multiples résultant d'une première expérience d'administration en pays de race chinoise.

Il y avait, enfin, à préparer l'avenir militaire maritime et économique, répondant aux desseins politiques qui ont présidé à notre installation en territoire chinois. La valeur militaire et maritime de la baie de Kouang-tchéou a fait l'objet des plus sérieuses discussions de la part des hautes autorités, chargées, dès le début de son occupation, d'étudier son utilisation comme point d'appui de la flotte. Les conclusions auxquelles aboutirent ces discussions, à la suite des études faites sur place, furent toutes en faveur de notre nouveau territoire, que ses dispositions naturelles rendent propre à recevoir les importants établissements maritimes, précédemment projetés pour le port de Hongay. — La position de la baie de Kouang-tchéou dans la mer de Chine fournissait, en outre, la raison tout particulièrement déterminante de son utilisation comme second point d'appui qu'il faut à la France en Extrême-Orient.

De vastes et belles casernes ont été édifiées sur la rive droite de la rivière Ma-tché et, de l'avis des personnes les plus compétentes, aucune installation militaire en Indo-Chine n'offre plus de confortable que l'agglomération militaire de Fort-Bayard. Sa situation à l'entrée de la baie intérieure, en face du chef-lieu administratif, et à peu de distance du poste maritime de Port-Beaumont, l'espace dont elle dispose, ses excellentes conditions hygiéniques lui permettent de recevoir facilement une des brigades des troupes de réserve de Chine et même la division tout entière, s'il était nécessaire.

Le service des travaux publics poursuit l'exécution des installations d'éclairage et de balisage des passes de la baie de Kouang-tchéou. — Un phare, d'une portée de 30 milles, en construction sur le point culminant de l'île Nao-Tchéou est sur le point d'être achevé ; tous les alignements nécessaires à l'entrée des passes peuvent aussi être définitivement établis, à la fin de l'année courante, au moyen de feux fixes et de bouées à fuseau, dans les mêmes conditions remarquables que le port de Haïphong.

L'excellence du port, généralement indemne des typhons qui rendent dangereux les mouillages des pays voisins, les nombreux avantages d'un climat sain, l'absence de toute difficulté pour l'exécution des voies de pénétration projetées vers l'intérieur du Kouang-Tong et du Kouang-Si et appelées à drainer, vers notre port commercial, les produits de ces régions, enfin, la franchise de toute entrave douanière qui lui a été acquise depuis le jour de sa fondation forment, pour notre territoire, les conditions essentielles du plus brillant avenir. C'est un point de transit avantageux pour toutes les marchandises de l'extérieur, destinées à alimenter la consommation de l'importante clientèle chinoise qui peuple la vaste étendue de pays de la rive droite du Si-Liang. — Déjà, l'outillage élémentaire de notre port de commerce commence à se créer, grâce à la construction d'un appontement dont les travaux, momentanément suspendus, doivent être prochainement repris. — Cet appontement, propre aux opérations de chargement et de débarquement des plus grands navires de commerce, servira d'amorce aux installations maritimes futures, qui comportent un magnifique développement de quais en eau profonde. — Un port de jonques, naturellement dessiné et toujours abrité, sera, en outre, construit sur le front Sud de la ville longeant un des embranchements de la voie ferrée.

L'exécution progressive du plan de la ville de Ma-Tché, conçu dans de vastes proportions et largement ouvert, assurera, à une nombreuse population commerciale, avec l'espace nécessaire à tout développement ultérieur, les conditions hygiéniques et l'agrément de situation, qui pourront en faire une station privilégiée aussitôt que son rattachement aux marchés de Moui-Loc, de Kao-Tchéou et de Yu-Ling-Tchéou, par des lignes de voies ferrées déjà étudiées, lui aura apporté l'élément de vitalité en vue duquel se préparent ses aménagements. Le petit port de Tché-Kam, situé à la limite Nord du territoire, qui, de temps immémorial, a constitué le centre commercial de la baie de Kouang-Tchéou, montre, par son activité actuelle et par les sacrifices volontairement consentis par ses habitants pour l'amélioration du chenal où s'abritent ses jonques, l'intérêt réel que présente cette voie d'accès vers les centres de consommation de l'intérieur.

SITUATION EXTÉRIEURE.

Depuis notre installation sur le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, nos relations avec les autorités chinoises voisines n'ont pas cessé d'être empreintes d'un caractère de complète cordialité et de la plus grande bienveillance dans les nombreuses affaires qui se traitent, soit par les échanges de correspondances, soit par des visites mutuelles entre l'Administrateur en chef du territoire et les préfets et sous-préfets chinois.

Ces affaires ont généralement pour objet les plaintes qui nous sont adressées par des habitants de notre territoire pour des vols ou des violences exercées à leur rencontre sur le territoire chinois ; d'autres ont trait à des questions commerciales ; d'autres, enfin, ont pour but des réclamations à l'occasion de pirates réfugiés dans l'un ou l'autre territoire, après avoir commis leurs brigandages de l'autre côté de la frontière. — Aucun conflit ne s'est jamais produit dans le règlement de ces affaires ; mais il y a lieu de constater que si, à plusieurs reprises, nous avons apporté notre concours aux autorités chinoises, pour les aider dans la répression de la piraterie et du brigandage, si nous leur avons fréquemment livré, soit des malfaiteurs réfugiés chez nous, soit des individus ou des jonques enlevés sur leur territoire, nous n'avons pas bénéficié de la même réciprocité, et nos réclamations demeurent généralement vaines pour obtenir les satisfactions demandées. Nos ressortissants se plaignent d'être durement molestés quand ils se rendent dans les villes ou les marchés chinois du voisinage, ce qui n'arrive jamais chez nous. C'est ainsi qu'à la suite des sollicitations du préfet de Lei-Tchéou et

des renseignements qui nous sont parvenus sur les actes de piraterie et de brigandage, qui se commettent avec une fréquence inusitée dans notre voisinage, des mesures spéciales de précaution ont été prises chez nous, avec le concours des troupes de la garnison et des navires de la station locale. Mais aucun effort sérieux n'est fait chez les Chinois, où sont les pirates et les bandits, et nous ne pouvons obtenir le moindre concours effectif des fonctionnaires pour faire saisir des malfaiteurs connus, que nous offrons d'aller arrêter, chez eux, avec notre garde indigène. — Le seul moyen efficace paraît être d'agir nous-mêmes et de faire acte d'initiative quand les circonstances le permettent. Nous avons pu, ainsi, tout récemment, arrêter, en territoire chinois, à 2 kilomètres de notre frontière, un bandit très dangereux, qui a malheureusement réussi à s'évader de la prison do Tai-p'ing. — Ces jour-ci, également, un voleur audacieux a pu être arrêté par notre police en territoire chinois. Il est vrai que les autorités chinoises de Wan-Po, nous voyant décidés à agir, nous ont alors prêté le concours indispensable pour faire aboutir nos recherches.

Au point de vue commercial, nos relations avec la préfecture de Lei-Tchéou et le grand marché de Moui-Luc donnent des résultats plus satisfaisants. — Un service de trams postaux, aux frais du territoire, nous relie journellement avec ces deux points et assure le transport de la correspondance commerciale. Du côté de Moui-Loc, le mouvement des marchandises ne peut se faire que par jonques jusqu'à Wang-Po et, par sampan, jusqu'à Moui-Loc. Les commerçants chinois de ce grand marché attendent avec le même intérêt que tous les habitants de notre territoire, le moment où la création du tramway à vapeur, déjà concédé, pourra les relier à notre port, où ils viendront aussitôt s'installer.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

L'organisation administrative du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, fixée par l'arrêté du 27 janvier 1900, a été modifiée par l'arrêté du 30 novembre 1901, plaçant le territoire sous l'autorité d'un Administrateur en chef, et par l'arrêté du 22 janvier 1902, chargeant un administrateur adjoint des services urbains de la ville de Ma-Tché et des agglomérations de Fort-Bayard et de Port-Beaumont.

Les pouvoirs exercés par l'administrateur en chef du territoire, au nom du gouverneur général de l'Indo-Chine, en vertu de l'arrêté du 27 janvier 1900, ont été étendus, par les instructions du 19 octobre 1901, aux attributions des lieutenant gouverneur et résidents supérieurs en Indo-Chine, en ce qui concerne la discipline et les congés du personnel.

Le territoire est divisé en trois circonscriptions, ayant chacune à sa tête un administrateur chargé, sous l'autorité de l'Administrateur en chef, de l'administration et de la police locales, de la perception de l'impôt, de la présidence des tribunaux mixtes et de la surveillance de l'administration indigène. Ils sont officiers de l'état civil dans leur circonscription.

Un administrateur, adjoint à l'Administrateur en chef, est spécialement chargé des services urbains du chef-lieu et des agglomérations qui s'y rattachent. Il est investi des fonctions de juge de paix et de notaire pour tout le territoire et de celles d'officier de l'état civil pour les centres urbains. En cas d'absence de l'Administrateur en chef du territoire, il le remplace pour l'expédition des affaires courantes.

Un commis des Services civils remplit les fonctions de secrétaire de l'Administrateur en chef ; un deuxième commis des Services civils est chargé des fonctions de greffier de la justice de paix. Des secrétaires annamites et des interprètes chinois complètent le personnel des bureaux administratifs.

Un garde principal de la garde indigène remplit les fonctions d'huissier et de commissaire de police à Ma-Tché ; une brigade de gendarmerie est chargée du service de la police à Fort-Bayard.

La surveillance générale et la police du territoire sont exercées à l'aide d'une brigade de garde indigène chinoise, forte de 325 hommes, placée sous l'autorité directe de l'Administrateur en chef, commandée par un inspecteur de 1^{re} classe, chef de brigade, et répartie en neuf postes de 25 à 35 hommes, sous les commandement de gardes principaux européens chefs de poste. — La portion centrale est casernée à Ma-Tché, ou elle assure la garde des divers services, l'instruction des recrues, son service de comptabilité et la garde des prisonniers et des condamnés de la prison centrale.

La défense extérieure du territoire est confiée aux troupes d'infanterie et d'artillerie casernées dans les établissements militaires de Fort-Bayard, sous les ordres d'un officier supérieur commandant des troupes. — Cette garnison, composée d'un millier d'hommes, comprend un bataillon d'infanterie coloniale, une section d'artillerie, une compagnie de tirailleurs annamites, un service du commissariat et une ambulance sous la direction d'un médecin-major de 1^{re} classe, chargé en même temps des services extérieurs et du service de l'arraisonnement des navires.

À Port-Beaumont, une station maritime, placée sous la direction d'un lieutenant de vaisseau commandant le groupe de l'*Estoc*, est chargé de concourir à la défense et à la protection des eaux territoriales.

L'administration communale indigène, dans chaque circonscription, est confiée aux conseils de notables ou *khong-hü*, placés à la tête de chaque *huong* ou groupement de villages, formant l'unité administrative élémentaire chinoise.

La première circonscription comprend six *huongs* ; la deuxième et la troisième circonscription comprennent chacune deux *huongs*.

Le territoire contient, dans son ensemble, une population d'environ 190.000 habitants, répartis en 809 villages, sur une superficie de 85.000 hectares de terres.

La première circonscription, dont le chef-lieu est le port de Tché-Kam, compte 66.100 habitants, 220 villages et 32.800 hectares de terres ; il contient les *huongs* de Tché-Kam Potsi, Sing-Tchi, Tai-Ping, Tché Moun et Tao Sien.

La deuxième circonscription, dont le chef-lieu est Po T'eou, compte 70.000 habitants, 305 villages et 23.194 hectares de terres ; il contient les *huongs* du Nam Ni et du Nam Sam.

La troisième circonscription, dont le chef-lieu est à Tam Soui (île Nao Tchéou), compte 54.200 habitants, 284 villages et 28.250 hectares de terres ; il contient le *huong* de l'île Tang Hai et celui Nao Tchéou.

Dans chaque *huong*, le *Kong-hü* administre les affaires indigènes, gère ses finances, rend la justice sous le contrôle de l'administrateur ; il est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité des habitants.

L'administration de la justice, à l'égard des indigènes, est assurée, au premier degré, par les *kong hü*, pour les affaires civiles de faible importance et les matières de police n'entraînant pas la peine de la prison. Au second degré, la justice est rendue par un tribunal mixte, qui fonctionne au centre administratif de chaque circonscription.

Il est composé de l'Administrateur, président, et de deux notables indigènes, assesseurs. Il juge suivant le droit indigène et se conforme aux coutumes, usages et règlements locaux. — Les jugements des tribunaux mixtes, emportant condamnation à la peine capitale, ne peuvent être exécutés qu'après avoir été approuvés par le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

À l'égard des Européens et assimilés, la justice est rendue par un tribunal de justice de paix à compétence étendue, siégeant à Ma-Tché, dont est chargé l'Administrateur adjoint à l'Administrateur en chef. — Les appels de ses jugements sont portés, à Hanoi, devant la troisième chambre de la Cour d'appel de l'Indochine.

L'organisation financière du territoire repose sur l'arrêté du 31 janvier 1900, instituant un percepteur, receveur, comptable chargé comme percepteur d'acquitter toutes les dépenses du budget colonial, du budget général et des budgets locaux de l'Indo-Chine, pour le compte du Trésorier-Payeur du Tonkin. Il est chargé des fonctions de receveur-comptable du budget du territoire de Kouang-Tchéou-Wan ; il lui est adjoint, pour ce service, un commis du territoire spécialement chargé de la comptabilité du matériel.

Le budget du territoire est établi par l'Administrateur en chef, qui en est l'ordonnateur et qui en assure l'exécution, après son approbation par le Gouverneur général, en commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. — Les règles de comptabilité et la reddition des compte du budget du territoire sont soumises à la réglementation en vigueur pour les budgets provinciaux. — L'Administrateur en chef est autorisé à émettre pour le compte du Secrétaire général de l'Indo-Chine, des ordres de paiement, pour l'acquittement des dépenses inscrites au budget général, pour l'Administration de Kouang-Tchéou-Wan.

Le service de l'enseignement du français est assuré, sur le territoire, par le Directeur de l'École française de Ma-Tché ; il est assisté d'un instituteur interprète chinois et d'un lettré chinois. — A Tché-Kam et à Po-T'eou, des écoles sont tenues par le secrétaire annamite de l'Administrateur ou un interprète chinois. — Tout le personnel de l'enseignement est rétribué par le budget du territoire.

Le service des travaux publics, dirigé sur le territoire par un chef de service, conducteur principal des travaux publics, relève de la direction des travaux publics du Tonkin. Il est chargé de la préparation et de l'exécution des travaux au compte du budget général et de ceux à la charge du budget du territoire. — Un commis des travaux publics de 4^e classe, qui reçoit diverses indemnités du budget du territoire, et deux agents temporaires, faisant fonctions de surveillants des travaux, dont l'un est payé au compte du même budget, complètent le personnel ordinaire de ce service.

Un sous-inspecteur des bâtiments civils, du service du Tonkin, est temporairement détaché dans l'île de Nao-Tchéou, pour la surveillance des travaux de construction du phare, dont le gardien vient d'arriver à Kouang-Tchéou-Wan.

Le service des postes et télégraphes est assuré, à Ma-Tché, par un receveur de l'administration des poste et télégraphes du Tonkin et par des agents, la plupart annamites, chargés des bureaux de postes et télégraphes à l'intérieur du territoire.

Le service de l'agriculture est dirigé par un agent de culture de 1^{re} classe, au compte du budget général, et assisté d'un surveillant européen, au compte du budget local. Le service de santé est confié au médecin-major de 1^{re} classe, médecin-chef de l'ambulance militaire du territoire à Fort-Bayard, chargé des services extérieurs, du service de l'arraisonnement des navires et des dispensaires, pour lesquels des indemnités sont attribuées sur le budget local.

Le service de la statistique, antérieurement confié à un commis des Douanes et Régies de l'Indo-Chine est actuellement assuré par le commis des Services civils, chargé des fonctions de greffier. Tout le personnel indigène, en service sur le territoire, est à la charge du budget du territoire, y compris l'effectif de la garde indigène.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES

L'administration du territoire, assurée, sous les ordres du Gouverneur général de l'Indo-Chine, par l'Administrateur en chef, auquel appartient l'initiative des mesures d'administration générale de police et la haute surveillance du personnel de tous les services, se poursuit dans le sens des instructions données par le Chef de la colonie, depuis le début de son occupation. Son objectif est le développement économique de notre nouvelle possession, et le programme politique qu'il a été jusqu'ici chargé de

poursuivre a consisté à démontrer, par une pratique constante, a la population chinoise, qu'il y avait avantage pour elle à vivre sous le régime de l'Administration française.

Pour réaliser ce programme, l'Administration s'est préoccupée, d'abord, d'assurer la tranquillité publique par la répression du brigandage et de la piraterie dont notre territoire était l'asile privilégié, par suite de la disposition de ses côtes découpées et des facilités offertes aux malfaiteurs de se dérober aux poursuites en franchissant une frontière toujours voisine. — En même temps, les voies de communication ont été améliorées ou construites ; le chef-lieu administratif, destiné à devenir un grand port maritime et de commerce, a été entrepris, et la franchise de ce port a été affirmée.— Sur tous les points, les centres de population ont bénéficié de la présence des représentants de l'Administration, chargé de consacrer leurs efforts à augmenter le bien-être général. — Des marchés ont été construits, des services de bateaux à vapeur sont venus desservir les ports du territoire et donner aux affaires un mouvement inaccoutumé.

Le régime local de contribution aux charges publiques a été maintenu dans l'esprit de la civilisation chinoise, en s'efforçant de le rendre progressivement aussi productif que possible, sans heurter des traditions invétérées.

L'administration de la justice, régularisée, dépouillée des charges abusives qui en rendent l'accès si onéreux aux justiciables chinois, a largement contribué, en même temps, à établir le prestige qui doit faciliter, dans l'avenir, l'expansion de notre colonie. — Une neutralité absolue, en matière de croyances religieuses, et le développement de l'enseignement du français dans nos écoles complètent le système administratif, appliqué au territoire de Kouang-Tchéou-Wan, pour répondre au but qui lui a été assigné.

Le personnel mis à la disposition du l'Administrateur en chef, pour assurer les différents services de son administration, est généralement satisfaisant ; il est, cependant, à prévoir qu'avec l'augmentation de travail que nécessitera le nouveau service de l'enregistrement, le personnel des secrétaires annamites devra être augmenté auprès de chaque administrateur.

Administration indigène. — L'organisation administrative de la première circonscription n'a subi d'autre modification que la suppression du Kong hū, de Hoi-T'eu, effectuée par décision de l'Administrateur en chef p.i., le 26 juillet 1902, à la suite d'abus de toutes sortes dont les notables s'étaient rendus coupables.

Cette mesure, qui a produit de très bons résultats, devra être complétée par le rattachement du village de Hoi-T'eu à l'agglomération de Fort-Bayard, en matière de répression des contraventions, demandé par lettre, n° 112, du 10 juin 1903. Dans la deuxième circonscription, la composition des *Kong-hū*, du Nam-Ni et du Nam-Sam, a été remaniée au mois de mars dernier ; le nombre des notables a été porté à six dans chaque conseil, chacun de ces notables étant chargé de l'instruction des affaires d'une région déterminée de son *huong*.

D'une manière générale, les conseils des notables de chaque *huong* rendent des services suffisants pour assurer l'administration locale élémentaire. — Les abus inévitables, qui se produisent dans le maniement des affaires indigènes de peu d'importance, trouvent leur contrepartie dans la régularité des décisions des tribunaux mixtes et dans l'examen auquel se livrent les Administrateurs de toutes les affaires qui leur sont soumises directement. — Au point de vue de la police, l'action des *kong-hū* n'est efficace que dans les centres placés sous l'œil de l'Administrateur ou d'un chef de poste, spécialement zélé. — La garde indigène seule intervient, presque partout ailleurs, pour prévenir et réprimer les délits de toute nature. — Le meilleur système de police paraît être celui qui consiste à mettre, à la tête des agents de police de *kong-hū*, un garde indigène de la garde chinoise convenablement choisi. C'est ainsi qu'à Po-T'eu, un *doi* a rendu et rend tous les jours les plus utiles services.

Les conseils des notables ont tous un petit budget, alimenté par les taxes locales suivantes :

- Abatage des bœufs et des porcs ;
- Vente des bœufs vivants ;
- Filles publiques ;
- Ferme des jeux de bakouan ;
- Redevances des monts-de-piété.

La perception de ces taxes est faite, soit par les soins des notables, soit par des fermiers locaux.

Les dépenses consistent en indemnités aux membres des *kong-hü*, entretien du bureau du *kong-hü*, salaires des agents de police et travaux d'intérêt local.

Chaque mois, l'Administrateur vérifie les comptes des *kong-hü*, en recettes et en dépenses ; il veille à ce qu'aucune autre dépense ne soit faite que celles qu'il a autorisées.

À ces ressources, il faut ajouter les contributions volontaires auxquelles s'astreignent, dans les grands centres, les commerçants de la localité, à l'occasion des fêtes publiques ou d'un travail d'intérêt commun.

C'est ainsi qu'à Tché-Kam, les ressources du *kong-hü* ont permis d'élargir, sur une grande longueur, le port de jonques de la ville. C'est à l'aide des mêmes ressources que se construit une digue en pierre de 600 mètres de long pour les opérations commerciales de ce port, sur la plage de Cha-Ouan. — Dans les autres *huongs*, les recettes balancent péniblement les dépenses d'entretien réduites à leur plus simple expression.

La situation intérieure de la première circonscription est relatée, dans les termes suivants, par son excellent administrateur, M. Liegeot : « La première circonscription est dans une région que troublent, sans cesse, les bandes venues du Quang-Si et les affiliés aux sociétés secrètes, qui pullulent dans la préfecture de Lei-Tchéou. La situation intérieure est calme, lorsqu'on la compare à celles des territoires limitrophes ; elle est encore troublée par trop de pillages, cependant, et la sécurité des campagnes est loin d'y être encore absolue.

« L'an dernier, l'arrivée de bandes du Quang-Si, dans les sous-préfectures de Shek-Cheng et de Soui-Kay, obligea le Gouvernement chinois à envoyer des troupes supplémentaires, sous le commandement du général Ma pour protéger les districts menacés. Une colonne de police fut constituée sur notre territoire, pour circuler, sans cesse, le long de la frontière et empêcher l'infiltration des éléments pirates dispersés par les colonnes chinoises.

« Cette année, puissamment aidés par la difficulté de vivre, conséquence de la sécheresse de 1902, les chefs de sociétés secrètes firent de nombreuses recrues et de véritables petites bandes, armées de fusils à tir rapide, se mirent à vivre sur le pays. Elles mirent à feu et à sang les régions limitrophes de nos districts de Tai-P'ing et de Sing-Tchi, où plus de cent pillages ont été exécutés, à notre connaissance, depuis le commencement de l'année chinoise (29 janvier). Grâce à une répression énergique et à une activité incessante de nos détachements de police, les malfaiteurs, qui, un moment s'étaient jetés chez nous, ont repassé la frontière, soixante-seize arrestations de pirates de profession ont été faites, depuis le mois de septembre 1902, par le chef de poste de Sai-P'ing ; les pillages et vols à force ouverte ont été au nombre de quarante-trois, depuis la même époque, dans toute la circonscription. »

Dans la deuxième et la troisième circonscription, la situation intérieure est beaucoup plus calme, et les mesures à prendre pour les protéger contre la piraterie n'ont nécessité aucune mesure exceptionnelle depuis le commencement de l'année.

Tribunaux mixtes. — Le fonctionnement des tribunaux mixtes a donné lieu, depuis leur création, en 1900, jusqu'à ce jour :

Dans la première circonscription, à	167 jugements.
Dans la deuxième circonscription, à	133 jugements
Dans la troisième circonscription, à	83 jugements
Soit, au total, à	383 jugements

Le nombre des affaires civiles soumises aux administrateurs est excessivement restreint et, presque toujours, elles sont réglées en conciliation, à moins que leur complexité n'en retarde indéfiniment la solution.

L'institution des tribunaux mixtes paraît répondre, pour la distribution de la justice indigène, à tous les besoins de nos administrés chinois. — La prochaine application, à Kouang-Tchéou-Wan, d'une réglementation du timbre et de l'enregistrement, ramènera une certaine compensation aux dépenses de protection judiciaire, qui sont à la charge de notre Administration.

Prisons. — Dans chaque circonscription se trouve une prison, sous la garde du chef de poste de la garde indigène, à l'usage des prévenus. Au chef-lieu, à Ma-Tché, se trouve la prison centrale, à l'usage des condamnés dont l'effectif journalier varie de 80 à 120 détenus. — Les condamnés à des peines de cinq ans de travaux forcés et à la déportation sont envoyés au pénitencier de Poulo-Condore. — Le service de la nourriture, de l'entretien et du transport des prisonniers constitue une source de dépenses considérables à la charge du budget du territoire, sans qu'il soit possible de retirer de cet élément chinois une compensation appréciable sous forme de travaux d'utilité publique. La plupart, étant fumeurs d'opium, dépérissent au régime de la prison et, d'ailleurs, l'audace de ceux qui essayent de s'échapper est telle que leur garde exige un déploiement trop considérable de force de police.

Centres urbains. — L'Administrateur adjoint, M. Morel, rend compte, dans les termes suivants, du fonctionnement de son service :

« L'Administrateur, spécialement adjoint à l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, est, en vertu de l'arrêté du 22 janvier 1902, chargé des services urbains, juge de paix à compétence étendue et notaire du territoire, officier de l'état civil de Ma-Tché et des agglomérations de Fort-Bayard et Port-Beaumont, qui y sont rattachées.

« Comme adjoint à l'Administrateur en chef, il collabore aux actes d'administration générale en toute matière, dont l'étude lui est confiée par cet Administrateur.

« Dans les centres urbains, trois services principaux sont remis à ses soins : la police, la prison, le domaine privé local.

« La police est exercée directement par deux commissaires de police : un pour Fort-Bayard, un pour Ma-Tché.

« Le commissariat de police de Fort-Bayard a été institué par arrêté du Gouverneur général, en date du 17 septembre 1900 ; celui de Ma-Tché l'a été par arrêté local, en date du 1^{er} avril 1902.

« Ils sont composés chacun, actuellement, d'un commissaire de police, qui est le brigadier de gendarmerie à Fort-Bayard, un garde principal à Ma-Tché et de six agents de police indigènes. — Il est à désirer que la sphère d'action de l'Administrateur adjoint s'étende, au point de vue police, sur la partie de la rivière qui relie Ma-Tché à Fort-Bayard, car une population de sampaniers y vit sans surveillance aucune et de grosses jonques y passent, qui transportent des pirates ou font la traite des Chinoises. Une

chaloupe à vapeur est indispensable pour ce service, ainsi que la création d'un bac à vapeur joignant les deux rives.

« La prison centrale de Ma-Tché reçoit les prisonniers condamnés par les tribunaux mixtes des circonscriptions et la justice de paix à compétence étendue de Ma-Tché. Elle contient une moyenne de 90 détenus. Elle en peut contenir 115 et, parfois, le chiffre en a même été porté à 125. Les prisonniers les plus dangereux restent enfermés, en attendant leur transport au pénitencier de Poulo-Condore. Les autres sont occupés à des travaux d'utilité publique. La surveillance et la comptabilité de la prison sont confiées à un garde principal, mais la disposition des locaux ne lui permet pas d'habiter dans la prison même. Il serait possible, pour remédier à cet inconvénient, d'installer dans ces locaux un geôlier indigène.

« Le domaine local comprend, à Ma-Tché et à Fort-Bayard, suivant les arrêtés des 28 septembre 1900 et 8 mai 1902, tous les terrains compris dans le périmètre de ces villes. L'Administration peut exercer sur tous ces terrains non encore aliénés par elle, un droit de reprise. L'exercice de ce droit rencontre des difficultés de deux ordres : les premières naissent de ce que des Européens ont acquis, des anciens possesseurs indigènes, des droits divers qu'ils prétendent droits de propriété opposables à l'Administration ; les secondes proviennent de ce que la reprise des terrains n'a lieu qu'au fur et à mesure des besoins, en sorte que les indigènes, dont les bâtiments seulement ont été repris, sont obligés de camper sur le reste de leurs terres, en attendant la reprise totale. Les premières ressortissent des tribunaux de droit commun ; les autres ne semblent pouvoir être résolues que par une expropriation en masse, mais des raisons budgétaires retarderont sans doute longtemps encore cette solution.

« L'Administration a déjà vendu un grand nombre de lots de terrains, en stipulant qu'une construction en briques ou en pierre devra s'élever, dans le délai d'un an, sur les terrains achetés.

« Les acheteurs n'ont mis aucun empressement à exécuter cette clause. À Ma-Tché, la raison en est certainement que les acheteurs ont éprouvé des hésitations, à la suite de l'interruption des travaux de l'appontement et de l'incertitude dans laquelle on se trouve au sujet du tramway à vapeur de Moui-Loc. Ces deux travaux seront les principaux facteurs de la formation de la ville.

« Dès maintenant, un troisième travail public est unanimement demandé : c'est l'installation d'un bac à vapeur sur la Ma-Tché. La traversée de la Ma-Tché varie entre dix minutes et deux heures. La plupart du temps, les passagers ne l'effectuent que totalement arrosés par les embruns, quand encore ils ne sont pas obligés d'y renoncer. Un bac à vapeur est indispensable pour mettre un lien entre les deux villes naissantes de Fort Bayard et de Ma-Tché.

« Investi des fonctions de juge de paix à compétence étendue, l'Administrateur adjoint connaît de tous les délits et contraventions commis sur le territoire, lorsque des Européens, sujets et protégés français, ou des étrangers sont en cause. Il a été demandé, en outre, qu'il pût connaître de toutes les contraventions commises dans le périmètre des centres urbains.

« Officier de l'état civil et notaire, l'Administrateur adjoint n'a rien de particulier à signaler, si n'est qu'il serait préférable de ne pas charger des fonctions de notaire le juge, lequel se trouverait ainsi dans l'impossibilité de connaître des contestations nées au sujet d'un acte notarié. »

Garde indigène. — Le cadre européen de la brigade chinoise de garde indigène du territoire de Kouang-Tchéou-Wan est d'un inspecteur de 1^{re} classe commandant la brigade, d'un inspecteur de 3^e classe, chargé des affaires administratives de la troisième

circonscription, de deux gardes principaux de 1^{re} classe, de quatre gardes principaux de 2^e classe et de six gardes principaux de 3^e classe.

Un garde principal de 3^e classe est chargé des fonctions de comptable ; un garde principal de 2^e classe est chargé de l'instruction des recrues et du service de la portion centrale ; un garde principal de 3^e classe est chargé des fonctions d'huissier et de commissaire de police de la ville de Ma-Tché ; huit gardes principaux sont chefs de poste sur les différents points du territoire. (Un garde principal est en instance de congé.) — Les services rendus par les gradés de la garde indigène se sont très sensiblement améliorés, depuis que la direction des forces de police indigène de l'Indo-Chine a été remise sous l'autorité directe du Secrétariat général de l'Indo-Chine. L'esprit d'indépendance qui se manifestait souvent de la manière la plus fâcheuse, pour la discipline de ce corps et pour les services que les Administrateurs doivent attendre des chefs de poste placés sous leurs ordres, paraît avoir complètement disparu, et il n'y a généralement que des éloges à décerner au personnel des gradés européens de la brigade chinoise du territoire.

Quant au personnel indigène de la brigade, dont l'effectif est actuellement fixé à 325 hommes, il y a beaucoup à dire sur la valeur des éléments dont elle est composée. Formé au début d'une centaine de Chinois recrutée à Moncay, son effectif fut porté à 300 hommes, au moyen du recrutement local sur le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, qui donna, dans les commencements, les plus mauvais résultats. — Les désertions, l'insubordination, les actes de pillage des recrutés du territoire étaient intolérables, au point qu'il fut demandé de remplacer les miliciens du territoire parties miliciens annamites.

Mais peu à peu, la population voyant que les opérations de la garde indigène étaient limitées au territoire, des éléments meilleurs furent fournis. Malheureusement, les libérations, parmi le personnel recruté à Moncay, réduisirent la proportion de cet élément à un chiffre insignifiant et, de l'avis de tous les gradés européens, il devenait impossible de compter sur le personnel local. — Un détachement de 60 hommes, recrutés à Moncay, arrivé au mois d'avril dernier, est venu rétablir l'ancien équilibre entre l'élément local et l'élément étranger de la brigade chinoise ; mais la proportion du tiers d'étrangers ne paraît pas encore suffisante pour obtenir une milice sérieuse.

De son côté, l'Administrateur de la deuxième circonscription dit : « Le rôle de la garde indigène est surtout d'aider les *kong-hü* au maintien de l'ordre, si ces assemblées de notables ont besoin de son concours. Mais le *kong-hü* ne s'adresse que très rarement à la garde indigène, en raison même de l'élément *laiï*, qui entre dans sa composition. Les *lais* sont de langue différente des habitants de la deuxième circonscription et ils leur sont hostiles. Ils sont accusés d'agir avec férocité, chaque fois qu'ils sont chargés d'une opération dans un village, et c'est la raison pour laquelle on se sert d'eux le moins souvent possible.

.....
« Les *kong-hü*, représentants de la population, ne demandent d'ailleurs pas, d'une façon expresse, à ce que l'élément de la garde indigène soit recruté exclusivement sur place ; peu leur importe la provenance des hommes, pourvu qu'ils ne soient pas *lais*. Une amélioration sensible vient d'être faite, dans le sens de leurs desiderata, par l'enrôlement d'un certain nombre de *linhs* de Moncay, mais ce contingent n'est pas encore en nombre suffisant. »

En résumé, il paraît désirable que la moitié au moins du personnel indigène de la brigade chinoise soit de provenance étrangère au territoire.

Écoles. — Le fonctionnement de la nouvelle école française, tout récemment ouverte à Ma-Tché, à l'arrivée de M. Daniel, directeur de l'école française, promet les meilleurs résultats. Dans son rapport du 12 juin courant, M. Daniel s'exprime ainsi : « N'ayant pris le poste de l'enseignement de Ma-Tché, territoire de Kouang-Tchéou Wan, que depuis

un mois, il m'est assez difficile de donner des notes très complètes sur les questions qui intéressent l'enseignement du français, et le développement de l'influence française à la jeune génération de ce coin de terre encore si neuf.

« Cependant, mon avis sincère est que, avec les idées de M. l'Administrateur en chef, il est très possible de mener les choses à bonne fin. En effet ;

« I. — L'organisation de l'école, quoique n'étant pas aussi complète que celles des écoles des vieilles colonies, pourrait déjà donner satisfaction. Le mobilier scolaire, qui doit être livré assez prochainement, pourra comporter une centaine d'élèves ; et lorsque les murs de l'école seront tapissés de tableaux de lecture et de cartes de géographie, il ne manquera pas beaucoup, pour que tous, maîtres et élèves, soient satisfaisants. — Les deux classes sont spacieuses et bien aérées. Et déjà toutes ces choses se sont dites parmi les habitants, non seulement du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, mais en Chine, car le nombre des élèves, qui est actuellement de 48, tend à augmenter par les demandes qui ont été faites par les pères de famille chinoise. Sur les 48 élèves, il n'y en a qu'une vingtaine de Ma-Tché, les autres viennent de différents points du territoire, tels que Tché-Cam, Po-Thésu, Nam-Sam, Lac-Han, Van-Po, etc, et même de Hai-Nan et de Canton.

« La langue et les caractères chinois, enseignés en même temps que le français, peuvent contribuer pour beaucoup au développement de cette école de Ma-Tché, Déjà, il y a des résultats obtenus, car plus d'une douzaine d'élèves peuvent suivre des classes faites en français ; certes, le professeur est obligé souvent de passer un peu à côté du français et de se répéter, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est compris à la fin.

« II. — Le fonctionnement de l'école, au point de vue académique, laisserait un peu à désirer ; mais il est assez difficile d'astreindre ces élèves et — j'oserais dire ces maîtres — aux règlements en vigueur en d'autres colonies. Cependant, en y mettant du tempérament, en faisant des concessions, c'est un point auquel il ne faudrait pas désespérer d'arriver, car les élèves paraissent animés d'une grande bonne volonté ; de plus, ils sont très soumis et semblent porter en classe une attention, qui permet d'augurer bien de l'avenir de l'enseignement à Kouang Tchéou-Wan.

« III. — Je suis déjà en droit de dire que les élèves ont fait des progrès, depuis un mois que je suis en contact avec eux : ils comprennent mieux les ordres qui leur sont donnés ; ils écoutent les explications avec intérêt et s'acquittent très bien des devoirs qu'ils ont à faire. Il est à désirer de voir installer, au plus tôt, les images et les cartes destinées à leur ouvrir les idées, ce qui se fera alors bien mieux par toutes explications possibles.

« IV, — Deux choses s'imposent pour l'école ; 1° l'eau dans la cour ; 2° un paratonnerre sur l'édifice ;

« 1° Il y a un puits tout près, mais il est en dehors de la grille, et les élèves qui y vont se dérober à la surveillance et peuvent se livrer à tous leurs petits défauts, dont le moindre est de fumer, d'autant plus qu'ils sont cachés par les maisons réservées pour les internes ; 2° l'édifice, qui a une quinzaine de mètre d'élévation, a l'inconvénient de se trouver dans un espace découvert et doit servir d'écoulement (surtout par les quatre pointes qui le surmontent) à tout le fluide produit sur une étendue de 20 à 25 hectares ; c'est donc un danger permanent, car, sur le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, les orages sont fréquents et très violents. »

À Po-T'ou, une école française est tenue par le secrétaire annamite de l'Administrateur ; il touche une indemnité de 10 piastres par mois pour ce service supplémentaire. Une vingtaine d'élèves suivent ses cours et déjà de bons résultats sont obtenus.

À Tché-Kam, une école du même genre est en formation ; mais les changements survenus dans le personnel des interprètes ont obligé d'interrompre l'essai entrepris.

AGRICULTURE.

Le service de l'agriculture comprend, en dehors de 2 agents européens, qui le dirigent, un personnel ouvrier indigène, comprenant des jardiniers, des cultivateurs et des coolies divers. — Ce personnel, recruté parmi la population du territoire, a permis de dresser des jardiniers attachés aux pépinières du jardin public et aux jardins de la résidence.

Un grand jardin public, d'une contenance de 22 hectares, a été tracé dans la ville de Ma-Tché, sur un point où la végétation naturelle au pays créait un jardin botanique, déjà planté de nombreuses espèces. C'est dans ce jardin que sont préparés les plants destinés à la plantation des routes confiée au service de l'agriculture et les arbustes à transplanter dans les jardins des résidences et les établissements publics.

Des essais d'arbres fruitiers d'Europe ont été entrepris et promettent de bons résultats ; les essences locales sont étudiées pour tâcher d'en obtenir une meilleure utilisation.

Les indigènes sont initiés à l'emploi des instruments agricoles et aux modes de cultures des Européens. Un petit troupeau a été organisé ; il comprend 5 vaches, 3 veaux et 2 bœufs de labour ; des fourrages nouveaux aideront à l'alimentation de ces animaux, qui deviendront peu à peu la source d'une exploitation modèle et d'essais utiles pour l'agriculture locale. Mais ce n'est qu'au fur et à mesure que les ressources du budget le permettent que les terrains nécessaires à ces essais peuvent être mis à la disposition du service de l'agriculture et que les installations les plus pratiques pourront donner des résultats sérieux.

Tel qu'il fonctionne actuellement, ce service donne les meilleures espérances et mérite la plus bienveillante sollicitude de l'Administration.

TRAVAUX PUBLICS

Le personnel du service des travaux publiés, appartenant au Service général de l'Indo-Chine, avait donné lieu à certaines difficultés, heureusement solutionnées par suite des instructions du Gouverneur général, en date du mois de mai dernier. Ce service, dont la tâche est très lourde, par suite des travaux de comptabilité et de correspondance qu'exige le compte rendu de ses opérations pour le budget général, ne peut répondre encore qu'imparfaitement aux besoins des travaux à étudier et à exécuter pour le compte du budget du territoire.

Il serait nécessaire qu'un second conducteur fût adjoint au chef du service, pour rendre possible la mise en œuvre des ouvrages projetés et la surveillance des travaux en cours. Les travaux, au compte du budget du territoire, pour l'exercice 1903, sont les suivants :

1°. — TRAVAUX D'ENTRETIEN.

Routes et ponts.

Route de Ma-Tché à Po-T'éou, 10 kilomètres ; Route de Fort-Bayard à Tché-Kam, première partie, 5 kilomètres ; Rues et avenues à Ma-Tché et à Fort-Bayard.

Aucune route n'étant empierrée, l'état de viabilité est entretenu, aussi bien que possible, suivant les ressources inscrites au budget.

Navigation.

Canal et bassin formant le port de Jonques de Tché-kam. — Jetées. — Appontements en maçonnerie, à Ma-Tché et à Fort-Bayard, pour l'accostage des jonques et sampans.

Bâtiments civils.

Entretien de tous les bâtiments occupés par les fonctionnaires et les services de l'Administration. — Il convient de noter que le bâtiment acquis par le budget général, pour le logement de la gendarmerie de Fort-Bayard, n'étant pas encore occupé par ce service, le budget local continue à payer un loyer de 35 piastres par mois pour la brigade de gendarmerie.

2°. — TRAVAUX NEUFS.

Routes et ponts.

La route de Fort Bayard à Potsi, d'une longueur totale de 14.522 mètres, a été, en partie, exécutée en 1902 ; les terrassements viennent d'être achevés sur toute sa longueur. Il reste à construire 4 ponts, 3 aqueducs et 40 dallots de 40 centimètres.

Les travaux de raccordement des routes de Potsi et Tché-Kam ont été achevés au commencement de l'année ; deux rues sont en construction à Fort-Bayard.

Un boulevard et un raccordement entre deux avenues viennent d'être tracées à Ma-Tché. Les voies délimitant la première zone de la ville vont être prochainement entreprises.

Navigation.

La jetée en pierre de Fort-Bayard a été achevée cette année. — L'appontement de Pointe-Nivet à Ma-Tché, exécuté par le budget général, reste toujours dans le même état d'abandon, si fâcheux pour le développement du commerce local.

Bâtiments civils

Le bâtiment de l'école française de Ma-Tché a pu être terminé cette année, grâce à un crédit nouveau de 4.000 piastres, qui porte le prix total de sa construction à 14.000 piastres.

3°. — TRAVAUX À L'ÉTUDE.

Routes et ponts.

Les travaux à l'étude concernant le prolongement de la route de Potsi au lac de la Surprise ;

Les ouvrages d'art de la route de Potsi ;

La continuation de la route de Fort-Bayard à Tché-Kam ;

La construction des rues et avenues de Ma-Tché ;

Les travaux de défense de l'accès de la route de Fort-Bayard, près de la jetée ;

Les travaux de recherche d'eau potable à Ma-Tché.

Navigation.

Améliorations du port de Tché-Kam.

Bâtiments civils.

Étude de la construction d'une résidence à Nao-Tchéou, construction d'un dispensaire à Fort-Bayard. — Le dossier de cette construction est prêt pour l'exécution ; mais, en présence des difficultés budgétaires, des instructions ont été demandées avant de mettre en adjudication cette entreprise.

Malgré les modestes proportions de ce programme de travaux et d'études, l'insuffisance numérique du personnel du service des travaux publics ne permet pas d'en prévoir la réalisation pendant la durée de l'exercice en cours et, cependant, tous

sont indispensables, et il se présenterait de graves inconvénients si, par exemple, le jour prochain de la construction du tramway à vapeur de Ma-Tché à Moui-Loc, les recherches d'eau n'avaient pas abouti ou si l'inachèvement de l'apponement de Pointe-Nivet ne permettait pas le débarquement du matériel de construction de la voie ferrée.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Le fonctionnement du service des postes et télégraphes, dont le bureau principal est établi à Ma-Tché, comporte un bureau secondaire à Fort-Bayard et des bureaux à Tché-Kam, Po-T'éou, Potsi, Tai-P'ing. Chacun de ces bureaux est relié à Ma-Tché par une ligne télégraphique.

Le service postal est assuré entre eux par des trams indigènes, payés par le budget du territoire. — La marche des trams, actuellement en service, est la suivante :

1 Tram journalier de Ma-Tché à Tché-Kam ;

2 Trams alternant de Ma-Tché à Tai-P'ing ; 1 Tram journalier de Ma-Tché à Fo-T'éou ; 1 Tram journalier de Potsi à Tong-San ; 1 Tram, chaque deux jours, de Tong-San à Nao-Tchéou ;

2 Trams alternant de Po-T'éou à Moui-Loc ; 1 Tram journalier de Tché-Kam à Soui-Kai ; 1 Tram journalier de Tai P'ing à Lei-Tchéou ; 1 Service de jonque postale de Ma-Tché à Fort-Bayard ; 1 Service de jonque postale de Fort-Bayard à Port-Beaumont.

Dans un rapport en date du 15 juin, M. Prieuret, chef du service des postes et télégraphes, s'exprime ainsi : « Les communications télégraphiques actuelles, reliant Ma-Tché aux chefs-lieux de circonscription, aux frontières et aux centres importants, sont en rapport avec l'étendue du territoire, paraissent répondre largement aux besoins du service et assurent d'une façon satisfaisante l'échange rapide des correspondances.

« Aucune modification n'est à prévoir, pour le moment, dans l'organisation existante.

« Toute nouvelle création de ligne sur le territoire serait, à mon avis, superflue et constituerait, pour le budget, une dépense inutile.

« Le service postal intérieur et extérieur, peu important jusqu'à ce jour, ne laisse, en général, rien à désirer, au point de vue régularité et bon fonctionnement. »

Une amélioration à la marche du service des trams vient d'être obtenue, en doublant le service entre Tong-San et Nao-Tchéou, de manière à le rendre journalier,

Le territoire de Kouang Tchéou-Wan est relié avec Haïphong par un service postal régulier, subventionné, de la Compagnie A.-R. Marty, arrivant tous les quatorze jours à Kouang-Tchéou-Wan et continuant sa route sur Hongkong. Une deuxième ligne subventionnée doit assurer le service maritime postal entre Kouang-Tchéou-Wan et Canton, par Macao, trois fois par mois. Malheureusement, le vapeur *Paul-Doumer*, de la Compagnie P. Lemaire, chargé de ce service, a sombré le 28 mai dernier, et ce service postal ne se trouve plus dans les conditions prévues par le contrat. La question a été soumise, en temps voulu, à l'Administration supérieure pour la suite qu'elle doit comporter.

SERVICES SANITAIRES

Le fonctionnement du service sanitaire a été complété par la récente création d'un conseil sanitaire (arrêté du 2 mai 1903), chargé de formuler des avis sur les mesures à prendre pour protéger le territoire contre l'importation des maladies contagieuses par la voie de mer. Dans sa première réunion, ce conseil a reconnu qu'à Kouang-Tchéou-Wan comme en Indo-Chine, l'application stricte des mesures prophylactiques énergiques, prescrites par le service de santé, pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour le

mouvement économique du territoire et que, d'ailleurs, les moyens matériels de les appliquer faisaient défaut. — À la suite d'un rapport de M. le chef du service de l'ambulance, il a été fait appel au concours du personnel des chefs de poste de la garde indigène pour apporter aux populations le secours de nos moyens thérapeutiques contre les maladies contagieuses et épidémiques.

La situation sanitaire s'est fortement améliorée sur toute étendue du territoire où le nombre des décès, causés par la peste, est réduit à des proportions relativement insignifiantes.

La totalité des décès, relevés depuis le commencement de l'année et attribués à la peste, s'est élevée à 1.077 indigènes. — L'absence d'un service de bac à vapeur, entre Fort-Bayard et Ma-Tché, est un obstacle sérieux à l'exécution du service de santé, en ce qui concerne les services extérieurs.

SERVICES FINANCIERS.

Les services financiers, organisés par l'arrêté du 31 janvier 1900, sont réunis entre les mains d'un fonctionnaire unique, chargé des fonctions de receveur, percepteur et comptable. Un commis du territoire prépare, sous sa direction, la comptabilité et demeure spécialement chargé de la comptabilité du matériel. Il est également assisté d'un secrétaire annamite.

Le commis des Services civils, chargé des opérations de trésorerie pour le budget général et le budget du territoire et de la comptabilité des finances locales, fait ressortir, dans les termes suivants, les charges de ce double service :

« Les services de la comptabilité et de perception du territoire sont actuellement réunis. « L'importance actuelle de ces deux services, exposés, ci-après, d'après le travail leur incombant, fera ressortir, non seulement l'intérêt, mais encore la nécessité de scinder ces deux services, conformément, du reste, aux règlements en vigueur.

« COMPTABILITE DU TERRITOIRE. » « Comptabilité générale.

« Établissement du budget, ordres de recettes. — Liquidation et ordonnancement des dépenses du budget du territoire et du budget général (chapitre XVIII, article 1). — Compte administratif. — Personnel européen et asiatique (Services civils, garde indigène, école, agriculture). — Tenue des contrôles et livrets de solde. — Mutations. — Hospitalisation. — Congés. — Passage. — Ordres de route.— Réquisition de transport. — Approvisionnements et comptabilité du matériel. — Marchés. — Adjudications. — Commandes. — Magasin de dépôts. — Délivrance. — Correspondance générale sur tous les sujets de comptabilité.

- « Au titre de l'exercice de 1902, il a été émis :
- « 1° 1,703 mandats sur le budget du territoire ;
- « 2° 203 ordres de paiement sur le budget général.

« PERCEPTION.

- «Le service de la perception comprend :
- « 1° Toutes les opérations de recettes et de dépenses du budget du territoire ;
- « 2° Toutes les opérations de trésorerie d'une place, port de guerre (services militaires, administratifs militaires, marine. — Navires de guerre de passage.)

« 3° La vérification des envois de fonds du trésor et l'expédition des fonds de la perception en présence du délégué de l'Administrateur un chef, (articles 134 de décret du 20 novembre 1882) ;

« 4° Correspondances avec tous les services. — Renseignements ;

« 5° La débile timbre.

« Les opérations de la gestion juillet 1902 au 30 juin 1903 atteindront presque 8000.000 piastres, représentant presque intégralement le montant des envois de fonds du Tonkin que le percepteur aura été obligé d'aller lui-même chercher en rivière a bord du régulier. Il résulte de cette manière de procéder que, pendant l'absence du percepteur, toutes les opérations sont suspendues le lendemain matin de l'arrivée du courrier, au moment où les titres de recettes et de dépenses (des services militaires, marine, etc.), arrivés la veille au soir, sont présentés au guichet.

« Pour les envois comme pour les réceptions de fonds, il semble avantageux et même indispensable de pratiquer comme au Tonkin. Le payeur ou percepteur remet les fonds à l'agent européen ou les reçoit de cet agent désigné par le Résident-maire ou Résident. Dans les provinces, un garde principal est désigné pour les mouvements de fonds.

« Il aura été délivré, à la perception, pendant la gestion 1902-1903, 600 quittances et effectué 4.500 paiements.

« Il importe de signaler que l'exiguïté du local augmente encore les difficultés des opérations.

« CONCLUSION.

« L'incorporation, au budget du territoire, exercice 1904, de la solde du personnel européen de la garde indigène et la mise en vigueur, à Kouang-Tcbéou-Wan, de la réglementation de l'enregistrement et du timbre, vont accroître l'importance de comptabilité du territoire et, par suite, augmenter celle de la perception.

« En conséquence, il paraît opportun d'obtenir la séparation de ces deux services.

« L'amélioration, les progrès qui en résulteront seront consécutifs à la responsabilité, rendue effective, des fonctionnaires chargés officiellement de ces services. »

Dans la réalité, les fonctions de percepteur ne comportent ni les obligations de la perception de l'impôt foncier ni de la plupart des taxes diverses figurant au budget du territoire, ces recettes étant perçues par les Administrateurs dans chaque circonscription.

Les difficultés de la situation financière en ce qui concerne l'exécution du budget du territoire pour l'exercice en cours, ont été récemment exposées.

D'une part, des moins-values accidentelles se sont produites dans la rentrée des recettes et, d'autre part, des dépenses supérieures aux prévisions se sont produites aux articles des transports et des frais d'entretien des condamnés. Ces difficultés pourront être résolues par les moyens-proposés à l'Administration supérieure, mais elles comportent un avertissement des plus sérieux sur la limite de rendement des ressources actuelles du budget du territoire. Même, si de nouvelles charges ne devraient pas être imposées à ce budget, il y aurait lieu de prévoir de nouvelles recettes, par suite de la disparition du reliquat de l'exercice antérieur, qui n'existera plus en 1904, et des frais toujours croissants occasionnés par l'internement des condamnés au pénitencier de Poulo-Condore.

Dans son ensemble, le budget du territoire, pour l'exercice 1903, présente un total de recettes évalué à 147,850 piastres, faisant face à un chiffre égal de dépenses.

Les recettes proviennent :

De l'impôt foncier, pour 8.000

Des fermages de l'opium	62.000	
Des fermages du sel	21.000	
Des fermages du poisson salé et du soufre	5.700	
Des amendes et recettes diverses	2.150	
Du reliquat de l'exercice antérieur	20.000	
D'une subvention du budget général	10.000	
Du produit des ventes de lots de terrains urbains		13.000
Total	147.850	

Les recettes, prévues à l'exercice 1902, s'élevaient à 111.150 piastres, avec un reliquat d'exercice antérieur de 33.000 piastres.

Les recettes, prévues à l'exercice 1901, s'élevaient à 67.550 piastres.

Les dépenses de l'exercice 1903 se répartissent ainsi qu'il suit :

Chapitre 1 ^{er} . — Personnel indigène des résidences et matériel	17.178
Chapitre II. — Garde indigène et prisons	52.401
Chapitre III. — Travaux et entretien	37,741
Chapitre IV. — Centres urbains, agriculture, écoles, service sanitaire	28.841
Chapitre V. — Transports, fournitures, secours, dépenses diverses	11.689
Total	147.850

S'il est donné suite au projet de laisser à la charge du budget du territoire exercice 1903, le montant des frais d'internement des condamnés au pénitencier de Poulo-Condore, soit au moins 9.000 piastres, et si le budget local de l'exercice 1904 doit supporter, en outre, la solde du personnel européen de la milice, le total des dépenses s'élèverait, pour ce dernier exercice, à environ 180.000 piastres ; tandis que les ressources, diminuées du produit du reliquat de l'exercice antérieur et d'une grande partie des recettes de vente de terrains, seront réduites à environ 135.000 piastres, d'où une différence en moins d'environ 45.000 piastres, qu'il faudra retrouver dans une augmentation du produit des fermages à renouveler ou à créer à la fin de l'année courante ; la création de nouveaux impôts ne paraît pas pouvoir être essayée, sans courir des risques très fâcheux pour la prospérité du territoire.

Quelque difficile que puisse paraître la recherche de l'équilibre du budget du territoire, à la suite des charges nouvelles qui lui ont été imposées ou qui doivent lui être imposées pendant les exercices 1903 et 1904, la solution désirable ne paraît pas impossible à réaliser, si le renouvellement du fermage de l'opium et de la création d'une loterie chinoise peuvent recevoir, en temps voulu, la suite qu'elles comportent.

Il faut mentionner, au compte des ressources nouvelles, la taxe récente sur l'immatriculation des jonques et le produit de l'impôt du timbre et des taxes d'enregistrement, qui doivent être prochainement appliqués à Kouang-Tchéou-Wan.

Par contre, il est indispensable de prévoir le supplément de dépenses qu'occasionnera l'organisation d'un service de bac à vapeur qu'exigent les relations d'intérêt et le bon fonctionnement des services dans les centres urbains séparés par la rivière Ma-Tché, ainsi que la création d'un service de transport à vapeur entre les principaux centres administratifs et commerciaux du territoire, afin d'éviter les pillages périodiques des jonques faisant le service de bacs entre ces localités.

STATISTIQUE

Outre les deux lignes faisant le service postal maritime entre Haïphong-Kouang-Tchéou-Wan et Hong-Kong, d'une part, et Kouang-Tchéou-Wan-Macao-Canton et Hong-Kong, d'autre part, les ports de la baie de Kouang-Tchéou sont desservis par

divers petits bateaux à vapeur les reliant avec Macao-Lei-Tchéou et Hong-Kong environ tous les cinq à six jours. Ces bateaux sont : le *Chan-Kong*, 180 tonnes, portant pavillon français, de la maison P. Lemaire et Cie, de Hong-Kong, à l'aide duquel cette maison a l'intention de remplacer le service du *Paul-Doumer* entre Canton-Macao et Kouang-Tchéou-Wan.

L'*Éclair*, 56 tonnes, portant pavillon français, de la maison Guiou, de Hong-Kong ;
le *Macao*, 237 tonnes, portant pavillon portugais, du port de Macao.

Le mouvement de la navigation des ports du territoire, relevé d'après les manifestes des capitaines des navires à vapeur seulement, a donné jusqu'ici les résultats suivants :

En 1901.		
Entrée	208 vapeurs jaugeant	51,371 tonnes.
Sortie	185 vapeurs jaugeant	41,700 tonnes
Totaux	393 vapeurs jaugeant	98,077 tonnes.

En 1902.		
Entrée	186 vapeurs jaugeant	79.001 tonnes
Sortie	173 vapeurs jaugeant	60.696 tonnes
Totaux	359 vapeurs jaugeant	147.757tonnes.

Pendant le premier semestre 1909.		
Entrée	83 vapeurs jaugeant	37.300 tonnes.
Sortie	78 vapeurs jaugeant	34.005 tonnes

L'inexactitude des capitaines à remettre leurs manifestes est la cause des différences, entre les entrées et les sorties constatées.

Le mouvement commercial des marchandises à l'importation et à l'exportation par navires à vapeur et par jonques s'est élevé, en 1902, à 5.328.262 piastres, soit 11.599.931 fr. 20, soit à l'importation 4,040,902 piastres dont 3,414,472 piastres par vapeur, à l'exportation 1,287,370 piastres, dont 1.076.565 piastres par vapeur. En 1903, pendant le premier semestre, ce mouvement s'est élevé à 1.764.254 piastres par vapeurs, dont, à l'importation, 1.280.137 piastres 50 cents, à l'exportation, 484.117 piastres.

La faiblesse du mouvement d'exportation est due en partie à l'arrêt momentané de l'exploitation du fermage du sel.

Les principales marchandises, qui ont alimenté le commerce d'importation et d'exportation du premier semestre 1903, sont les suivantes ;

Importations.		
	Quantités.	Valeurs (\$)
Absinthe	20 caisses	240
Allumettes	4.206 caisses	19.114
Numéraire	30 caisses	114.000
Café	850 kilos	119
Charbon	1 tonne.	75
Coton	155 caisses.	7.295
Cotonnade	6 caisses	460
Cuir	2 caisses	100
Farine	8.036 sacs	27.362
Foin	225 ballots	2.550
Graines de fleurs	960 sacs.	2.000
Liqueurs	473 caisses	18,365
Huiles	1,023 barriques	40.780

Légumes chinois	—	2.714
Moutons	19 têtes	234
Médicaments	1.673 caisses	134.320
Nids d'hirondelles	2 —	80
Opium	719 —	747.760
Pétrole	21.358 —	63,624
Peaux de bœufs	1 ballot	14
Porcs	37 têtes.	606
Pommes de terre	636 sacs	2.344
Sucre blanc	—	3.770
Thé	33 paquets	2.640
Tabac	111 paquets	1.062
Vin indigène	jarres	8.462
Vin	—	6.844 50
Divers	3.428 paquets	24.308
Riz	6.509 sacs	42.748
Souffre	6.509 sacs	42.748
Glace	66 caisses	792
Paddy	234 sacs	1.174
Salpêtre	12 sacs	380
Total	—	1.280.137 \$ 50

Exportations.

	Quantités	Valeurs (\$)
Allumettes	52 caisses	329
Numéraire	137 caisses	230.928
Étoffes teintes	25 ballots	1,500
Farine	525 sacs	2.088
Farine de patate	172 sacs	516
Fils de chanvre	3.016 ballots	24.137
Filés de coton	9 ballots	900
Médicaments	168 caisses	7.995
Nattes	1.980 ballots	11.800
Œufs	12 caisses	86
Opium	1 caisse	1040
Peaux de bœufs	329 ballots	4.475
Pétrole	190 caisses	684
Poissons secs et crevettes	252 sacs	8.232
Porcs	4.124 têtes	19.703
Sacs en paille	4.088 ballots	32.446
Sel	1.200 piculs	1.200
Sucre noir	12.619 ballots	63.199
Tabac en feuilles	130	1.180
Toile de chanvre	131	6.000
Divers	1.579	19.730
Bœufs	279 pièces	6.520
Effets militaires et autres	477 caisses	4.030
Riz	2.939 sacs	19.274
Chevaux	10 pièces	150
Munitions	156 caisses	15.600
Papier chinois	8 ballots	95

Vermicelles	95 paquets	280
Total	—	484.117 00

En résumé, l'ensemble de la situation du territoire, au point de vue de son organisation, du fonctionnement des services existants et de ses ressources budgétaires, est tel que le peut comporter une possession nouvelle, appelée à répondre aux exigences d'une période de première installation, en vue d'un avenir plein de promesses favorables. Ce n'est qu'au fur et à mesure que les installations projetées seront réalisées qu'elles pourront produire des résultats tangibles.

Lorsque la ligne de tramway à vapeur vers Moui-Loc et vers Yu-ling-Tchéou aura amené l'afflux de nombreuses maisons de commerce, lorsque la sécurité de la circulation sur la baie intérieure augmentera le mouvement des échanges, lorsque l'installation de l'appontement facilitera les débarquements de marchandises, lorsqu'enfin l'expansion naturelle de notre zone territoriale aura donné à notre possession une stabilité plus grande dans ses relations avec les marchés chinois du voisinage, ses ressources se produiront en raison des services que son organisation économique pourra rendre à sa clientèle et sa prospérité répondra à son excellente situation géographique.

(Bulletin administratif du Tonkin, 18 janvier 1904)

Par décision de l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan, en date du 25 novembre 1903, est autorisé le remboursement total du cautionnement définitif de quatre cent dix-huit francs, déposé par M. Champestève, entrepreneur, en garantie de l'exécution du marché passé à la date du 28 mai 1902, pour les travaux de construction d'une maison d'école pour 100 élèves indigènes à Ma-tché.

L'INSÉCURITÉ À KOUANG-TCHÉOU-WAN
(L'Avenir du Tonkin, 22 février 1905)

Décidément, la tranquillité règne ici sans conteste et l'on finira par croire que l'administration a bien fait de décider le retrait des troupes de Fort-Bayard.

Donc, le 8 courant, à 6 h. 30 du soir, une vingtaine de pirates faisaient irruption dans la maison d'un Malabar, employé à la gérance. Ce brave homme allait se mettre à table avec toute sa famille. Les brigands, armés de coupe-coupe, se précipitèrent sur lui, frappèrent, tuèrent sa femme et blessèrent un de ses enfants. Le malheureux, couvert de sang, eut la force de s'échapper et de venir demander du secours chez M. Champestève, dont la maison est tout près. Effrayés, les pirates s'enfuirent et quand la gendarmerie, arme au poing, entra dans la maison tragique, elle ne trouva que le cadavre de la femme autour duquel se pressaient les enfants, fous de terreur.

Le vol était le mobile du crime. On trouva, en effet, des cordes laissées là par les assassins et destinées à servir à l'enlèvement d'un coffre où l'on savait que la victime cachait ses économies.

La population est atterrée. Ce crime est, en effet, d'une audace inouïe, surtout si l'on considère l'heure à laquelle il a été commis et l'endroit où se trouve la demeure assaillie, juste en face de la demeure — aujourd'hui déserte — du commandant de la place, à peu de distance du quartier commerçant chinois et de la maison de M. Champestève.

Les Chinois sont consternés et l'affaire n'est pas pour rehausser notre prestige. Que peut-on faire, en effet, avec les moyens ridiculement réduits dont on dispose ? La compagnie qu'a bien voulu laisser l'administration, reléguée à l'autre bout de Port-Bayard, a fort à faire pour protéger et garder tous les bâtiments qu'elle a mission de surveiller.

M. Champestève, en son nom et au nom des Chinois, écrivit donc à l'administrateur, lui demandant des fusils et des cartouches pour lui permettre d'organiser une police personnelle chargée de protéger le pâté de maisons qui s'étend du débarcadère à la mission. La demande semblait devoir être reçue sans difficulté, avec remerciements même. Vous croyez sans doute qu'il en fut ainsi ? Oh ! douce illusion, et petite connaissance de l'esprit administratif ! La demande fut retournée purement et simplement. Impossible même de l'accepter, elle n'était pas sur papier timbré !!

Chacun, dès lors, s'arma et se prémunit contre toute éventualité. Avant de se coucher, on se claquemure comme en une forteresse ; on assure la barricade des portes et fenêtres ; on vérifie ses revolvers et ses carabines.

Pour ma part, dormant à terre pour la première fois, la tête pleine de ces récentes horreurs, reposant dans une maison tout proche du lieu tragique, j'eus une certaine peine à m'endormir. Involontairement, l'on prête l'oreille au moindre bruit et, ma foi ! dans le noir absolu, au milieu de cet oppressant silence, dans ce Fort-Bayard désert et triste comme une ruine, j'ai compris que l'on puisse passer de mauvaises nuits hantées

de cauchemars, depuis le 8 février, à Kouang-Tchéou-Wan, malgré l'ombre protectrice du drapeau français !

Quant à Bernard, l'une des victimes, malgré ses atroces et nombreuses blessures, on espère l'en tirer et le guérir à peu près parfaitement.

À part cela, la tranquillité est parfaite, l'administration s'endort en un calme doré ; elle a découvert que ce massacre est l'œuvre d'un seul boy et que les pirates sont produits d'imagination malade. De même pour les brigands de Tai-ping ; simples incidents de frontière sans conséquence. C'est pour cela, paraît-il, que le remorqueur n° 9 — toute la flotte active et de réserve du territoire — moisit sur ses ancres. Inutile de lui faire faire la police, les eaux et les rives jouissent d'une si parfaite tranquillité ! En attendant, l'on ne sort plus sans armer, à Fort-Bayard. Mais qu'importe si César est content et si César-ville prospère

Henri Maître.

Quelques notes sur Kouang-tchéou-Wan (*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1905)

J'arrive d'une intéressante excursion en un lieu qui a déjà bien fait couler d'encre, d'argent et de sang, où l'esprit administratif français s'est donné carrière à bride abattue ; je veux parler du Port-Arthur français, de notre possession de Kouang-tchéou-Wan.

Port-Arthur ! direz-vous, en un sursaut fait d'ironie et de colère ; eh oui ! car de Port-Arthur, Kouang-tchéou-Wan a la situation géographique splendide et aussi l'administration idéale.... Kouang-tchéou-Wan n'at-il pas, en effet, un vice-roi, comme Port-Arthur eut Alexeïeff et ces deux vice-rois, le puissant *namestnik* comme l'humble imitateur, n'ont-ils pas la même conscience chargée de responsabilités dangereuses qui, un jour, pourraient et devraient amener sur eux une juste punition ?

*
* *
*

Donc, ce fut par un temps splendide que j'arrivai à Kouang-tchéou : au passage du premier banc de sable — il était alors 11 heures du matin —, le roulis fut cependant terrible, à cause du peu de fonds ; après un détour occasionné par les nombreux bancs de sable, on arrivait, vers 1 heure du soir, à la hauteur de l'île de Nau-chau que domine un joli phare ; puis on aborde le second mauvais passage, étroit chenal où, en novembre dernier, une chaloupe chinoise se perdit corps et biens.

En temps de guerre, des barrages de torpilles gardant ces deux canaux creusés entre les bancs seraient la meilleure défense de notre possession qu'elles rendraient inexpugnable ; on comprend donc, jusqu'à un certain point, la négligence qu'a apportée l'administration dans l'érection de travaux de dépense tant sur les îles que sur la terre. Les dernières leçons de la guerre russo-japonaise nous montrent cependant tout le danger que présenteraient, d'un autre côté, ces passes si favorables au premier abord : une flotte, réfugiée à Kouang-tchéou y serait embouteillée avec facilité et réduite à l'impuissance, prise elle-même à son propre piège et enfermée comme dans un traquenard.

Après ce dernier passage, le *Hué* — courrier subventionné de la compagnie Marty, longe la grande île de Tan-hai que pique en sa côte occidentale, le mont Jacquelin, grosse dune roussâtre, recouverte en son sommet d'une verdure âpre et brûlée.

Cette île de Tan-hai est gardée par un poste de milice sous les ordres d'un inspecteur de la garde indigène ; elle est déserte et inculte et la population en était, autrefois, très turbulente ; grâce aux efforts de la milice, l'état des choses a heureusement changé.

L'île de Nau-chan, elle, est le centre de la 3^e circonscription du territoire ; c'est une île granitique, ancien repaire de pirates et siège, encore, de pirates de haute mer.

Et vers 3 heures, nous entrons dans le vaste bras de mer qui constitue Kouang-thcéou-Wan.

Port-Beaumont

[Mots illisibles]. quelques constructions et une canonnière, rouge de rouille, vieillie, défoncée ; c'est Port-Beaumont. ville de la marine, aujourd'hui abandonnée. autrefois station navale forte de 200 à 250 marins sous les ordres d'un lieutenant de vaisseau et d'un enseigne ; il y avait aussi là une de nos vieilles canonnières tonkinoises, l'*Estoc* ; tout cela fut retiré en août 1904 et la vieille canonnière revint clopin-clopant au Tonkin. ne laissant en arrière que la vieille carcasse rouillée que l'on peut admirer aujourd'hui. Les bâtiments divers qui avaient été édifiés comme casernes ou entrepôts ne sont plus que sous la garde d'un poste de la milice qui est aussi chargé d'assurer la sécurité de toute cette région, la région du Nam-sam, l'une des plus troublées du territoire et habitée par une population très pauvre, vivant de piraterie.

Fort-Bayard

Après Port-Beaumont, sur la gauche, cette fois, une agglomération de maisons blanches en avant d'ondulations violettes — le massif de la Surprise — et que surmontent les deux clochetons d'une église rouge : c'est Fort-Bayard.

Un peu plus en amont et à notre droite — sur la rive orientale du bras de mer — d'autres maisons blanches, plus disséminées, le pavillon de France au sommet d'un mât, c'est Matché. Le *Hué* s'arrête entre les deux villes, au milieu du bras de mer, fort profond et large de quelque 1.800 mètres, d'un bord à l'autre.

Le temps est splendide, le soleil monte dans un ciel pur, la mer est d'un calme parfait et dans une jonque toute claire, aux nattes neuves, je descends ; nous accostons au semblant de jetée qui orne la « rade » de Fort-Bayard.

Jusqu'en décembre dernier, la ville était le séjour d'un bataillon d'infanterie de marine et d'une batterie, mais tout a été retiré en décembre. Les maisons, fort jolies, coquettes, plantées au milieu de gentils jardins, sont maintenant abandonnées et mortes. Celle du commandant de place — la plus belle — voit le sable envahir les plates-bandes de son jardin où meurent les dernières fleurs et agonisent les dernières verdure.

La compagnie qui reste occupe une petite partie de tous ces bâtiments, édifiés pour recevoir un nombreux contingent. Tout le reste est désert ; dans les allées, le sable s'amonce ; les dégâts causés par le typhon du 10 août dernier n'ont même pas encore tous été réparés ; par-ci, par-là, des ruines, des toitures encore en partie privées de leurs tuiles.

Fort-Bayard n'a d'un fort que le nom ; il a l'aspect d'une bourgade neuve et naissante, coquette et gaie au premier coup d'œil. En arrière de l'embarcadère, un semblant de chaussée en pierres, quelques boutiques chinoises, venues là lors de l'occupation ; plus loin, derrière la mission, d'autres boutiques chinoises, mais presque toutes ont fermé ou vont fermer ainsi que le seul commerçant de l'endroit, M. Champestève ; le départ des troupes les a condamnés à l'inaction et les mène à la ruine.

Près de la maison du commandant de la place, un gros banian marque le centre d'un ancien fort chinois, aujourd'hui disparu et qui a probablement été la cause originelle du qualificatif de Fort appliqué à l'endroit.

Comme routes, deux grandes routes : celle de Tché-kam et celle de Louei-tchéou par Po-tsi — celui-ci, village à un kilomètre duquel se trouve le lac de la Surprise, la seule curiosité du territoire.

La route de Tché-kam, longue d'une douzaine de kilomètres, grimpe des croupes onduleuses, franchit des ponts et serpente dans des terrains à peu près arides ; quelques champs de patates mais la contrée est trop sablonneuse, trop ravinée par les pluies ; l'aspect en est d'une désolation navrante ; vers l'intérieur, les croupes et les contreforts violacés du massif de la Surprise.

La route, d'ailleurs, est encore à l'état primitif; d'après des renseignements trop optimistes, j'avais eu la naïveté de la croire praticable à la bicyclette ; il me fallut vite revenir de cette douce illusion ; couverte de sable, ravinée par les roues des chars à buffles — de grosses et massives roues presque carrées, aux angles arrondis —, il est impossible de la suivre autrement qu'à pied, à cheval ou en chaise : après les deux ou trois premiers monticules qu'elle escalade par des rampes assez raides, je dus y renoncer et revenir à Fort-Bayard. Nue, d'ailleurs, cette route, sans ombrage et aride comme le pays traversé ; seul, le marché de Hœi-téou, qu'elle traverse au sortir de Fort-Bayard, sur un monticule, présente de beaux ombrages et quelque végétation.

Le route de Louei-Tcheou, par Po-tsi, est également une large voie, bien ombragée à son début — à sa séparation de celle de Tché-kam — mais le sable qui la recouvre également, la relègue au même rang de viabilité que celle de Tché-kam. Les côtes qu'elle escalade sont, cependant, paraît-il, bien moins fortes.

...Dans Fort-Bayard, l'on déambule à l'aise, sans rencontre importune, entre ces vastes bâtiments déserts ; voici les prisons militaires aux cellules grand ouvertes et où viennent nicher les chiens errants et les vagabonds ; les ferrures, peu à peu, disparaissent, volées, emportées et, dans quelque temps, ces bâtiments tout neufs seront passés à l'état de loques, grâce au manque total de soins, de surveillance et aux dégradations du temps et des Chinois.

Quelques militaires se promènent de ci de là ; quelques tirailleurs tonkinois montrent [mots illisibles] paresseusement leur coiffure de paille — la calotte bordée de rouge ; un peu en arrière, la belle église bâtie par le Père Ferrand, à deux clochetons dans lesquels on accède par un étroit escalier.

De là-haut, la vue est charmante, sur le grand bras de mer d'un bleu de velours où le *Hué* se balance à l'ancre et que sillonnent à peine quelques trop rares jonques ou sampans. En face, Matché. puis, vers le nord, le bleu des flots se prolonge et meurt entre des rives rousses et jaunes. Du côté de Fort-Bayard, des ondulations fauves, incultes, coupées de quelques marais dont l'eau glauque luit sous le crépuscule ; à nos pieds, la ville déserte, ou, plutôt, ce qui fut une ville, ce qui devient une ruine, étendue de maisons blanches drapées de verdure où le sable met déjà sa note dévastatrice ; sur les derrières, le petit cimetière, au flanc d'un monticule et le ruban roux de la route de Tché-kam.

Plus un bruit, le silence enveloppant des ruines. Une sonnerie de clairon, là-bas, vers les dernières casernes où niche le détachement d'infanterie coloniale. Les ténèbres vont tomber.

... La nuit est venue, radieuse. La clair de lune splendide ruisselle sur ce qui fut Fort-Bayard. Plus personne dehors ; tout le monde est entré ; l'espèce n'est plus qu'aux chiens errants et aux pirates, Car ceux-ci ne sont pas un leurre ; ils existent ; il y a cinq jours, une vingtaine d'entre eux faisaient irruption, à 6 h. 30 s. en pleine ville et assaillaient la maison d'un Malabar, employé à la gérance. J'ai d'ailleurs rapporté la chose en son temps et l'on connaît déjà les horribles détails de ce dernier exploit des bandits.

Depuis un an, en effet, la piraterie s'est signalée par une dangereuse recrudescence ; attaques répétées du poste de Tai-ping, nombreux et importants vols à main armée, tels ont été les actes par lesquels elle s'est manifestée. Néanmoins, tout est calme,

officiellement ; aussi a-t-on évacué les troupes ; à vivre trop près de la Chine, nos fonctionnaires prennent par trop facilement modèle sur leurs collègues, les satrapes mandarinaux.

Fort-Bayard s'endort ou se garde ; au débarcadère, plus une embarcation ; aussi, impossible de rentrer à bord et je dois accepter l'hospitalité d'un de mes compatriotes ; de l'autre côté du bras de mer, les lumières de Matché — où les réverbères, disent les médisants — sont plus nombreux que les habitants.

Et l'on rentre, l'on se barricade ; les heures s'écoulent ; on s'endort après avoir vérifié ses armes et tressauté à l'aboiement soudain d'un chien qui, au dehors, hurle à la lime.

HENRI MAITRE

(À suivre)

Quelques notes sur Kouang-tchéou-Wan (*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1905)

Matché

La nuit a passé et l'on se réveille dans la grande fraîcheur des matins d'hiver.

Vite, habillé et en route pour Matché. Le vent est peu favorable et nous tirons des bordées ; quand le temps est mauvais, d'ailleurs, les deux rives restent sans communications et c'est une des beautés de cette séparation des deux villes que ces communications boiteuses.

Devant Matché, près du commencement de l'appontement, depuis longtemps commencé et naturellement inachevé, dort le remorqueur n° 9, armé d'un canon revolver. Depuis l'évacuation, cette minuscule chaloupe constitue la flotte active et la réserve de Kouang-tchéou. Malheureusement, elle marche mal ou point ; tantôt c'est le charbon qui manque, tantôt c'est la machine qui est prise de caprices soudains et ceja, justement quand le télégraphe signale l'apparition des pirates et demande « d'urgence » l'arrivée du remorqueur. Cahin-caha, ceux-ci finit par partir ; mais il lui a fallu trouver du combustible, vaincre les dernières obstinations de la machine ; tout cela a pris du temps, beaucoup de temps même et quand le canon revolver finit par apparaître, c'est pour trouver que les pirates ont disparu depuis un jour ou deux ; ce qui faire dire à l'administration que la piraterie est un mythe et les pirates un leurre, car on n'en trouve jamais, en quelque lieu qu'on les cherche.

Un peu plus en aval du futur appontement, vers Pointe Nivet — qui est le nom de la pointe faite par le rivage — dort sur la grève une collection de bouées destinées au balisage ; ou en a bien posé quelques-unes, mais pas aux endroits les plus dangereux ; les moyens dont on dispose ne permettent pas, en effet, de s'aventurer en ces passes scabreuses et les bouées, depuis longtemps, dorment mélancoliquement sur la grève, en attendant avec résignation le jour où on les enverra jalonner autre chose que les solitudes des sables de Pointe Nivet.

Après la grève dorée, de la verdure assez touffue, gaie et claire à l'œil ; quelques modestes bâtisses d'interprètes chinois ; puis, une avenue et le disséminement des maisons, moins coquettes que celles de Fort-Bayard et beaucoup plus clairsemées. Tandis que Fort-Bayard a vraiment l'air d'une petite ville, Matché semble une lande où l'on a semé [mots illisibles] avant l'habitation de l'administrateur en chef — le vice-roi, le proconsul ;—la maison, découverte par le typhon, encore en réparations ; quant au « gouverneur », il loge chez un de ses collègues en sous-ordre ; on lui avait bien insinué d'aller se mettre à couvert dans une des maisons en face, à Fort-Bayard, mais la pensée de frayer avec les sabres qui, à l'époque, « encombraient » encore la ville rivale, a révolté cette âme civile ; on a des principes ou l'on n'en a pas ; ladite âme en avait, et

de violents : elle parla de démission et on la laissa donc dans sa chère ville, loin du contact abhorré des « sabreurs ».

Plus loin, les « ministères » : travaux publics, inspecteur de la milice, la poste, etc.. De quelque côté que l'on se tourne, quelque maison que l'on aperçoive, c'est un budgétivore que l'on rencontre. Vous vous imaginerez sans doute que les administrés sont nombreux et que la ville chinoise — à défaut de la ville européenne, encore dans les langes de l'espérance — est compacte et que cette armée de fonctionnaires, victorieusement dressée en face de la ville militaire — la rivale, aujourd'hui vaincue — a fort à faire ! O douce illusion ! Les quelques Chinois qu'on y trouve habitent quelques gentilles petites boutiques blanches, élevées sur du terrain qu'on leur a *donné* pour les dédommager de l'expropriation. Pas nombreux, d'ailleurs, les colons chinois ! Ce qui n'empêche nullement les travaux publics de tracer les avenues de la future ville de cet entrepôt rival de Hong-kong, rêve de l'administration ; ces avenues, numérotées comme en une cité américaine, s'allongent, bordées de jeunes arbres, et couvertes du maudit sable ; mais elles courent dans le désert, au milieu de landes parfaitement incultes qui se déroulent à perte de vue, sans même l'égaiement de quelques ondulations, comme à Fort-Bayard ; des bornes en briques marquent le tracé des futures avenues auxquelles des prisonniers travaillent sous la garde d'un milicien. Mais la cité-champignon que doit être Matché ne possède pas encore de colons, pas encore de magasins et les administrateurs doivent vraiment s'administrer eux-mêmes ou régir les pierres de la route.

Seuls, les gardes de la milice ont fort à faire avec les incessantes incursions de pirates.

*
* *

La piraterie

Et à ce propos, l'on me permettra d'ouvrir ici une longue parenthèse ; cette question de la piraterie devenant, en effet, un des points les plus sombres et les plus importants qu'ait à envisager notre territoire.

Les bandes interceptent complètement les convois de marchandises sur les routes du nord, sur celles conduisant à Pakhoi et sur celles du sud par Louei-tchéou ; sur le territoire même, la société secrète des Sam-tim terrorise, par ces méfaits, toute la population. Les commerçants reçoivent personnellement des menaces de mort et sont sommés de payer de véritables rançons s'ils veulent que leurs marchandises passent sans encombre.

Des assassinats mystérieux sont perpétrés, des cadavres retrouvés jusqu'au fond des puits, un doyen de la milice, des linhs et des paysans en sont victimes.

De Po-tao, une bande armée de 300 hommes se dirige sur la ville de Tché-kam pour l'attaquer et la piller ; l'état de la mer seul empêche cette troupe de passer le golfe et fait échouer cette entreprise hardie.

Le poste de Tai-ping est attaqué en plein jour et le garde principal qui le commande soutient le feu depuis le matin jusqu'à deux heures de l'après midi.

Le 21 septembre, la ville de Tché-kam est sommée de payer une rançon de 14.000 piastres si elle ne veut pas être à nouveau attaquée.

Le 1^{er} novembre, une bande de pillards affublés de l'uniforme des soldats des mandarins du district et armés de Mausers assaillaient la ville fortifiée de Tui-pak. Les habitants de cette ville réussirent, après un long combat, à repousser l'attaque. Les mandrins, après cet échec, résolurent d'emporter la ville ouverte de Sui-tung, le principal et le plus riche marché de la côte, à cinquante kilomètres exactement de Kouang-Tchéou-Wan.

Sui-tung fut attaqués à 6 heures du matin, le 2 novembre ; plus de 200 maisons de commerce furent complètement pillées et 30 d'entre elles, incendiées. Les pertes en

hommes sont estimées à 200 blessés et 100 morts, presque tous directeurs des maisons de commerce. L'attaque dura une journée et le butin fut considérable ; parmi les premières maisons attaquées, il faut citer l'agence de M. V. P. Musso dont l'agent n'eut que le temps de fuir sous une grêle de balles.

Plus tard, dans la soirée, une autre bande fit une nouvelle attaque et détruisit ce que les premiers avaient laissé debout.

Pendant ce temps, l'agent de la maison V. P. Musso et ses employés, qui avaient réussi à se procurer un sampan, attendirent au large, l'arrivée du bateau à vapeur de leur maison, la *Lucia* ; elle arriva le lendemain matin ; le capitaine apprenant ce qui s'était passé et informé de plus, que son bateau allait être attaqué, recueillit le plus possible de fugitifs et repartit immédiatement pour Canton où il rendit compte des faits.

Le ministre d'Italie à Pékin, de passage à Hongkong, s'occupait de l'affaire et devait demander à la cour une indemnité pour les pertes subies par la maison Musso.

Tché-kan fut ensuite et de nouveau, menacé d'une attaque qui devait être livrée le 3 décembre et qu'une étroite surveillance a seule empêché de réussir.

Par contre, le marché de Sin-tché, dans la première circonscription du territoire, a été attaqué, le 4 décembre, par une bande de 100 fusils.

Le 5 décembre, une jonque chargée de 1.500 piastres en sapèques, est pillée, à Cha-wan.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre, vers 3 heures du matin, une jonque chargée de 6.000 piastres d'opium et de 2.000 piastres de soufre et salpêtre, est pillée également à Cha-wan et les passagers, propriétaires de la cargaison, faits prisonniers.

Le 14 décembre, des coups de fusil sont entendus vers 9 heures 30 du soir à la pointe de Pen-Lok et dans les villages environnant Fort-Bayard. L'alerte est assez vive pour que la garnison soit sonnée et que la garnison, réduite à une compagnie, prenne les postes de combat et qu'une section soit envoyée en reconnaissance à Hoi-tchéou.

Le 15 décembre, une maison du marché même de Fort-Bayard est dévalisée à main armée.

Le 13 janvier, nouvelle attaque de Tai-ping et, enfin, cette irruption du 8 février, en plein Fort-Bayard dans la maison du Malabar Bernard, longuement relatée en son temps.

Doux et rassurant tableau que cette lugubre et longue chronique de vols et d'assassinats !!

Et qui rendre responsable de cet état de choses ? Les uns vous parleront de la rébellion du Kouangsi et du Kouangtong qui se répercuté fâcheusement sur notre territoire ; mais la vérité n'est pas là et si l'état troublé des deux Kouang est pour un peu responsable de cet état de choses, il est loin d'en être le seul répondant.

Le vrai et seul coupable est l'administration. Où sont, en effet, les mesures prises pour enrayer les déprédations des pirates ?

Elles se réduisent à une seule, mais tellement magistrale, tellement absolue que vraiment l'on en reste stupéfait : on a trouvé... l'évacuation des troupes !!

INDO-CHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1905)

(Des correspondants particuliers de *L'Avenir*)

Kwan-tchéou-Ouan

Après les articles précis de votre collaborateur, M. Maître, montrant sous son vrai et triste jour la situation de notre malheureux territoire troublé et appauvri où les Français végètent misérablement quand ils ne se ruinent pas, il semblait qu'il n'y aurait plus rien

à dire. Vous avez rendu publique la nouvelle de la perte pour le trésor d'une somme annuelle de 70.000 piastres, différence entre la somme payée par le fermier actuel de l'opium et celle qu'offrait l'ancien fermier qui a subi de terribles pertes du fait de la piraterie non réprimée par M. Alby et niée par lui.

Pendant que M. Alby nie abatte cette piraterie à M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, il l'affirme et peut-être même l'exagère si c'était possible auprès du ministre plénipotentiaire de France près de Tsong-li-Yamen Il a écrit à M. Dubail pour lui exposer la situation très troublée du territoire au moment même où il écrivait à M. Broni que jamais la situation du territoire n'avait été plus calme., plus prospère, et que les importations et les exportations y augmentaient en de notables proportions. En même temps qu'il dit ici que les pirates ont été rejetés par lui hors de la frontière où ils continuent leurs déprédations sur le territoire chinois, il écrit, paraît-il, à Pékin, que ces mêmes pirates ont envahi le pays, massacré les habitants, arrêté et empêché le commerce, semé la ruine et l'incendie sur le passage et que, de ce fait, le gouvernement du Fils du Ciel ait à lui payer une somme de cent mille taëls pour indemniser les commerçants ruinés par les bandits. Alors !!

Ce double jeu, mené simultanément, est peut-être très adroit, très fort, en tout cas, il n'est pas très digne pour un administrateur français et un représentant d'une grande nation. Le ministre des Colonies, s'il en est informé par le ministère des Affaires étrangères, ce qui a de grandes chances d'arriver, demandera sans doute des explications et ne peut manquer de s'étonner de cette façon originale, nouvelle mais extraordinaire et imprévue d'administrer.

À qui étaient destinés ces 100.00 taëls s'ils avaient été obtenus ? Assurément pas à indemniser le fermier de l'opium et les entrepreneurs français complètement découragés qui végètent à Fort-Bayard ou y mangent leurs modestes capitaux. D'ailleurs, ils ne dont que deux et n'en demandent pas tant. Alors, c'est donc aux négociant chinois que devait aller cette somme ? La porte est ouverte à toutes sortes de suppositions.

Comme il fallait s'y attendre, le vice-roi de Canton, après avoir fourni ses explications à la Cour de Pékin, a refusé de rien paver. Il a fait à ce sujet un rapport, rendu public et dont la traduction que nous aurons dans quelques jours sous les yeux sera édifiante [et] dont nous nous proposons de donner des extraits. Ils affirmeront, à n'en pas douter, tout ce que nous avons publié jusqu'ici et infirmeront en même temps les dénégations inévitables de l'administrateur en chef qui ne manquera pas de se souvenir que tout mauvais cas est niable et qui, sûrement, essaiera de nier. Cela lui sera toutefois assez difficile et, outre ce rapport authentique il restera des traces de sa demande à la légation de Pékin. Il n'avait pas prévu qu'il pouvait être pris à son propre piège. Il ne lui reste plus, maintenant qu'à publier de nouvelles *statistiques truquées*, car on fait dire aux chiffres tout ce que l'on veut, et à répéter une fois de plus à ses chefs que tout va bien, que jamais le pays ne fut plus florissant et que des compatriotes y font rapidement fortune.

Il est malheureux que leurs livres de commerce prouvent le contraire.

INDO-CHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1905, p. 3, col. 3)

(Des correspondants particuliers de *L'Avenir*)

Quang-tchéou-Wan

La publication du rapport du vice-roi de Canton est aujourd'hui terminée. Il en ressort, avec la dernière évidence, plusieurs choses des plus importantes et que le Gouvernement général ne manquera pas d'enregistrer, ne fut-ce que pour les mettre en

regard des rapports officiels de M. Alby. 1° Il y a bien eu des faits graves de piraterie, mais ceux-ci ont eu lieu surtout sur le territoire cédé à bail, sur le territoire de Quang-Tchéou où l'administrateur en chef aurait dû pouvoir assurer sa police ; 2° les pirates de Quang-Tchéou agissaient de concert avec les pirates de Chine et se cachaient tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre pays ; 3° M. Alby a demandé 100.000 taëls, qui lui ont d'ailleurs été énergiquement refusés pour *indemniser*, disait-il, les victimes des actes de piraterie.

Tous ces faits, clairs, précis, patents indiscutablement établis désormais et bien définitivement acquis au débat prouvent les mensonges officiels de l'administrateur, osant affirmer dans un rapport officiel qu'il n'y avait pas de pirates à Quang-Tchéou-Wan ! Mais il y aura mieux dans quelque temps et nous ne désespérons pas de publier ici même des documents auprès desquels ceux de l'affaire Toqué ne seront que jeux d'enfant. M. Alby n'en doute pas.

Ah ! il est heureux pour lui qu'un brouillard absolument providentiel et fait tout exprès pour la *Décidée* ait empêché le gouverneur général de débarquer au moment même où accostaient le *Hué* et aussi une chaloupe chinoise. Le chef de la colonie, après les congratulations d'usage, aurait bien été forcé d'aborder un peu la question affaires sérieuses, de causer de l'objet qui l'amenait et il devait avoir quelques craintes d'en apprendre de bien bonnes...aussi a-t-il préféré remettre son enquête à un voyage prochain... après celui du ministre... C'est heureux, encore une fois, pour M. Alby, mais c'est profondément navrant pour notre malheureux territoire rapidement mené à la ruine définitive.

INDO-CHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1905, p. 2, col. 5-6)

(Des correspondants particuliers de *L'Avenir*).

Quang-tchéou-Wan

Les événements tragiques et imprévus qui se sont déroulés le 20 mai, la mort de M. Liegeot, administrateur adjoint du territoire, qui sera fatalement le point de départ d'une enquête intéressante, nous ont un peu détourné des autres agissements de M. Alby. C'est ainsi qu'on a à peine noté au passage que le nouveau fermier de l'opium, à qui on ne demandait que 56.000 piastres de redevances, a mis la clef sous la porte et exigé la résiliation de son marché. Et avec lui, il n'y avait pas de manières à faire ! Ce n'est pas un Français et il le lit bien voir. C'est un Chinois et M. Alby, fils et père par adoption de Chinois, sait que ces gens-là, moins patients que les Français, ne plaisantent pas. Ils sauraient trouver un bras qui frappe pour eux les gens les mieux enfermés derrière de triples murs.

L'adoptif saurait le faire comprendre à son papa et lui-même tient à sa jeune peau. Il y tient d'autant plus qu'il a retrouvé toute la confiance paternelle. Il n'est plus filou. Ce sont bien les boys qui avaient voté la galette et les montres. Ils n'ont fait aucune difficulté pour l'avouer et le jurer devant Bouddha.

Les uns ont reçu pour cela de bonnes paroles et les autres de bonnes... raisons. L'honneur de l'héritier et du nom est sauf, c'est l'essentiel. Il ne fallait point qu'il y eut une tâche au bison des Lee-Chee. Il n'y en a plus...sauf les... petites éclaboussures que fit autrefois, et encore ces temps derniers, le vénérable grand-père !...

M. Alby a trouvé du nouveau et quand il a des idées, elles sont généralement géniales. Jusqu'à présent, il n'avait ruiné que les colons du territoire ; maintenant, il ruine le territoire lui-même et son commerce futur. Il a demandé au vice-roi de vouloir bien lui envoyer, lui installer en plein territoire français, un fonctionnaire des douanes

chinoises pour savoir ce qui se passe chez nous ! C'est de la pure démence, de la folie furieuse, de l'aberration, de l'incohérence. Il n'y a pas de mot. Après cela, il est mûr pour l'internement !

Mais on est bien coupable, à Hanoï, de le laisser faire de telles folies !

On dit, et nous le répétons en toute confiance, que les délits commis par l'administrateur adjoint commençaient à être connus au Gouvernement Général. La Presse avait fait comprendre qu'elle ne les ignorait point et qu'elle était prête à les dévoiler un par un. On avait demandé des explications à M. Alby, *qui connaissait ces faits depuis fort longtemps* et n'avait jamais rien fait pour les empêcher et n'en avait jamais rendu compte. Quand Liegeot sut que ses agissements étaient connus, que M. Alby les déclarait inexcusables, il comprit que c'était une affaire pareille à l'affaire Toqué qui allait éclater à propos de lui et il préféra se soustraire à ses conséquences. Les uns disent qu'il absorba de l'opium, les autres disent du bichlorure de mercure. Peu importa le nom du poison : il se suicida pour n'être point arrêté et emprisonné.

Avouez que si la mort avait eu lieu naturellement, par accès pernicieux comme le disait M. Alby, il y avait là de bien singulières coïncidences !

En tous les cas, je crois que ces coïncidences singulières feront réfléchir le Gouverneur Général qui a entre les mains tout ce qu'il faut pour lui permettre de savoir à quoi elle doit être attribuée. Il a également les éléments suffisants pour apprécier le rôle joué par M. Alby et savoir qu'il ne peut plus rester à Quang-tchéou-Wan. Il y est devenu impossible. C'est sa révocation qui s'imposerait si on lui faisait son droit.

Dans un autre ordre d'idées et après ces sinistres aventures, je vais vous dire comment il comprend les intérêts français ici. Ce sera l'objet de mon prochain article.

Fort-Bayard

Un Chinois du nom de Yoc Tchín vient d'être trouvé mort, à trente mètres de la pagode du village de Mi-Tchiao et à 8 mètres d'un chemin praticable traversant le village du nord au sud. Quand le corps fut découvert par les gendarmes, il était en partie enveloppé dans deux sacs d'emballage maintenus au moyen de cordes. Une raie noire et violacée faisant le tour du cou et paraissant avoir été faite avec une corde d'une grosseur moyenne, indiquerait que cet homme est mort de strangulation.

Les lèvres étaient enflées et violacées, un peu de sang s'échappait de la bouche et des narines. Plusieurs contusions étaient apparentes aux deux cuisses et semblent avoir été produites par un instrument contondant.

Il résulte de l'instruction que le malheureux aurait été saisi dans sa maison par cinq agents de police chinois et entraîné dans la pagode où il fut renfermé. Le lendemain, il fut trouvé mort dans l'état indiqué. Les auteurs de ce nouveau crime auraient assouvi sur lui une vengeance. Un Chinois du nom de Sv-Pec est mêlé à cette affaire. Il a été arrêté sur la plainte de la famille du mort, ainsi que deux des agents. Les trois autres ont pris la fuite.

Après interrogatoire, les trois indigènes ont été arrêtés par l'administrateur adjoint. On ne s'explique cette décision qui a consterné les honnêtes gens de la région. Sv-Pec, fort de cette mesure, se répand en menaces contre la veuve de Yoc Tchín et contre sa famille.

EN INDO-CHINE

Une affaire scandaleuse
(*La Dépêche de Brest*, 31 mai 1905, p. 2, col. 3)

Saïgon, 30 mai.

À la suite de certaines révélations faites à M. Beau, le gouverneur général de l'Indo-Chine a envoyé un inspecteur, M. Groleau, accompagné d'un médecin, pour faire une enquête à Quan-Chéou-Wan, au sujet des agissements d'une certaine gravité dont se serait rendu coupable un fonctionnaire.

Le gouvernement ne donne aucun renseignement sur cette affaire.

Exécutions sommaires à Quan-Tchéou-Wan
(*La Dépêche de Brest*, 24 juin 1905, p. 2, col. 2)

Saïgon, 23 juin.

L'enquête ordonnée par le gouvernement général sur les exécutions sommaires commises à Quan-Tchéou-Wan, sous prétexte de répression de la piraterie, aurait révélé des actes de violence et des abus de pouvoir, dont le principal, auteur est décédé quelques jours avant l'enquête.

Celle-ci s'est poursuivie en vue d'établir la responsabilité qui incombe au résident.

NOMINATIONS

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 3 juillet 1905, p. 545)

Suivant décision de l'Administrateur en Chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan en date du 20 juin 1905, M. Alby, administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, appelé en mission auprès du gouverneur général de l'Indo-Chine, à Hanoï, s'embarquera par le courrier partant pour Haïphong le 28 juin 1905.

Par décision de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan en date du 20 juin 1905, pendant l'absence de l'administrateur en Chef du territoire appelé en mission à Hanoï, M. Dupuy Volny, administrateur adjoint à l'administrateur en chef, sera chargé de l'expédition des affaires courantes.

Fernand GAUTRET,
administrateur en chef (juillet 1905-août 1908)

(Bulletin officiel de l'Indochine française, 1905)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine, en date du 2 juillet 1905, rendu sur la proposition du secrétaire général de l'Indo-Chine et l'avis conforme du résident supérieur au Tonkin :

M. Gautret, maire de Hanoï, est nommé administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan, en remplacement de M. Alby, en expectative de départ en congé.

Il recevra dans cette situation, indépendamment de la solde qui a été allouée par l'arrêté du 1^{er} avril 1905, le supplément de fonctions attribué à son prédécesseur par l'arrêté du 30 janvier 1900.

Ministère des colonies
(Journal officiel de la République française, 5 septembre 1905)

Par décret du 24 août 1905, rendu sur le rapport du ministre des colonies :

M. Gautret, ancien résident-maire d'Hanoï, chargé de l'administration du territoire de Quang-Tchéou-Wan, a été nommé secrétaire général de 2^e classe des colonies.

M. Gautret a été placé en cette dernière qualité hors cadres pour continuer à exercer les fonctions dont il est actuellement chargé.

(Bulletin administratif du Tonkin, 19 février 1906)

Par décision du secrétaire général des colonies de 2^e classe, hors cadres, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 8 janvier 1906, est autorisé le remboursement du cautionnement définitif de cent-vingt francs déposé par M. Champestève à Kouang-tchéou, en garantie du procès-verbal d'offres approuvé le 9 décembre 1905, le déclarant concessionnaire de la fourniture de la nourriture des prisonniers à la prison centrale de Ma-tché pendant l'année 1905.

Hanoï
COUR D'ASSISES
Procès Alby
(L'Avenir du Tonkin, 10 mars 1906)

.....
La même demande est posée à M. Champestève, entrepreneur à Fort-Bayard, lequel répond que, depuis longtemps, il avait été averti par les Chinois des tortures infligées par M. Liégeot ; qu'il est convaincu que M. Alby en avait connaissance et que, d'ailleurs, dans les trois circonscriptions du territoire, on usait du rotin dans tous les territoires. Maître Laurens demande à M. Champestève de rendre compte de la conversation qu'il

a entendu tenir par M. Bonnaud, commis des Services civils, au lendemain de la mort de Liégeot. M. Bonnaud affirmait que Liégeot était mort à huit heures du soir, alors que les télégrammes officiels annonçaient la mort à 4 heures. De plus, en dînant, M. Bonnaud raconta que l'on avait fouillé dans les papiers de Liégeot, que l'on avait tout bouleversé pour, dit-il, nous rendre compte des formalités à remplir. Enfin, M. Champestève, fournisseur de la prison, déclare que, d'accord avec le cahier des charges, chaque prisonnier recevait 125 gr. de riz et 50 gr. de patate

Maître Deveaux demande au témoin s'il confirme la présence de Liégeot, la veille de sa mort, au théâtre chinois. M. Champestève dit le tenir de témoins chinois, dignes de confiance, sur quoi l'avocat défenseur fait remarquer la gravité de cette déposition.

.....

INDO-CHINE
QUANG-TCHÉOU-WAN
(*La Dépêche coloniale*, 15 mars 1906)

Au mois d'octobre dernier, le distingué administrateur en chef du territoire, M. Gautret, avait réuni à Tchekam les membres du kong wok, les principaux notables et les commerçants, et obtenu d'eux participassent à l'installation d'une consultation gratuite pour les indigènes.

Le local étant aménagé et les objets indispensables étant arrivés, l'inauguration a eu lieu le mardi 30 janvier à une heure, en présence de MM. Gautret, administrateur en chef ; Métaireau, Dumont, administrateurs ; Champestève*, colon ; Fauconnier, Bonnaud, commis des services civils, des gardes principaux, des kong wok, etc.

Des soins quotidiens sont donnés gratuitement de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, et, chaque mardi, le docteur Jacquin reste toute la journée à Tchekam. Cette innovation est hautement appréciée de la population chinoise.

Une autre mesure prise par M. Gautret a produit les meilleurs résultats. En dépit de la surveillance exercée, les jonques de commerce naviguant entre Tchekam, Leitcheou, Wam Po et Mui Lok, étaient fréquemment « piratées ». L'administrateur en chef a décidé que, sur la simple demande des négociants, une jonque montée par neuf miliciens et un doï escorterait le convoi, sans rétribution.

Aussi depuis novembre dernier, aucun pillage n'a été constaté.

Missions
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1906)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 17 avril 1906, rendu sur la proposition du secrétaire général de l'Indo-Chine :

M. Gautret, secrétaire général de 2^e classe des colonies, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan, est chargé d'accompagner en France S. M. Sisowath, roi du Cambodge.

Au départ de France de S. M., M. Gautret s'occupera de l'étude de l'organisation d'un service de sûreté générale en Indo-Chine.

Outre sa solde d'Europe, M. Gautret recevra une indemnité forfaitaire de trois mille francs pour tous frais de route et de séjour en France, pendant la durée de sa mission qui est fixée à six mois (voyages compris).

Cette indemnité est imputable comme suit : 2.000 francs sur les crédits du budget général de l'Indo-Chine (chapitre XX, article 4, paragraphe 3 ; 1.000 francs, sur les

crédits spéciaux ouverts au budget local du Cambodge (chapitre XVIII, article 8) par l'arrêté du 8 mars 1906.

La solde et les frais de passage de M. Gautret seront imputés au budget du territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

Charles DUMONT,
administrateur en chef p.i. (mars-septembre 1906)

EN INDO-CHINE

QUANG-TCHÉOU-WAN

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1906, p. 1, col. 5-6)

Le Singapore Free Press vient de publier, au sujet d'une occupation éventuelle de l'île de Haïnan par la France, l'article suivant que nous traduisons sans commentaires.

« Nos lecteurs ont sans aucun doute, souvenir que, il y a neuf ans environ, les Français, disait-on, avaient jeté leur dévolu sur l'île d'Hainan ; nous donnions à cette époque des extraits de la presse indochinoise prouvant que les bruits qui couraient n'étaient point sans fondement. Nous mîmes alors en évidence que l'acquisition de Haïnan par la France, (nos relations cordiales existant déjà à ce moment, ne permettant point de douter de notre complet désintéressement) aurait [pour] seul effet d'accélérer le mouvement qui, malheureusement, se dessinait alors du partage de la Chine. Les milliers de Haïnanais établis dans cette colonie ou dans les « Federated Malay States », devenant sujets français, réclameraient la protection des consuls de France dans les Détroits. Il est facile de prévoir qu'une telle situation causerait des démêlés sans fin entre nos autorités coloniales et celles de l'Indo-Chine, et créerait un état de choses intolérable au lieu et place des relations pacifiques que nous avons à l'heure actuelle avec la Chine, relativement à l'émigration haïnanaise.

Si sérieuses nous semblaient ces possibilités résultant de l'occupation française de Hainan, que copies de nos articles à ce sujet furent envoyées à M. Chamberlain, secrétaire d'État pour les Colonies, avec le résultat que l'on sait : M. Chamberlain donna des instructions précises au Gouvernement des Détroits et le « Foreign Office » agit de même à l'égard du ministre britannique à Pékin, alors sir Claude Macdonald. Il est de toute évidence que, dans l'intérêt même des bonnes relations existant entre l'Angleterre et la France, aucune modification ne doit être actuellement apportée à la situation présente du territoire chinois. S'il est vrai de dire que les termes du traité d'alliance anglo-japonais s'opposent à une telle acquisition, il l'est non moins d'affirmer que, dans l'esprit, sinon dans la lettre, le « Anglo-French Agreement » est également contraire à la prise de possession par la France de l'île d'Hainan.

Ce qui nous fait écrire tout ceci, c'est la « communication » faite par une personne bien placée pour cela à Hoihow, un journal de Hong-Kong, affirmant que la France aurait offert au gouvernement chinois de lui rendre Quang-Tchéou-Wan contre la concession de l'île de Hainan. Cette affirmation se trouve en quelque sorte confirmée par l'annonce que certaines expéditions étrangères sont parties de Hoihow pour explorer l'intérieur de l'île. Nous apprécions trop grandement l'entente cordiale pour croire possible une telle suggestion qui n'aurait pour effet que d'altérer en mal les bonnes relations qui unissent cette colonie et l'Indo-Chine. »

En ce qui nous concerne, nous ne savons rien qui puisse donner quelque fondement à l'hypothèse émise par le journal anglais de Singapoor.

Territoire de Quang-Tchéou-Ouan ²
par A. Raquez
in *L'Indo-Chine 1906*,
publié à l'occasion de l'[exposition de Marseille](#).



Maison du colonel à Fort-Bayard.

Si la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, la plume fut confiée aux diplomates pour dissimuler leurs sentiments. La convention du 16 novembre 1899, entre la Chine et la France, relativement au territoire de Quang-Tchéou-Ouan, suffirait à établir la justesse de ma proposition. Jugez-en plutôt :

« Article premier. — Le gouvernement chinois, en raison de son amitié pour la France, a donné à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans Quang-Tchéou-Ouan, au gouvernement français pour y établir une station navale avec dépôt de charbon, mais il reste entendu que cette location n'affectera pas les droits de souveraineté de la Chine sur les territoires cédés. »

N'est-elle pas suggestive, cette cordiale affirmation et ne trouvez-vous pas d'un nuancement infini ce petit cadeau destiné à entretenir l'amitié ?

La vérité nous force néanmoins à dire qu'à ce moment, la guerre contre la Chine ayant pris fin, l'Angleterre s'était établie à Wéi-hai-Wéi, l'Allemagne avait pris pied dans le Chang-Toung en fondant sa colonie de Kiao-Tchéou et nous cherchions nous-mêmes, pour ne point paraître naïfs, à développer notre influence. C'est ainsi que se qualifient officiellement des opérations de ce genre.

Nous aurions pu sans doute prendre position à Amoy, point le plus intéressant de toute la côte de Chine, mais les événements voulurent qu'alors, comme en ce moment au Maroc, nous assumâmes la charge d'une police dont nous ne devons certes pas être les seuls ni même les premiers à tirer profit.

² L'on trouvera une intéressante documentation sur Quang-Tchéou-Ouan dans une notice due à la plume élégante de M. Tanti, commis des Services civils, et publiée chez L. Gallois, éditeur, Haïphong, 1906.

Quang-Tchéou, qui occupe le nord-est de la presqu'île de Lei-Cheou et se trouve à 160 milles environ de notre frontière du Tonkin, était depuis des siècles un repaire de bandits, de gens sans aveu, d'écumeurs de mer. Se lançant sur les vagues avec cette aisance et cette habileté consommées qui font des marins chinois peut-être les premiers marins du monde, les pirates de Quang-Tchéou s'en allaient au loin sur les côtes d'Hainan et même jusqu'à Macao guetter les paisibles marchands naviguant sur la mer jolie. Leur prise faite, ils rentraient en leur repaire préparé, croirait-on, par la nature pour servir d'asile à de semblables bandits.

Écoutez ce qu'en disait l'aumônier de la frégate *Amphitrite* en 1701 : « On passe entre deux barres de sable qui s'avancent fort loin dans la mer sur deux lignes parallèles et forment canal large de plus d'une lieue.

À l'entrée de ce canal, on ne trouve que cinq, six ou sept brasses d'eau, mais plus on approche du port, plus on en trouve. Nous entrâmes sans beaucoup de peine, trouvant presque toujours dix brasses. Nous sommes présentement dans un bassin, mouillés par huit brasses, à la portée d'un boucanier de terre.

« La terre nous environne de tous côtés, de sorte que les malades qui étaient au lit lorsque nous y entrâmes n'ont pu reconnaître par où nous étions venus. Nous sommes aussi tranquillement ici que nous le serions dans une chambre ; nous n'avons pas encore senti le moindre mouvement dans le vaisseau et il faudrait qu'il fût une tempête bien terrible au dehors pour causer du roulis dans le lieu où nous sommes. C'est pourquoi l'on a mis à terre les mâts et les vergues et l'on a déchargé notre vaisseau. On va librement à la chasse ; les sangliers, les cerfs, les paons, les perdrix et bécassines viennent souvent sur la table. »

Vous deviez être un concupiscent, monsieur l'aumônier, car l'eau nous vient à la bouche de lire votre description des charmes quangtchéouaniens !

Depuis, la situation n'a pas changé. Lorsqu'on a pu pénétrer à l'intérieur de la baie, l'on trouve toujours de grands fonds dans un abri très sûr.

La chasse y est toujours en honneur, mais la piraterie a diminué dans de très fortes proportions.

Une reconnaissance dirigée en octobre 1893 par le capitaine Mettre, de l'infanterie de marine, fut attaquée ; une autre coûta la vie à l'adjutant Roziers ; enfin, à cette même époque, MM. Gourlaouen et Koun, enseignes du Descartes, furent pris et décapités par des réguliers chinois ; ils avaient, il est vrai, enfreint la défense de s'éloigner du poste provisoire occupé par leurs hommes.

À l'heure actuelle, la sécurité est certainement plus grande que dans toute la région environnante, administrée par les seuls mandarins chinois. La meilleure preuve en est l'augmentation annuelle et constante des terrains mis en culture.

Notre pavillon flotte, en définitive, sur une bande de terrain environnant la baie ainsi que sur les deux îles de Tan-Haï et Nao-Tchéou. Là, vit une population de 183.346 habitants répartis en 1.238 villages.

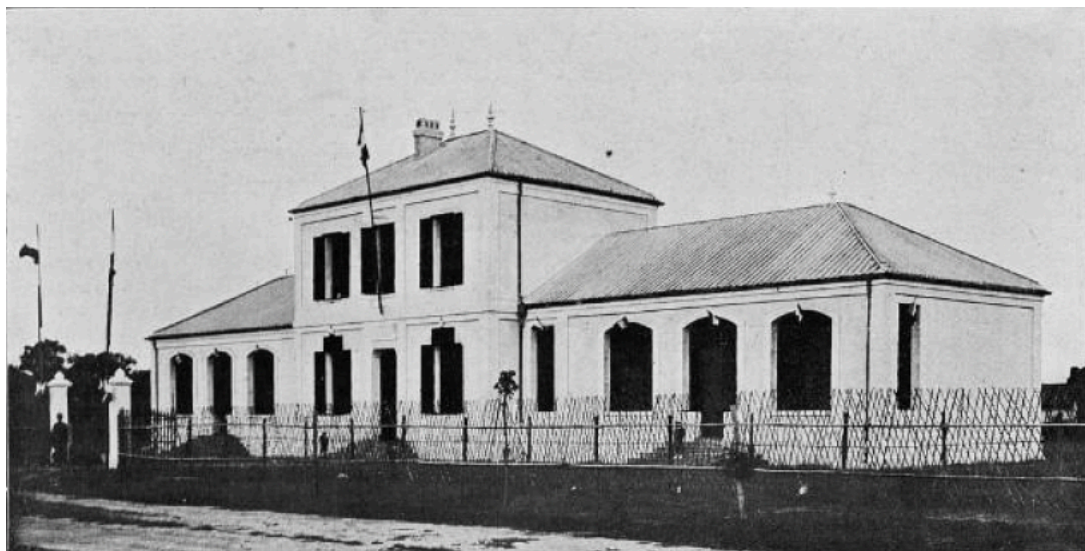
Un gouverneur des colonies, M. Gautret, qui accompagna en France S.M. Sisowath, dirige le territoire de Quang-Tchéou qui fut rattaché par décret du 5 janvier 1900 au gouvernement général de l'Indo-Chine. Près de l'administrateur en chef, un adjoint, puis trois autres fonctionnaires à la tête de chacune des trois circonscriptions du territoire : Tché-Kam, Potéou, Naotchéou.

Climat tempéré permettant la culture de la plupart des légumes d'Europe ainsi que de l'avoine, de l'orge, des pommiers, des poiriers, des orangers et des pêchers.

Les indigènes se livrent avant tout, cela va sans dire, à la culture du riz, mais ils y ajoutent celle de la patate, de la canne à sucre, de l'indigo, du tabac, des arachides, du ricin.

Le précieux bois de camphrier se développe à merveille.

Comme industrie, quelques fabriques de sucre, des salines, des ateliers de construction de jonques et de sampans, des tanneries ; la sparterie, très en honneur, est réellement fine et digne d'intérêt.



École franco-chinoise

Une école franco-chinoise a été fondée sur le territoire où elle participe à l'oeuvre de pénétration morale de l'enseignement qui s'étend de l'Indo-Chine au puissant empire voisin.

Un pavillon, fort curieusement et habilement aménagé, représentait le territoire de Quang-Tchéou-Ouan et fit connaître ses produits à l'Exposition de Marseille. M. Decker était le commissaire délégué de cette partie de notre empire indo-chinois.



Tamsoui. — Groupe de maisons chinoises.

Bien que l'un des moins en vedette, parmi les pavillons et les attractions de l'Indo-Chine à l'Exposition, le tout petit palais de Quang-Tchéou-Ouan, attira constamment la curiosité des visiteurs. Parmi des produits, des bibelots et de menus objets d'art d'une grande variété, les bijoux d'Hainan et d'Hoihow fabriqués avec les plumes bleues éclatantes des martins-pêcheurs, eurent un succès considérable auprès de la coquetterie des Occidentales.

Le cadre de cette publication ne nous laissera même pas effleurer les projets d'avenir que l'on peut échafauder sur l'occupation du territoire de Quang-Tchéou-Ouan, centre de rayonnement sur toute cette partie de la Chine méridionale. Bornons-nous à souhaiter que les événements et les diplomates nous permettent de ne point laisser improductifs les germes d'influence que, depuis sept années, nous avons semés sur ce point de la terre chinoise.

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} septembre 1906, p. 3, col. 4)

Amis maladroits. — Tous ceux — et ils sont nombreux en Indo-Chine — qui connaissent M. Gautret, administrateur en chef du territoire de Quang-Tchéou-Wan, ont applaudi à sa nomination de gouverneur des colonies. C'est la juste récompense accordée à un homme de talent et de grande puissance de travail.

Mais quant à l'élogier aussi maladroitement que le font certains journaux de la Métropole, nous nous en garderons, certes, sûr d'avance d'être approuvé par M. Gautret qui est doué d'un esprit trop avisé, pour savoir que rien n'est gênant et importun comme un ami maladroit.

Pourquoi nous parler du « nouveau gouverneur de Kouang-Tchéou-Wan » ? À part l'Indo-Chine française qui a à sa tête un gouverneur général, et la Cochinchine qui a, en sous-ordre, une lieutenance de gouverneur, nous ne connaissons pas d'autre gouvernements, à moins de dire encore qu'il y a un gouvernement au cabinet du Gouverneur général. À quoi riment ces futilités, ces puérités ?

Peu nous importe de savoir quelle fut la lutte engagée entre M. Gautret et son concurrent à la députation aux Sables d'étonnes, siège qu'il emporta, d'ailleurs de belle lutte, ce qui lui permit de faire voter par la Chambre, comme nous le racontait le *Temps*, il y a six ans et comme nous le remémorent, les journaux de France arrivés par le dernier courrier, la loi accordant une chaise aux vendeuses des grands magasins. À la Chambre, M. Gautret fit bonne figure ; il présenta des rapports très remarquables.

Mais encore, de grâce, pourquoi nous dire qu'il a cédé son siège à M. Chailley ? Que nous importe cette suite de main ?

Et pourquoi nous dire encore qu' « il sut imposer *son autorité* aux municipalités élues de ces grandes villes (Tourane, Haïphong et Hanoi), *se débarrasser habilement d'éléments gênants* et conquérir la sympathie de tous ».

Certes, nous reconnaissons qu'il faut avoir bien mauvais caractère pour se fâcher avec M. Gautret ; mais nous devons avouer que, bien que comptant parmi ses bons amis, il ne nous serait jamais venu à l'idée de lui brûler sous le nez aussi grossier encens.

Un Cagouillard.

QUANG-TCHÉOU-WAN
(*La Dépêche coloniale*, 27 avril 1907)

À Kouang-Tchéou-Wan ! le discours de M. Viviani ! lu, traduit, commenté par un interprète chinois et attentivement écouté — compris, même, peut-être — par des Chinois au profil intelligent ; voilà une photographie qui, certes, n'est point banale.

Elle est instructive aussi. La curiosité dont elle témoigne chez les indigènes, le respect que reflète leur physionomie, attestent un bon vouloir non équivoque et un effort naïvement fait pour recevoir et comprendre la parole autorisée que l'autorité locale a mise sous leurs yeux ; non sans raison car dans ce pays qui, plusieurs milliers d'années avant l'Europe inventa l'imprimerie, l'affiche, depuis des siècles et des siècles est un des moyens pratiques les plus usuels pour parler au public. Il est fort possible, on peut même dire : il est probable que les trois jeunes gens et les deux enfants ainsi portaiturés aient compris et même apprécié, tout au moins dans son ensemble, le discours que, sans doute, l'interprète a mis à leur portée. Il serait curieux de savoir quelles réflexions ce discours leur suggère, quels sentiments il leur inspire. Bien que nous n'ayons pas, au dire de M. Gobineau et de son école, le crâne fait de même, il est permis de penser que chez un peuple où le travail est en honneur, l'idée qu'il y a en France un ministre du travail doit être favorablement accueillie. La plus grande fête chinoise, la cérémonie la plus solennelle est celle où l'Empereur, célébrant les bienfaits de l'agriculture, met la main à la charrue et, pour un instant, se fait travailleur des champs. Qui sait sous quel aspect ils se figurent M. Viviani ? Pas banale en vrité, pas banale cette photographie !

*
* * *

Rappelons que le climat de Kouang-Tchéou-Wan est tempéré : il permet la culture de la plupart des légumes d'Europe, ainsi que de l'avoine, de l'orge, des pommiers, des poiriers, des orangers et des pêchers.

Les indigènes se livrent avant tout, cela va sans dire, à la culture du riz mais ils y ajoutent celle de la patate, de la canne à sucre, de l'indigo, du tabac, des arachides, du ricin.

Le précieux bois de camphrier se enveloppe à merveille.

Comme industrie, quelques fabriques de sucre, des salines, des ateliers de construction de jonques et de sampans, des tanneries ; la sparterie, très en honneur, est réellement fine et digne d'intérêt.

La sécurité est plus grande que dans toute la région environnante, administrée par les seuls mandarins chinois. La meilleure preuve en est l'augmentation annuelle et constante des terrains mis en culture.

Notre pavillon flotte sur une bande de terrain environnant la baie ainsi que sur les deux îles de Tan-hai et Nao-Tchéou. Là vit une population de 183.346 habitants répartis en 1.238 villages.

Un gouverneur des colonies, M. Gautret, qui accompagna en France S.M. Sisowath, dirige le territoire de Quang-Tchéou qui fut rattaché par décret du 5 janvier 1900 au Gouvernement général de l'Indo-Chine. Près de l'administrateur en chef, un adjoint, puis trois autres fonctionnaires à la tête de chacune des trois circonscriptions du méritoire : Tché-Kam, Potéou, Naotchéou.

Henri SESTIER,
administrateur en chef (septembre-novembre 1908)

Paul DUFRÉNIL,
administrateur en chef (décembre 1908-mai 1910)

Paul-Edgard DUFRÉNIL (DUFRESNIL)

Né à Fort-de-France (Martinique), le 18 juillet 1856.

Fils de Fortuné-Joseph Dufrénil (1831-1883), ancien commissaire de la marine en Nouvelle-Calédonie et au Tonkin, et de Marie Alexandrine Fitte (1836-1900).

Marié à Paris, le 5 août 1899, avec Suzanne-Octavie Ezemar (1870-1969), dont :

— Geneviève Uranie Marie Madeleine (1902-1989), mariée à Toulouse, en 1927, avec Henry Philip de Laborie, agent de la [Banque de l'Indochine à Haïphong](#).

Entré dans les services civils le 30 juillet 1883.

Chancelier de résidence promu vice-résident de 2^e classe (*JORF*, 2 août 1889, p. 3782).

Vice-résident de Ninh-binh.

Maire p.i. de [Hanoi](#) (16 janvier 1890).

Congé de six mois à Paris (11 juin 1890).

Chef de la province de Ha-nam (Phu-ly)(24 janvier 1891).

Vice-résident à Thanh-hoa (20 décembre 1891)

Déloge pacifiquement les Siamois de la rive gauche du Mékong (mai 1893).

Chef de la province de Dong-hoi, puis (29 août 1893) de celle de Vinh.

Congé de six mois en France (1^{er} février 1894).

Arrête les fils de la femme légitime de l'ex-régent Thuyet et soumet sa 3^e concubine (5 avril 1896).

Administrateur de 1^{re} classe, chef de la province de Quinhon (ca 1901-1903).

Inspecteur des services civils en Annam (1905)

Administrateur en chef de Kouang-tchéou-Wan (décembre 1908).

En retraite (1^{er} août 1910).

Président du [Comité d'assistance aux travailleurs indochinois](#) de Toulouse (1916).

Chevalier (*JORF*, 23 juillet 1897, p. 4212), puis officier (*JORF*, 24 juillet 1923, p. 6915) de la [Légion d'honneur](#).

Décédé à Toulouse, le 2 septembre 1935.

PARTIE OFFICIELLE

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 18 octobre 1909, p. 1193-1194)

Le Gouverneur Général de l'Indochine, officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1900, portant organisation administrative du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, modifié par les arrêtés des 30 novembre 1901, 22 janvier 1902, 27 août 1903, 1^{er} juillet 1905 et 16 avril 1908 ;

Vu le cahier des charges en date du 20 juillet 1908, pour le fermage de la vente du poisson salé sur le Territoire de Kouang-Tchéou-Wan pour la période à courir du premier janvier mil neuf cent neuf au trente-et-un décembre mil neuf cent dix inclus ;

Vu l'article 10 dudit cahier des charges ;

Vu le procès-verbal d'appel d'offres en date du 15 décembre 1908 approuvé le huit janvier mil neuf cent neuf, déclarant M. H. Piry adjudicataire de la dite ferme moyennant une redevance annuelle de cinq mille deux cents piastres (5.200 \$ 00) ;

Vu la notification de l'approbation dudit marché de concession faite à M. H. Piry à la date du 8 janvier 1909 ;

Vu l'arrêté n° 329 de M. l'inspecteur des Services civils, administrateur en chef du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, en date du cinq juin mil neuf cent neuf, mettant en demeure M. H. Piry, fermier de la vente au poisson salé sur ledit Territoire, de payer les redevances exigibles des premier avril, premier mai et premier juin mil neuf cent neuf, afférentes audit marché ;

Vu le procès-verbal n° 23, en date du sept juin mil neuf cent neuf, établissant que notification dudit arrêté n° 329 a été faite à l'intéressé à cette même date par le ministère de Brard, brigadier de gendarmerie à Fort-Bayard, faisant fonctions d'huissier du Territoire ;

Vu la lettre n° 554 du préposé-payeur de Ma-Tché, en date du 28 juin 1909, faisant connaître à M. l'administrateur en chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan que M. H. Piry n'a pas encore effectué à cette date le versement des trois redevances échues des mois d'avril, mai et juin 1909 dont il est redevable envers le Trésor ;

Sur la proposition de M. le directeur général des finances et de la comptabilité de l'Indochine ;

La Commission permanente du Conseil supérieur de l'Indochine entendue ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine n° 1811 du 5 août 1909, portant résiliation du marché du 15 décembre 1908 approuvé le 8 janvier passé avec M. H. Piry pour le fermage de la vente du poisson salé de Kouang-Tchéou-Wan pour la période à courir du 1^{er} janvier 1909 au 31 décembre 1910 ;

Vu l'article 2 du dit arrêté déclarant M. Piry en débit de la somme de 1.299 \$ 99 cents, montant des redevances des mois d'avril, mai et juin demeurées impayées ;

Attendu que M. H. Piry a continué à exploiter le fermage pendant la période du premier juillet au trente août 1909 inclus et a introduit plusieurs plaintes en justice contre des contrebandiers ;

Attendu que ses redevances des mois de juillet et août échues depuis 1^{er} juillet 1909 et 1^{er} août 1909 sont demeurées impayées ;

Vu le télégramme de M. l'administrateur en chef du Territoires en date du 25 août 1909, demandant à M. le gouverneur général de l'Indochine sa délégation spéciale en vue de modifier ledit arrêté n° 1811, en ce qui concerne les redevances de juillet et août demeurées impayées par M. H. Piry ;

Vu le télégramme de M. le gouverneur général n° 1701 en date du 27 août 1909, donnant à M. l'inspecteur Dufrénil, administrateur en chef du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan la délégation spéciale demandée,

Arrête :

Article premier. — Est modifié comme suit l'arrêté n° 1811 du 5 août 1909 :

« Est résilié à compter du 1^{er} septembre mil neuf cent neuf le marché en date du quinze décembre mil neuf cent huit, approuvé le huit janvier mil neuf cent neuf, passé avec P. H. Piry pour le fermage de la vente du poisson salé sur le Territoire de Kouang-Tchéou-Wan pour la période à courir du 1^{er} janvier mil neuf cent neuf au trente-et-un décembre mil neuf cent dix inclus. »

Art. 2. — M. H. Piry est déclaré en débit de la somme de deux mille cent soixante-six piastres, soixante-cinq cent, montant des redevances des mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1909 demeurées impayées.

Art. 3. — Le cautionnement fixé par l'article 3 du cahier des charges susvisé est confisqué indépendamment des dommages et intérêts auxquels M. P. H.. Piry pourra être tenu conformément à l'article 10 dudit cahier des charges.

Art. 4. — Le Directeur général des finances et de la comptabilité de l'Indochine et l'inspecteur des Services civils, administrateur en chef du Territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Kouang-Tchéou-Wan, le 30 août 1909.

P. le Gouverneur général de l'Indochine
et par délégation spéciale :
L'inspecteur des Services civils,
administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan,
DUFRENIL.

Destinations et mutations
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 6 décembre 1909, p. 1458-1459)

Par décision de l'Inspecteur des Services civils de l'Indochine, administrateur en chef du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, en date du 18 octobre 1909, M. Lachaud Henri-Marie)³, administrateur de 5^e classe des Services civils de l'Indochine, remplira, à compter du 18 octobre 1909, les fonctions d'administrateur adjoint, de juge de paix à compétence étendue et sera chargé des centres urbains de Matché et de Fort-Bayard et de la haute surveillance de la prison centrale en remplacement de M. Barthe, partant en congé.

Le service lui sera remis, dans la forme régulière par son prédécesseur, M. l'administrateur de 3^e classe Barthe.

M. Lachaud aura droit, en cette qualité, aux indemnités afférentes à ces diverses fonctions.

Hanoi
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1910)

À la Cour d'appel. — L'audience de la cour d'appel d'hier a été particulièrement chargée, et, chose extraordinaire, les magistrats ont dû tenir une audience extraordinaire l'après-midi.

Outre les affaires de la Régie, dont nous avons parlé hier, il y eut la solution d'un procès assez intéressant qu'avait perdu devant le tribunal à compétence étendue de Matché, M. Piry, commerçant établi sur le territoire de Quang-tchéou-Wan.

M. Piry, fermier du poisson salé, du soufre et du salpêtre sur le territoire, interjetait appel d'un jugement qui l'avait condamné à trois ans de prison, cinq ans d'interdiction de séjour et 600 francs d'amende, lui et deux de ses employés, pour usurpation de fonctions, perquisitions, arrestations et séquestrations illégales, saisie et destruction de livres de commerce, escroqueries, etc., etc.

³ Henri-Marie-Joseph Lachaud (Juillac, Corrèze, 16 avril 1861-Paris VII^e, le 20 nov. 1937) : commis de la Caisse des dépôts, entré dans les services civils de l'Indochine le 1^{er} janvier 1903, il occupe divers postes au Tonkin jusqu'à ceux de résident à Sontay (1922-1923), puis Hadong (1923-1925). Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1919.

C'était, comme on peut le voir, ou un redoutable malfaiteur ou la victime d'une iniquité qui se présentait devant le cour. M de Lansalut ⁴, qui plaidait pour le condamné, penchait en faveur de la seconde qualification et la justice du Territoire de Quang-tchéou-Wan.fut quelque peu critiquée par l'honorable défenseur qui exprima en termes très précis sa façon de penser à l'égard du juge de Matché.

Ce malheureux territoire de Quang-Tchéou joue décidément de malheur, et l'isolement dans lequel il se trouve paraît favoriser singulièrement l'éclosion de bien des irrégularités. La cour doit en avoir l'impression puisque, sans laisser à M.de Lansalut la peine d'achever sa plaidoirie, elle acquitta M. Piry de tous les chefs de la poursuite exercée contre lui.

Mutations et nominations
DANS LE PERSONNEL COLONIAL

INDOCHINE

(*La Dépêche coloniale*, 17 mars 1910)

Par décret du 25 février 1910, rendu sur la proposition du ministre des colonies :

M. Dufrénil (Paul), inspecteur des services civils de l'Indochine, a été nommé gouverneur de 3^e classe des colonies et placé, en cette dernière qualité, hors cadres pour continuer à être chargé de l'administration du territoire de Kouang-Tchéou-Wan

Par décret du 14 mars 1910, rendu sur la proposition du ministre des colonies :

M. Dufrénil (Paul), gouverneur de 3^e classe des colonies hors cadres, administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, a été admis d'office et à titre d'ancienneté de services à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour compter du 1^{er} août 1910.

⁴ [Charles Le Gac de Lansalut](#) (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

Stéphane SALABELLE,
administrateur en chef (juillet 1910-janvier 1912)

Décision nommant une commission à l'effet d'estimer la valeur de l'immeuble que possède M. Champestève à Fort-Bayard.

(Du 23 février 1911)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 20 mars 1911)

Par décision de l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 23 février 1911, une commission composée de :

MM. Bonneau, chef de la 2^e circonscription, président ;

Lepagney, chef du Service des Travaux publics, membre ;

Meslier, garde principal de 1^{re} classe. —

se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet d'estimer la valeur de l'immeuble que possède M. Champestève à Fort-Bayard.

Le rapport de la commission devra être déposé au secrétariat de l'Administrateur en chef, le mardi 28 février au plus tard.

Gaston CAILLARD ⁵,
administrateur en chef (janvier 1912-mars 1915)

(Bulletin administratif du Tonkin, 1912, p. 841)

Par décision de l'Administrateur en Chef du territoire de Kouang-tchéou, en date du 29 avril 1912, M. Colombani (Laurent), administrateur de 4^e classe des Services civils de l'Indochine, administrateur-adjoint à Kouang-tchéou-wan, est chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes du Territoire, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 4 juillet 1911, pendant la durée de l'absence de M. Caillard, administrateur en chef.

M. Colombani aura la délégation de la signature de l'administrateur en chef pour toute la correspondance et les pièces de comptabilité.

KOUANG-TCHÉOU-WAN
(L'Avenir du Tonkin, 14 septembre 1912, p. 4)

Dans l'administration. — M. Salmon, commis de 3^e classe des services civils, nouvellement nommé, et M. Amoudru, administrateur de 5^e classe des services civils en Annam, sont mis à la disposition de l'administrateur du Territoire de Kouang tchéou-Wan.

INDOCHINE
(La Dépêche coloniale, 29 mai 1913)

L'agglomération de Tchékam, territoire de Kouang-tchéou-wan, est érigée en commune.

Pierre LANGELLIER-BELEVUE ⁶,
administrateur en chef (mars-mai 1915)

⁵ Gaston-Félix Caillard : né le 2 juin 1866 à Vic-sur-Cère (Cantal). Fils de Justin Frédéric Caillard, chef de station à la Cie d'Orléans, et de M^{me}, née Maria Augusta Liebaux. Frère aîné d'Henri, également administrateur des services civils en Indochine. Diplômé de l'École coloniale. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 janvier 1920)

⁶ Gaston-Félix Caillard : né le 2 juin 1866 à Vic-sur-Cère (Cantal). Fils de Justin Frédéric Caillard, chef de station à la Cie d'Orléans, et de M^{me}, née Maria Augusta Liebaux. Frère aîné d'Henri, également administrateur des services civils en Indochine. Diplômé de l'École coloniale. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 16 janvier 1920)

Albert GARNIER ⁷,
administrateur en chef (27 mai 1915-17 mai 1917)

Réglementation abattoir Tché-Kam (Kouang-Tchéou-Wan)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1915, p. 1329-1334)

Fort-Bayard, le 30 juillet 1915
GARNIER.

Réglementation du marché de Tché-Kam (Kouang-Tchéou-Wan)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1915, p. 1334-1342)

Fort-Bayard, le 4 août 1915
GARNIER.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 14 août 1915, p. 2)

KOUANG-TCHEOU-WAN

La vie économique.

Le mouvement du commerce général du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, pendant l'année 1914, s'est élevé (importations et exportations réunies) à une somme totale de 11.871.581 fr.

À l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 6.162.016 francs

Les exportations ont atteint le chiffre de 5.700.265 francs.

Les échanges avec les pays étrangers se sont élevés à 11.871.681 fr., dont 6.102.316 fr. à l'importation et 5 millions 709.265 fr. à l'exportation.

Fort-Bayard, 1^{er} octobre 1915
GARNIER.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1915, p. 3, col. 4-5)

KOUANG-TCHEOU-WAN

La vie administrative.

⁷ Albert Garnier (1870-1929) : futur directeur de l'Agence économique de l'Indochine à Paris (1918-1927).

Par arrêté en date du 19 août 1915, rendu exécutoire dans les 24 heures, l'exportation, des riz et paddy hors du Territoire de Kouang-tchéou-wan est provisoirement interdite.

À LA CHAMBRE
QUESTIONS ÉCRITES
L'opium à Kouang-Tchéou-Wan et M. Albert Sarraut
(*Les Annales coloniales*, 23 octobre 1915)

M. Ernest Outrey, député, a demandé par question écrite au ministre des Colonies : 1° s'il est exact, qu'en 1912, le Gouverneur général de l'Indochine ait affermé par un marché de gré à gré la consommation de l'opium du territoire de Kouang-Tchéou-Wan à un Chinois, moyennant une redevance annuelle de 45.000 piastres, alors qu'un syndicat chinois avait offert au Gouverneur général, par télégramme recommandé, une redevance annuelle de 120.000 piastres ; 2° pour quel motif le Gouverneur général a traité de gré à gré avec ce Chinois, au lieu de recourir à une adjudication publique ; 3° s'il est exact que la caisse d'opium vendue au Chinois bénéficiaire de ce contrat de 1.200 à 1.500 piastres par le Gouvernement de l'Indochine était revendue par lui en contrebande de 3.000 à 4.000 piastres, et, enfin, que le Gouvernement général, au courant de cette contrebande, la favorisait, au lieu de la réprimer.

Cette question a été posée le 7 octobre.

À l'*Officiel* du 19, le ministre des Colonies faisait savoir, conformément à l'article 119 du règlement, qu'un délai lui était indispensable pour réunir les éléments de la réponse.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1916, p. 881)

Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine, en date du 10 juin 1916 :

L'arrêté n° 1686 du 1^{er} juin 1916 accordant un congé administratif de 8 mois à M. Caillard, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, est abrogé.

Un congé administratif de neuf mois à solde entière d'Europe est accordé à M. Caillard (Gaston-Félix), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, pour en jouir à Paris.

Ce fonctionnaire, classé à la 1^{re} catégorie B du tableau annexé au décret du 6 juillet 1914. prendra passage, si rien ne s'y oppose, aux frais du budget local de Kouang-tchéou-Wan à bord du courtier des Messageries Maritimes qui partira de Saïgon à destination de Marseille dans la 1^{re} quinzaine du mois de juillet 1916.

M. Caillard voyagera accompagné d'un domestique indigène.

Frédéric-Alexandre VIALLA
administrateur en chef p.i. (1^{er} décembre 1917-24 janvier 1919)

La Vie indochinoise.
(*Les Annales coloniales*, 5 février 1916, p. 2-3)

KOUANG-TCHÉOU-WAN

La vie administrative.

Le tableau annexé à l'arrêté du 30 décembre 1914 et relatif aux moyens de transport et au personnel domestique auxquels l'Administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-wan peut prétendre est modifié ainsi qu'il suit :

Administrateur en chef

1 saïs, 1 palefrenier, 1 voiture automobile, 1 voiture à 4 roues, 1 voiture à 2 roues, 2 chevaux de trait, 1 cheval de selle.

Délégation

1 palefrenier, 2 chevaux de selle.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 15 juillet 1916)

KOUANG-TCHEOU-WAN

La vie administrative.

Par arrêté du 21 mai 1916, le centre urbain de Tché-Kam est érigé en commune.

Par arrêté du 24, la perception des taxes est autorisée dans le périmètre de la commune de Tché-Kam, au profit du budget communal, avec effet partant du 1^{er} janvier 1916.

On prévoit bien des choses pour les taxes de cette commune si jeune ! Ainsi l'installation temporaire d'un théâtre coûtera pour location de terrain 0 piastre 01 par mètre carré et par jour, et « l'autorisation de théâtre » coûtera 3 piastres pour la journée, jusqu'à minuit, 4 piastres nuit comprise ; si ce théâtre. « est de marionnettes », ce sera 1 piastre par jour, jusqu'à mi-nuit, 1 piastre 50 nuit comprise.

Un permis de battre le tam-tam vaudra 0 piastre 25 jusqu'à minuit, 0 p. 50 nuit comprise. Ce n'est pas cher, pour empêcher les fonctionnaires européens de dormir !

Toutefois, qu'une heureuse mesure met une taxe de 0 piastre 25 par jour pour « faire de la musique ». Que de locataires parisiens, voisins d'une pianiste amateur, envieront les habitants de Tché-Kam ! Il est vrai que pour 0 piastre 50, on a le droit de « faire de la musique » toute la nuit. Ce serait la revanche de la demoiselle au piano !

L'arrêté du 21 mai, instituant la commune, est signé du gouverneur général E. Roume ; l'arrêté du 24 mai, autorisant la perception des taxes, est signé du gouverneur général p. i. : F. Charles.

Tché-Kam n'avait que trois jours, et déjà planait sur elle une deuxième auguste silhouette. Elle en verra d'autres, bien sûr, mais pour des débuts, ce n'est pas mal.

L'INDOCHINE EN 1916
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1917, p. 2-3)

À l'ouverture de la session ordinaire de 1916 du Conseil de gouvernement que nous avons annoncée en son temps, M. Charles, gouverneur général p.i., résident supérieur en Annam, et très au courant des choses de l'Indochine, prononça un discours inaugural dont voici les passages essentiels :

.....

La situation extérieure

Les événements de Chine auraient pu avoir une répercussion fâcheuse sur la situation du territoire de Kouang-tchéou-wan. Il n'en a rien été. Grâce aux dispositions prises contre les incursions éventuelles de bandes de pirates, la sécurité des habitants du territoire n'a pas été troublée. Ceux-ci ont appris, avec une indifférence parfaite, les diverses péripéties de la lutte engagée, de l'autre côté de la frontière, entre partisans et adversaires du gouvernement de Yuan-Che-Khai. Ils n'ont manifesté aucune envie de prendre parti, ne cachant pas, au contraire, leur satisfaction de se trouver à l'abri des pillages qui, à la faveur de la révolution, désolaient les régions voisines.

.....

Kouang-Tchéou-Wan
Arrêté relatif à l'abattage et à la vente des viandes de boucherie
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1918, p. 415-420)

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 10 décembre 1918)

Garnier (*Albert-Edmond-Joseph-Marius*)[Né le 14 nov. 1870 à Remollon (Hautes-Alpes)], résident supérieur en Indo-Chine, directeur de l'Agence économique de l'Indo-Chine ; 25 ans 5 mois 17 jours de services, dont 13 ans 1 mois 19 jours aux colonies : comme administrateur de Kouang-Tchéou-Wan, a fait régner l'ordre et la sécurité dans le territoire, alors que l'état d'anarchie de la Chine méridionale avait provoqué une recrudescence de brigandage autour de notre possession. A réussi, grâce à son énergie, à purger le pays de bandes révolutionnaires qui y faisaient de fréquentes incursions.

Dans les fonctions qu'il exerce actuellement, a, par son intelligente initiative, permis à la métropole d'utiliser de nombreux produits d'Indo-Chine.

Jean-Félix KRAUTHEIMER
administrateur en chef (24 janvier 1919-10 mars 1922)

(Bulletin administratif du Tonkin, 1922, p. 614)

Par arrêté de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan du 20 février 1922,

M. Guillemain (Eugène-Jacques-Antoine) ⁸, administrateur adjoint de 1^{re} classe des services civils, mis à la disposition de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, est désigné pour remplir les fonctions d'administrateur adjoint en remplacement de M. Ballée.

M. Guillemain aura droit, en cette qualité, à l'indemnité réglementaire prévue par l'arrêté du 13 février 1916.

⁸ Eugène Guillemain (1885-1974) : docteur en droit et en sciences économiques et politiques de l'université de Poitiers. Futur directeur de cabinet de Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, en 1928, résident maire de Hanoï (1930-1933), résident supérieur par intérim en Annam (1936-1937) et au Cambodge (1938).

Paul-Marie-Alexis-Joseph BLANCHARD DE LA BROSSE ⁹,
administrateur en chef (11 mars-14 octobre 1922)

(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1922)

Par arrêtés du Gouverneur général de l'Indochine du 5 février 1922 : M. Blanchard de la Brosse (*Paul-Marie-Alexis-Joseph*), administrateur de 1^{re} classe des services civils, directeur des Bureaux à la Résidence supérieure en Annam, est désigné pour remplir les fonctions d'administrateur en chef du Territoire de Kouang-tchéou-wan, en remplacement de M. Krautheimer, administrateur de même grade.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} juin 1922, p. 1557)

Par arrêté de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan du 21 juin 1922, M. Guillemain, administrateur adjoint de 1^{re} classe des services civils, est chargé de l'expédition des affaires courantes du territoire pendant l'absence de l'administrateur en chef.

M. Guillemain aura la délégation de la signature de l'administrateur en chef pour toute la correspondance officielle et les pièces de comptabilité.

.....

À Kouang-Tchéou-Wan qu'il administra pendant un an, à une époque troublée, il [Guillemain] montra de belles qualités de décision et de fermeté. Il dut, à maintes reprises, avec sa brigade de garde indigène, repousser les incursions de troupes nombreuses de bandits chinois qui venaient piller le pays.

Et il faut entendre M. Guillemain narrer avec humour son histoire de bombardement de Fort Bayard.

À la fin d'une journée calme et paisible, que n'avaient même pas troublé les quelques incidents journaliers, on perçut plusieurs coups de canon.

Stupeur au début, énervement, puis léger affolement en ville, pendant que l'administrateur chef du territoire envoyait son canot automobile aux renseignements. Le canot d'ailleurs revint assez vite, rendre compte qu'une grosse jonque chinoise, avant d'entrer dans le port, avait désarmé ses canons. Comme ces derniers se chargeaient par la gueule, le seul moyen pratique de les décharger consistait à les faire partir !... (*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1936)

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juillet 1922, p. 7, col. 2)

Gouvernement général. — Visite de M. le gouverneur général p. i. en Territoire de Kouang-Tchéou-Wan. — Le gouverneur général p. i. partira demain mardi 18 juillet pour Kouang-Tchéou-Wan à bord de la *Moqueuse*. Il sera accompagné de M. le colonel

⁹ [Paul Blanchard de la Brosse](#) (1872-1945) : futur gouverneur de la Cochinchine (déc. 1926-jan. 1929).

Debailleul, chef d'état-major général commandant supérieur, et de M. le capitaine Thierry, son officier d'ordonnance.

M. Baudoin séjournera à Kouang-Tchéou-Wan de mercredi soir à vendredi matin et sera de retour samedi à Hanoï.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1922, p. 2, col. 1)

VERS QUANG-TCHÉOU-WAN. — M. le gouverneur général p. i. Baudoin est arrivé mardi matin, à 9 heures, en automobile, accompagné du colonel Debailleul et du capitaine Thierry. Il a été reçu à la résidence par M. Dupuy, administrateur-maire, entouré M. le colonel Chevalier, le chef de bataillon Barthomé, MM. Duguet, sous-directeur des Douanes, Fournier et Muraire, inspecteurs venus pour saluer le chef de la colonie. — Les bagages ayant été retardés au passage du bac de Hanoï, le gouverneur général s'est embarqué seulement à 11 heures, sur la *Moqueuse* qui a accueilli son arrivée à bord par une salve réglementaire de 17 coups de canon.

La canonnière est partie aussitôt battant pavillon du gouverneur général, à destination de Kouang-Tchéou-Wan.

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1922, p. 2, col. 1)

Le voyage de M le gouverneur général p. i. à Kouang-Tchéou-Wan. — Le gouverneur général Baudoin, accompagné de son officier d'ordonnance et de M. le colonel Debailleul, chef d'état-major du général commandant supérieur, est arrivé le 19 juillet, à 16 heures, dans la baie de Kouang-Tchéou-Wan après que la canonnière *Moqueuse*, que commande le lieutenant de vaisseau Renou, ont salué la terre et rendu les honneurs à M. l'administrateur en chef venu à bord. Les [honneurs] militaires furent rendus par la Compagnie d'infanterie coloniale du capitaine Le Cerf et par la Garde indigène.

Tous les navires sur rade avaient hissé le grand pavois, une foule considérable d'indigènes, les sous-préfets des districts chinois voisins étaient massés sur le quai pour saluer le gouverneur général qui se rendit à la résidence où M. l'administrateur en chef, dans un excellent discours, exposa la situation du territoire et les résultats obtenus. Il présenta ensuite toutes les personnalités de Fort Bayard, monseigneur Gauthier, les représentants des services, les autorités militaires, les notabilités chinoises, le personnel indigène, les secrétaires et lettrés. Peu après eut lieu l'inauguration du nouveau quai où s'étaient groupées les autorités et délégations des corps constitués.

La ville était pavoisée et, à chaque maison, des grappes de pétards éclataient au passage du gouverneur général. Tour à tour furent visités les casernes, la prison, la milice, la T.S. F., l'hôpital indigène, les écoles, etc. Le Gouverneur Général exprima à maintes reprises sa satisfaction des efforts faits dans le Territoire et des résultats considérables déjà obtenus.

À 20 heures, un dîner officiel eut lieu à la Résidence auquel prennent part les officiers de la canonnière *Moqueuse*, les représentants des services généraux et locaux, monseigneur Gauthier. Au dessert, le gouverneur général exprima son heureuse impression, félicita hautement Monsieur l'administrateur en chef de la Brosse de l'excellente tenue du centre urbain et de la bonne harmonie qu'il maintient à Fort Bayard, grâce à ses qualités de tact et d'urbanité ; il but enfin à la prospérité grandissante du territoire.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1922, p. 2, col. 1)

RETOUR DE QUANG-TCHÉOU-WAN. — La canonnière *Moqueuse* est arrivée à Haïphong samedi matin à 11 heures, venant de Kouang-Tchéou-Wan, ramenant M. Baudoin, gouverneur général p. i., accompagné de MM. le colonel Debailleul et du capitaine Thierry. Le gouverneur général a déjeuné à la résidence-mairie.

À 15 heures, il a reçu, à la mairie en audience particulière M. Paquin, 1^{er} adjoint, et M. Caron, conseiller municipal, qui avaient sollicité une audience privée.

M. le gouverneur général est reparti pour Hanoï, en auto, à 16 heures.

Départ de M. Blanchard de la Brosse
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1922)

M. l'administrateur Blanchard de la Brosse, qui dirige actuellement le territoire de Kouang-tchéou-wan, est appelé à reprendre auprès du ministre des Colonies les fonctions de chef adjoint de cabinet. M. de la Brosse doit s'embarquer pour la France le 20 octobre prochain.

Kouang-tchéou-wan
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1922)

M. Guillemin, administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine en service à Fort Bayard, est chargé de l'expédition des affaires courantes du territoire de Kouang-tchéou-wan à compter du 14 octobre 1922, date du départ pour France de M. Blanchard de la Brosse, administrateur de 1^{re} classe.

L'ŒUVRE DE LA FRANCE À KOUANG-TCHEOU-WAN
(*La Dépêche coloniale*, 15 octobre 1922)

Dans cette terre chinoise, où elle a accompli une tâche hautement désintéressée, elle se présente comme un guide amical et non comme un maître

Les 19 et 20 juillet 1922, M. Baudoin, gouverneur général par intérim de l'Indochine, a visité le territoire de Kouang-Tchéou-Wan. La population a fait au chef de l'Indochine un accueil enthousiaste. À Fort-Bayard, à Tchékam, à Potao, partout M. Baudoin a été l'objet de longues ovations des Chinois qui se pressaient sur son passage. Un peu partout, sur les routes, les villages avaient édifié des arcs de triomphe, pavés leurs maisons aux couleurs de la France et de la Chine. De pittoresques orchestres saluaient de leurs accords, à l'arrivée dans les localités traversées, le gouverneur général.

Dans une très heureuse allocution, M. de la Brosse, administrateur en chef du territoire, a rappelé à M. Baudoin l'œuvre accomplie par la France dans cette concession à bail.

Nous croyons devoir en donner le texte : c'est la meilleure réponse aux calomnies que la médisance et l'envie ont propagé sur l'œuvre de la France en ce pays.

DISCOURS DE M. DE LA BROSSE

Monsieur le gouverneur général,

C'est avec un profond respect, et tout son cœur, que la colonie française de Kouang-Tchéou-Wan vous accueille sur le territoire.

Elle apprécie au plus haut point l'honneur de votre visite et la marque précieuse d'intérêt que vous voulez bien donner aux efforts, trop souvent ignorés, entrepris pour faire de Kouang-Tchéou-Wan une enclave digne de notre grande colonie d'Extrême-Orient, digne de la patrie elle-même. À une époque où les yeux du monde entier sont fixés sur la Chine, il est peu de tâches plus belles que celle qui consiste à montrer ici le vrai visage de la France, de la grande nation victorieuse, qui ne menace personne et qui demeure seulement éprise de prêter sa collaboration aux peuples en marche vers un idéal plus haut de perfectionnement matériel, moral et social. Sur les bords d'une mer inclemente, au fond de cette rude rade de Kouang-Tchéou-Wan où l'on croit encore parfois entendre dans la clameur presque incessante du vent du large, comme la cantilène des pirates dont cette baie a été si longtemps l'asile, la France a retrouvé une occasion de plus de continuer la haute mission d'initiatrice d'idées et de progrès qu'elle poursuit à travers le monde. Après les maints tâtonnements inévitables du début, elle a créé en ce point, où ne se trouvaient même pas autrefois quelques huttes de pêcheurs, la ville que vous avez entraperçue tout à l'heure, avec ses monuments, ses boulevards, sa jetée, ses quais dont l'un, si vous le permettez, portera votre nom, ses établissements d'enseignement et d'assistance.

Prospérité croissante

En dépit d'une lutte difficile contre la piraterie et qui finit à peine, au milieu des agitations incessantes de la Chine du Sud, on a vu le commerce annuel de Kouang-Tchéou-Wan dépasser 7 millions de piastres, soit 42 millions de francs, chiffre qui devrait être doublé, si l'on tenait compte d'un trafic par jonques au moins égal. La concession française de Kouang-Tchéou-Wan est devenue comme un havre de travail et de paix où se pressent, en certaines périodes, tous ceux que la misère des temps dans ce Kouang-Tong, trop troublé, incite à chercher un refuge ou un secours. D'ici, un peu de la lumière, que la France répand partout autour d'elle rayonne sur le pays voisin. Frappés des résultats obtenus dans la concession, de jeunes et hardis fonctionnaires chinois cherchent à s'inspirer de nos méthodes et, émerveillés du bel aspect de nos voies de communication, c'est avec nos conseils et notre aide qu'ils poursuivent le réseau routier qui fera de Kouang-Tchéou-Wan le point de convergence économique de toute une partie du Kouang-Tong et peut-être même du Kouang-Si.

Dans cette œuvre, Monsieur le gouverneur général, se retrouve un peu de votre action personnelle. Vous n'êtes pas seulement le chef actif et réaliste à qui le Cambodge doit tant de progrès dans tous les domaines ; vous avez été aussi, en un temps, le principal collaborateur du grand ministre [Sarraut] qui, dès 1913, en qualité de gouverneur général de l'Indochine, marquait sa volonté de voir la France poursuivre à Kouang-Tchéou-Wan une tâche vraiment civilisatrice. C'est de cette époque que datent les premiers grands travaux ayant contribué à amener le territoire au point de développement où il est aujourd'hui.

Vous me permettez, Monsieur le gouverneur général avec votre bienveillance habituelle, de vous dire, en reprenant un thème connu, que s'il a été beaucoup fait, il reste néanmoins beaucoup à faire ; et l'homme si hautement averti que vous êtes ne s'étonnera pas, qu'ayant déjà contracté envers vous une dette de gratitude, le territoire

aspire à vous avoir de nouvelles obligations. De hautes raisons politiques ne nous permettent pas d'envisager, parallèlement à l'importance croissante de nos œuvres, un développement sensible des revenus locaux.

La France assume dans cette partie du Kouang-Tong une tâche hautement désintéressée, elle se présente sur cette terre chinoise, dont l'administration lui a été confiée librement, par la Chine elle-même, comme un guide amical et non comme un maître.

Dans sa modération réfléchie, elle accomplit seulement un effort d'organisation, d'enseignement et de propagande, persuadée qu'elle aura atteint son but si elle fonde en ce district, si longtemps déshérité et considéré comme un lieu d'exil, à l'aide d'une collaboration cordiale et féconde entre les deux peuples, une des bases solides et durables de l'amitié franco-chinoise.

Fonctionnaires, officiers, missionnaires, dont je ne saurais trop louer le zèle, le dévouement, l'esprit d'union et de sacrifice, s'emploient de leur mieux au succès de cette noble entreprise. Ils savent que votre appui ne leur sera pas ménagé. La population chinoise, dont les représentants se pressent pour vous saluer, ne compte pas moins sur vous, et l'accord des uns et des autres, est unanime pour mêler aux cris de vive la France, vive l'Indochine qui vous accueillent ceux de vive le gouverneur général Baudoin.

Plus significative encore est l'allocution prononcée par la chambre commerce de Kouang-Tchéou-Wan, lors de la réception, à Tchékam, du gouverneur général. Il n'est pas moins intéressant de la reproduire.

On remarquera le souvenir profond que les Chinois de Kouang-Tchéou-Wan, tout comme les indigènes de l'Indochine, ont conservé de l'actuel ministre des colonies, et de son action sociale et économique, quand il était à la tête de notre grande colonie d'Extrême-Orient :

DISCOURS DE M. TSENG TSING SING

Monsieur le gouverneur général,

C'est un grand honneur pour nous de recevoir le chef de l'Indochine, d'un grand pays dont nous connaissons, par ceux de nos compatriotes qui y sont établis, la prospérité et le développement continu.

Nous savons toute la part que vous avez prise aux améliorations survenues dans la situation politique et économique de cette belle possession française, soit comme résident supérieur au Cambodge, soit comme directeur au cabinet de M. Sarraut, quand il était gouverneur général de l'Indochine.

Nous aimons à évoquer ce dernier souvenir, car le nom de l'actuel ministre des colonies nous est demeuré cher comme celui d'un homme qui portait à notre territoire une attention particulière et une bienveillance efficace.

En 1913, il faisait inscrire au budget général de l'Indochine une somme de 80.000 piastres pour grands travaux publics à exécuter à Kouang-Tchéou Wan. C'est de cette époque que date le premier effort français sérieux pour la mise en valeur de ce pays.

Nous ne l'oublions pas, et nous sommes heureux, en saluant ici celui qui était alors son premier collaborateur, d'avoir l'occasion de le prier de transmettre à M. le ministre actuel des colonies, la sincère expression de notre durable gratitude.

M. le gouverneur général, le territoire est petit, mais par sa situation admirable, il est le débouché naturel de vastes et riches régions. Déjà sous l'impulsion éclairée de l'administration française, de réels efforts ont été faits pour mettre le port de Kouang-Tchéou-Wan et les voies maritimes et terrestres qui l'alimentent, à même de remplir leur grand rôle commercial. C'est une œuvre que nous apprécions hautement.

Commerçants, nous ne demandons que les facilités nécessaires à nos échanges et la sécurité indispensable au négoce. M. l'administrateur en chef et ses collaborateurs

s'emploient à nous les assurer et nous savons quel puissant appui ils trouvent auprès de Monsieur le gouverneur général qui êtes animé d'une bienveillance éclairée pour notre pays. Votre venue ici est la preuve précieuse de votre volonté d'accroître la prospérité du territoire et nous sommes les interprètes fidèles de nos compatriotes en vous priant d'agréer, avec tous nos remerciements, tous nos vœux de prospérité et en acclamant votre personne aux cris répétés de vive Monsieur le gouverneur général de l'Indochine, vive la France ami sincère de la Chine.

Eugène-Jean-Jacques-Antoine GUILLEMAIN,
administrateur en chef (15 octobre-25 décembre 1922)

CONSEIL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Séance du mercredi 6 décembre
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1922)

Le Conseil du Contentieux administratif s'est réuni, mercredi matin, à 8 heures, sous la présidence de M. le conseiller à la Cour Préau, assisté de MM. les administrateurs Thézeloup et Reydellet, commissaire du gouvernement : M. l'administrateur de Galembert, secrétaire, M. l'administrateur Giraud.

.....
7° — Instance Caillard contre Gouvernement général de l'Indochine.

La requête présentée par M. Gaston Caillard tendait à la condamnation du Gouvernement général de l'Indochine au paiement d'une somme de 200.000 francs, en réparation du préjudice que lui aurait causé l'enquête à laquelle M. de Keratry a procédé lors de l'instruction des « affaires de Quang-Tchéou-Wan ».

La demande de M. Gaston Caillard est rejetée, les dépens à la charge du requérant.

À Quang-Tchéou-Wan

Les réformes accomplies

Les œuvres scolaires et les œuvres d'assistance
(*La Dépêche coloniale*, 14 décembre 1922, p. 2)

Des réformes profondes ont été apportées ces derniers mois à l'organisation du territoire sur la proposition de l'administrateur en chef par M. Baudoin*, gouverneur général par intérim, dont on n'a pas oublié le voyage en juillet dernier dans notre concession à bail.

Un hôpital indigène a été ouvert à Fort-Bayard et le service médical a reçu une énergique impulsion. Deux médecins chinois, deux sages-femmes indigènes ont été adjoints au médecin chef français. Un service de quinine d'état a été instauré dans le territoire.

Un collège, conduisant les élèves jusqu'au seuil des établissements supérieurs de Chine et comprenant une section spéciale pour la préparation des candidats à notre grande université indochinoise de Hanoï, a été créé à Fort-Bayard. À la demande des corps constitués de la concession, cet établissement, a reçu le nom de collège Albert-Sarraut. Inauguré en septembre dernier, il compte déjà deux cents élèves, chiffre qui sera bientôt doublé, nombre de familles des régions chinoises voisines ayant déjà manifesté leur intention d'y envoyer leurs enfants.

Un conseil consultatif composé de notabilités chinoises élues par les notables a été constitué. Cette assemblée examine le budget et est admise à formuler tous vœux non politiques concernant les intérêts de la population.

Une énergique impulsion a été donnée aux travaux publics : 400 mètres de quais nouveaux ont été construits, le réseau des routes de la concession a été relié aux routes chinoises voisines. Les autorités des sous-préfectures de Leit-cheou et de Souikay, frappées des résultats obtenus, ont pris elles-mêmes des dispositions pour rendre automobilables en territoire chinois les prolongements de nos routes jusqu'aux chefs-lieux de leurs circonscriptions. Un service automobile a été créé entre Matché et la frontière chinoise. Enfin, des dispositions ont été prises pour doter à bref délai les villes de Fort-Bayard et de Tche-kam de l'électricité.

Ces mesures ont été hautement appréciées de la population, et le départ de l'administrateur en chef, rappelé à Paris pour être affecté au cabinet du ministre, a donné lieu à de nombreuses manifestations de sympathie qui s'adressaient non seulement à sa personne, mais à la France et au chef du département des colonies, M. Albert Sarraut, dont le souvenir, comme gouverneur général de l'Indochine est demeuré vivace à Kouang-Tchéou Wan.

*
* *
*

Dans une séance solennelle, la chambre de commerce, ayant remis à l'administrateur en chef une inscription commémorative portant ces mots : « À celui qui administra le mieux conformément à la loi et le plus utilement pour la population », M. de la Brosse répondant au président de la chambre, a tenu à souligner en ces termes le caractère des démonstrations dont il était l'objet :

Ému et confus de vos paroles infiniment trop élogieuses et des témoignages touchants de votre sympathie, je veux considérer qu'ils ne s'adressent pas à ma personne mais à mon pays... Je n'ai pas inauguré une politique personnelle, je n'ai fait que suivre la vraie politique française, celle affirmée tant de fois par la voix éloquente du grand ministre qui préside aux destinées de l'empire colonial français.

Messieurs, que votre gratitude, que vos remerciements ne s'arrêtent pas à moi, humble et trop inhabile ouvrier d'une grande tâche, qu'ils montent jusqu'à ma patrie !

Faisant appel ensuite à une union intime sur le terrain politique et des affaires entre la France et la Chine, M. de la Brosse a continué en ces termes unanimement applaudis :

C'est en toute sérénité que vous pouvez compter que sera poursuivie dans le territoire une politique de cordialité et d'entente entre l'administration française gérante de la concession et votre peuple, dans son ensemble si sage et si laborieux, quand on le défend, comme on le doit contre la tyrannie des bandes ennemies.

Nous ne sommes ici les uns ou les autres ni des vainqueurs ni des vaincus, nous appartenons à deux fières nations qui se considèrent avec estime et qui apprécient réciproquement leur grande histoire.

La France est comme un phare éclatant à la tête de la civilisation d'Occident. Par sa culture millénaire, la Chine a, pendant des siècles, dirigé ou influencé la pensée de plus de la moitié de l'Asie. Son erreur fut longtemps, ayant été sitôt et de beaucoup la première, de s'immobiliser au cours des âges, dans la contemplation de son passé. Les nations, comme les hommes, doivent être en perpétuel effort d'activité vers le mieux. La Chine à son tour, l'a compris, et, sortant de son rêve léthargique, elle a, il y a onze ans, déchiré les bandelettes qui enserraient ses pieds immobilisés pour s'élançer, renouvelée et joyeuse, vers l'avenir.

Longue et douloureuse, souvent, est la voie qui mène vers les perspectives désirées.

La France a fait, avant la Chine, l'expérience que celle-ci fait aujourd'hui, aussi, c'est avec une amitié sincère et une sollicitude toute désintéressée qu'elle voit la Chine s'engager sur de nouveaux chemins.

Elle ne demande qu'à l'assister partout comme elle le fait à Kouang-Tchéou-Wan, où, bien que momentanément appauvrie, elle consacre annuellement des sommes énormes à l'outillage et à la mise en valeur de ce territoire.

Messieurs, dans la belle lumière de ce soir tombant, regardons avec confiance s'animer au souffle de la brise nos drapeaux unis en un faisceau commun. J'y veux voir le symbole de notre amitié définitivement scellée par l'harmonie cordiale de nos efforts en ce pays. Il n'est pas de destinées, si grandes qu'elles soient, qui ne puissent être réservées à l'action concertée de la France et de la Chine alliées pour le maintien de la paix et la prospérité grandissante de l'humanité.

En ce moment où je m'appête à tourner, avec une mélancolie profonde, qu'adoucit votre sympathie, au livre de ma vie, une page nouvelle, c'est de toute mon âme et de toute ma foi que je crie : vive, vive à jamais, pour le bonheur du monde, l'entente de la France et de la Chine.

Jean-Félix KRAUTHEIMER
administrateur en chef (26 décembre 1922-26 avril 1923)

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 4 janvier 1923, p. 2, col. 4-5)

— Par arrêtés du gouverneur général par intérim de l'Indochine du 23 novembre 1922 :

M. Guillemain (Eugène-Jean-Jacques-Antoine), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, en service à Kouang-théou-wan, est mis à la disposition du Résident supérieur au Cambodge.

M. Monier (François-Grégoire), administrateur adjoint de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, précédemment en service au Tonkin, revenant de France, est affecté à Kouang-tchéou-wan.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1923, p. 2, col. 3-4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Par arrêté du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 5 décembre 1922 :

M. Krautheimer (Jean-Félix), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, rentrant de congé, est désigné pour prendre la direction du Territoire de Kouang-tchéou-wan, en remplacement de M. Guillemain, administrateur adjoint de 1^{re} classe, chargé de l'expédition des affaires courantes dudit territoire.

LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1923)

Dans le haut personnel.— Nous croyons savoir, dit notre confrère *l'Opinion*, que M. Krautheimer, qui avait pris, au départ de M. Blanchard de la Brosse*, la direction du territoire de Kouang-tchéou-Wan, viendra incessamment en Cochinchine pour y remplir les fonctions d'inspecteur des Affaires politiques et administratives, en remplacement de M. Tholance à qui incomberait exclusivement la tâche de gérer les affaires municipales de Saïgon, tâche très lourde, comme on le sait, si courte qu'en puisse encore être la durée.

Paul-Michel-Achille QUESNEL,
administrateur en chef (27 avril 1923)

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1923)

M. Quesnel, administrateur de 1^{re} classe, des services civils de l'Indochine, précédemment en service en Cochinchine, rentrant de congé, est désigné pour remplir les fonctions d'administrateur en chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan, en remplacement de M. Krautheimer, administrateur de même classe, appelé à une autre destination.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

KOUANG-TCHÉOU-WAN

La vie économique

— L'Administrateur en chef du territoire donne les renseignements suivants sur l'agriculture pendant le premier semestre de 1923 :

Le premier semestre 1923 a été particulièrement pluvieux et les récoltes promettaient d'être abondantes. En dehors des plateaux arides balayés par le vent qui donnent au Territoire un aspect nu et désolé, les terres exploitées pourraient être mieux cultivées ; la faute en est au paysan chinois, qui s'obstine à refuser d'adopter un outillage perfectionné et des procédés de culture modernes.

La culture du riz ne suffit pas aux besoins de la population et l'on est obligé de faire venir du riz de la province limitrophe du Kouang-Toun et du Tonkin.

La patate, qui constitue l'aliment de la classe pauvre et paysanne, a été favorisée par l'abondance des pluies et a été récoltée en grandes quantités, ce qui a entraîné une baisse appréciable du prix de cette denrée.

La culture de la canne à sucre paraît devoir prendre un développement qui fait bien augurer de l'avenir. La nature du sol lui convient parfaitement et la récolte terminée au début de l'année a été excellente et supérieure à celle de 1922.

La récolte des arachides et sésame, commencée dans la première quinzaine de juin, se poursuit jusque vers le 15 juillet.

Elle est satisfaisante, quoique inférieure en quantité et qualité à celle de l'année précédente. Le rendement de ces oléagineuses est de 450 kg. à l'hectare.

Les cultures secondaires entreprises par les indigènes pour les besoins locaux comprennent :

Le coton. — essais peu satisfaisants jusqu'ici, en raison des vents et typhons qui sévissent sur le territoire ;

Le chanvre. — production peu développée ;

Les joncs. — exploitation très en faveur chez les indigènes le rendement est de 60.000 kg. à l'hectare, à raison d'une coupe tous les deux ans ;

L'indigotier plantations strictement limitée aux besoins locaux :

Les plantes alimentaires ; concombres, citrouilles, pastèques, pois, haricots, navets, sorgho.

L'aviculture est pratiquée partout, mais sans méthode, sauf en ce qui concerne les canards, pour lesquels les paysans pratiquent l'incubation artificielle en silos. Aucun

développement ne paraît possible, en raison de la difficulté de trouver la nourriture nécessaire pour la volaille, pour la sériciculture, on se heurte jusqu'ici à la force d'inertie que les habitants opposent à la culture du mûrier.

Pour la pisciculture, la population se borne à peupler de poissons quelques mares et étangs, mais sans se préoccuper d'une exploitation bien conduite.

Hanoï
(*Les Annales coloniales*, 3 avril 1924)
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1924)

M. Blanchard de la Brosse (*Paul-Marie*), résident supérieur de 3^e classe, placé hors cadres pour exercer les fonctions de délégué au contrôle général des travailleurs indochinois, est maintenu dans la position hors cadres et chargé de l'administration du territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

1924 (6 août) : décret autorisant la création
d'une agence de la [Banque de l'Indochine](#)

Le Territoire de Kouang-Tchéou-Wan
et son avenir économique

FERMAGES ET RESSOURCES BUDGÉTAIRES
par Pierre Taittinger,
député de Paris,
vice-président de la Commission de l'Algérie, des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1924)

Si l'exploitation judicieuse du sel avait pu constituer une des recettes normales les plus importantes du Budget de Kouang-Tchéou-Wan (elle avait été portée de 9.000 à 30.000 piastres), l'affermage des jeux aurait pu être aussi une source très productive de revenus. Cette recette, qui figurait seulement au budget pour une somme de 800 piastres au moment où la Chine nous avait cédé ses droits sur le Tonkin, s'élevait, en 1912, à plus de 30.000 piastres. Cette augmentation était une des conséquences de notre politique puisqu'en rétablissant la tranquillité et la sécurité dans le pays nous y avons, en même temps, ramené la population ainsi que les capitaux et fait régner une ère de confiance à laquelle on était peu habitué.

Toutefois, au moment où cette recette pouvait être véritablement profitable à l'équilibre financier du Territoire, elle a aussi été supprimée. On peut se demander comment le Gouvernement général a été amené à prendre cette mesure alors que, conformément aux traditions chinoises, il en avait admis le principe et perfectionné le fonctionnement pendant plusieurs années.

Il semble s'être laissé guidé par les considérations dont il s'était déjà inspiré en Indochine et il a purement et simplement supprimé le jeu comme il l'avait fait dans notre grande colonie. Les conditions n'étaient pas cependant tout à fait les mêmes. L'Indochine est tout entière française et l'on peut trouver très rationnel et très légitime que les Pouvoirs publics aient essayé là de lutter contre une passion à laquelle les

Annamites étaient trop enclins à se livrer et dont les funestes conséquences constituèrent un véritable danger.

C'était une œuvre de moralisation qui n'a peut-être pas produit tous les effets que nous avons escomptés, car le jeu pour avoir changé de caractère sévit toujours d'une façon clandestine et continue à causer de grands ravages. Mais en Chine, nous ne pouvions avoir la prétention d'obtenir de bien sérieux résultats, surtout lorsqu'aux portes de Kouang-Tcheou-Wan, le petit comptoir de Macao tire du jeu ses principales ressources budgétaires.

La décision que nous avons prise d'interdire les jeux sur le Territoire ne pouvait donc avoir qu'une conséquence morale tout à fait négative. La passion du jeu n'en subissait aucune atteinte. Elle a continué à s'exercer sur les frontières et même dans notre concession, mais à l'insu des Pouvoirs publics qui ont ainsi sacrifié des revenus qu'une sage réglementation du jeu aurait pu assurer au budget.

*
* *

Quant au fermage de l'opium, il a subi les fluctuations les plus diverses et en tout cas, il ne constitue pas une des pages les plus honorables de notre occupation à Kouang-Tchéou-Wan.

L'Administration indochinoise a suivi dans cette question de l'opium, une politique un peu incohérente qui a donné lieu à de vives protestations et a soulevé des scandales.

Ayant participé à la Convention de La Haye dont les accords tendaient à supprimer, ou, tout au moins, à restreindre dans de fortes proportions, l'introduction et la consommation de l'opium en Chine, la France aurait pu s'opposer, comme les Anglais le faisaient à Hong-Kong, à ce que notre concession devînt un lieu de transit ou une porte d'entrée de la drogue en Chine. En se montrant extrêmement tolérante à l'égard du fermier qu'elle avait choisi, elle a semblé justifier les reproches qui lui ont été faits d'avoir encouragé ou facilité la contrebande. Pendant longtemps, cette contrebande s'est exercée en faveur de quelques profits privés et au détriment des intérêts financiers du Territoire.

Les bénéfices du fermage tel qu'il avait été institué en 1912 et 1913 ont été tellement élevés qu'ils auraient suffi amplement à alimenter, à eux seuls, tous les divers services et à permettre l'exécution de tous les travaux nécessaires à la bonne mise en valeur de notre concession à bail. Ils auraient ainsi économisé au Gouvernement général les maigres crédits que celui-ci mettait chaque année à sa disposition. En 1914, ce fermage désastreux a été supprimé et c'est l'Administration des Douanes et Régies de l'Indochine qui s'est chargée elle-même d'alimenter la consommation d'opium du Territoire.

L'opération reste encore critiquable à bien des points de vue. D'abord, la quantité d'opium exportée de l'Indochine est bien supérieure aux besoins réels du Territoire et la France peut encore encourir le reproche de faciliter, contrairement à ses engagements, l'entrée frauduleuse de ces poisons en Chine. D'autre part, l'Administration des Douanes et Régies en se servant d'intermédiaires patentés a créé autant de petits monopoles onéreux qui donnent lieu chaque année à des marchandages et à des protestations.

Enfin, les produits et bénéfices de cette vente, qui atteignent chaque année plusieurs millions de francs, au lieu de figurer normalement dans les recettes du Territoire comme cela avait lieu lors du fonctionnement du fermage, sont versés intégralement au Budget général de l'Indochine.

*
* *

Ainsi avec le sel, les jeux et l'opium, notre concession a perdu la jouissance de ses principales ressources.

Mais on aurait pu en créer d'autres en frappant d'un droit les produits ou marchandises qui empruntent la baie de Kouang-Tchéou-Wan pour pénétrer sur le Territoire chinois ou en sortir.

Au-dessus d'Hong-Kong, c'est le seul mouillage qui permettait l'accès des navires ou des jonques chargés de ravitailler une certaine zone des provinces méridionales chinoises ou d'en écouler les principaux produits.

Le Kouang-Tchéou-Wan est devenu depuis fort longtemps un lieu de transit très important et de nombreux navires de commerce viennent, chaque semaine, mouiller en face de Tche-Kam qui est l'important entrepôt des marchandises les plus diverses. Ces bateaux, dont les ports d'attache sont Hong-Kong et Macao, apportent les objets manufacturés et font leur chargement de retour avec tous les produits de l'hinterland chinois, principalement le bétail. Ce commerce dont le mouvement est très actif, comme il résulte de nos statistiques et qui augmente chaque année, échappe entièrement aux taxes de la Douane chinoise et aurait pu, en retour, être l'objet d'un revenu très rémunérateur pour les finances du Territoire. Mais l'établissement de droits de douane nécessitait l'intervention des Pouvoirs publics métropolitains et le Gouvernement général, reculant sans doute devant les lenteurs et les difficultés qu'elle aurait provoquées, s'est contenté d'autoriser la perception d'un droit de statistique sur les marchandises et d'un droit sanitaire sur le bétail. Encore ceux-ci ont-ils soulevé des objections qui en ont rendu les recouvrements assez aléatoires.

On aurait pu obvier à tous ces inconvénients en consentant à l'installation des Douanes chinoises sur notre territoire, ainsi que l'avaient fait les Allemands à Tsing-Pan dans leur colonie de Kiao-Tcheou.

C'était une combinaison très tentante puisque, sans s'imposer aucun sacrifice ni s'exposer à aucune dépense, elle procurait à l'Administration de cette colonie des recettes fort appréciables dont le chiffre augmentait chaque année. Les Douanes chinoises prenaient, en effet, à leur charge tous les frais de l'installation et de l'organisation des services et assuraient en même temps avec leur matériel et leur personnel la protection des rivages et des frontières. Elles accordaient à l'Administration allemande 25 des droits perçus. Il a été calculé que l'équivalent de cette recette aurait suffi à alimenter la première année le budget de Kouang-Tchéou-Wan et aurait permis certainement les années suivantes de réaliser tous les grands travaux nécessaires à la mise en valeur.

Le Gouvernement général de l'Indochine avait été saisi de cette question à la fois par l'Administration du Territoire à laquelle des propositions avaient été faites, et le ministre des Affaires étrangères sur intervention de notre ministre à Pékin. Les pourparlers n'ont pas abouti.

On semble avoir craint, en consentant à l'installation des Douanes chinoises sur le territoire, de paraître aliéner une partie des droits qui nous avaient été accordés ou bien de gêner d'autres combinaisons plus productives. Enfin, la guerre a créé d'autres préoccupations. Quoi qu'il en soit, la question est restée entière. Elle mérite d'être sérieusement reprise, car elle peut constituer pour l'avenir de notre concession à bail la solution du problème financier dont nous venons d'examiner sommairement les éléments.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1924)

Les bois de justice. — Nous apprenons que les bois de justice ont été acheminés hier par chemin de fer sur Haïphong, à destination de Kouang-Tchéou-Wan.

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1925)

Nouvelles de Fort-Boyard. — Un de nos amis nous communique le télégramme suivant :

26 juin — action armée concertée avec général chinois Louitchéou sur territoire chinois avec collaboration milice Kouang-Tchéou-Wan permit détruire partiellement groupe chinois armé et dispersion. 19 juin deuxième action région Paotao sur territoire chinois huit kilomètres frontière engagea encore milice poste Paotao et renforts de Fort-Bayard attaquant forêt bande armée. Inspecteur Lagarde grièvement blessé, plusieurs missions et partisans tués blessés obligation retraiter milice poursuivie jusque territoire par Chinois. Population demande Légion d'honneur pour inspecteur Lagarde dont conduite fut admirable.

À Kouang-Tchéou-Wan

Comment on tue une colonie
(*L'Écho annamite*, 21 août 1925)

De *l'Argus indochinois*.

Kouang-Tchéou-Wan est un petit territoire à bail situé dans la province chinoise du Kouang Toug, occupé par la France à la même époque que Wei-Ha-Wei, par les Anglais ; Port Arthur et Dalny. par les Russes et Kiao Tchéou, par les Allemands, en 1898.

Ce ne fût pas un choix très heureux, mais Kouang-Tchéou-Wan est un excellent refuge pour une flotte, en même temps qu'un point le transit important d'une partie du Kouang Toug et même du Kouang Si. L'île d'Hainan s'offrait à nous et nous n'osâmes pas nous y implanter à cause des Anglais, bien qu'Hainan fût, pour l'Indochine, une éventuelle protection du golfe du Tonkin. Mais les fautes sont commises et il faut aujourd'hui en faire son deuil.

Depuis 1900, l'administration civile a remplacé à Kouang-Tchéou-Wan l'administration militaire qui eut à assurer, parfois pas sans effusion de sang, la pacification du pays. Tout le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans est encore bien peu de chose, car les administrateurs qui se succédèrent y vinrent tous sans préparation et sans plan déterminé. En sorte que l'œuvre de ces vingt-cinq années est presque négative.

Le territoire est tranquille depuis de nombreuses années, malgré les luttes incessantes qui se déroulent dans son hinterland, entre des bandes commandées par des factieux en mal de se tailler une domination dont les malheureuses populations rurales font les frais. Ces luttes continues, depuis 1912, ne sont pas près de prendre fin et c'est à qui supplantera l'autre. Aussi les Chinois aisés viennent-ils se réfugier sur notre concession et s'y établissent. Un ancien administrateur, plus avisé que ses collègues, a compris le parti qu'il pouvait tirer de cet exode et il a loti des terrains et les a vendus. Depuis ce moment, des constructions nombreuses ont surgi du sol à Fort-Bayard, le chef-lieu, et un semblant de prospérité s'annonce dans tout le pays.

Mais il y a la politique, et nos administrateurs si mal préparés pour ces sortes d'intrigues s'y fourvoient à tour de rôle et le plus malin y laisse quand même des

plumes. Si bien qu'ils attirent l'attention de ces bandes armées sur notre territoire paisible.

L'un d'eux, l'Administrateur actuel, vieux routier fatigué, s'est mis en tête de collaborer avec les bandits et, les 26 juin dernier, il envoyait la milice de Kouang-Tchéou-Wan participer — en plein territoire chinois — à l'action d'un prétendu général de Loui-Tchéou et d'un colonel de Vom Po, contre des bandes avec lesquelles général et colonel étaient aux prises.

Ce qui devait arriver arrivera : nos miliciens durent retraiter devant des troupes fort bien armées et aguerries. Nous eûmes quatre morts, deux linhs blessés et l'inspecteur de la garde indigène, Lagarde, atteint très grièvement d'une balle qui a mis ses jours en danger.

Cette action militaire, en territoire chinois, pour défendre les intérêts de chefs de bandes chinois contre d'autres bandes rivales, fût une folie.

Qu'avions-nous besoin de nous mêler aux affaires chinoises qui ne nous regardent nullement, surtout quand notre sécurité peut pâtir de notre intempestive intervention ?

Cette prouesse aura pour résultat d'attirer sur notre concession les regards de ces bandes qui, aujourd'hui, connaissent notre faiblesse pour avoir vu nos faibles forces reculer devant elles.

La responsabilité de l'administrateur en chef Quesnel, est fortement engagée dans cette malencontreuse affaire où il n'avait pas à se mêler et pourtant, le Gouvernement d'Hanoï, prévenu, n'a pris encore aucune sanction.

Ces faits graves s'accomplissent depuis quinze mois sur notre territoire où, *presqu'à chaque courrier*, arrivent des armes et des munitions qui sont livrées et vendues à ces pseudo-généraux chinois qui y mettent le prix.

Qui donc a pu autoriser ce scandale qui, s'il enrichit quelques gens sans scrupules, constitue un terrible danger pour la tranquillité de notre concession ? Sait-on ces choses à Paris, au ministère des Colonies, aux Affaires Etrangères et au Parlement ? Faudra t-il soulever le scandale pour qu'enfin on se décide en haut lieu à prendre des mesures pour les empêcher ? Il y a des responsables dans ces tractations et l'administrateur Quesnel est, de tous, celui qui encourt la plus large part de ces responsabilités qui appellent des sanctions sévères.

Nous n'avons pas besoin à Kouang-Tchéou-Wan de politiciens genre Quesnel ; un homme d'action de beaucoup moins d'envergure, apte à comprendre ce pays exceptionnel, à lui donner la vie en le dirigeant avec bienveillance et méthode, ferait bien mieux notre affaire.

Quand donc se décidera-t-on à nous envoyer ce *rara avis*¹⁰ ?

VINDEX

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1925)

NOS MALADES. — Par un des derniers courriers venant du nord sont arrivés M. l'inspecteur de la garde indigène et M^{me} Lagarde.

M. Lagarde, très grièvement blessé lors des événements de Quang-tchéou-wan, est actuellement en traitement à l'hôpital colonial et va partir prochainement en congé de convalescence.

Nous espérons que le gouvernement aura hâte de récompenser comme il convient ce brave inspecteur.

¹⁰ *Oiseau rare.*

En attendant, nous adressons à M. Lagarde nos meilleurs souhaits de complet rétablissement.

À KOUANG TCHÉOU WAN

LES HAUTS FAITS D'UN REPRÉSENTANT DE LA FRANCE (*L'Écho annamite*, 30 octobre 1925)

De *l'Argus indochinois*.

Nous venons de recevoir de Kouang-Tchéou-Wan une lettre qui constitue le plus terrible réquisitoire qui puisse atteindre un haut fonctionnaire chargé d'administrer un pays. Or, malgré l'enquête menée sur place par le secrétaire général du gouvernement en personne, au cours de laquelle tous les faits ci-après exposés furent dévoilés l'administrateur en cause, M. Quesnel, est maintenu en fonctions. Que faut-il donc, grands dieux, pour que nos gros pontes encourent la disgrâce ?

En même temps qu'il nous adressait cette lettre, notre correspondant nous informait de l'arrivée à Haïphong de M. Lagarde, l'inspecteur de milice si grièvement blessé au cours du fameux engagement sur le territoire chinois du 29 juin dernier. Ému au plus haut point par les renseignements qui nous étaient ainsi adressés, nous essayâmes aussitôt d'approcher ce fonctionnaire à l'hôpital d'Haïphong afin de lui demander confirmation de ses graves détails le concernant. Mais vaine fut notre tentative. La crainte des représailles administratives possibles qui anime ce malheureux est si grande qu'il en est arrivé à être incommodé par le bruit fait autour de son nom et qu'il nourrit une horreur irraisonnée envers les journalistes en général et envers nous-même plus particulièrement. Malgré que nous n'approuvions pas une aussi rigoureuse réserve, nous lui pardonnerons cependant volontiers son refus par égard à toutes les souffrances physiques et morales qu'il vient d'endurer et, pour bien lui montrer que nous ignorons la rancune, nous nous empressons de lui renouveler publiquement ici nos vœux de complet rétablissement dans la Mère-Patrie ainsi que notre espoir de lui voir attribuer sans tarder l'unique récompense que mérite sa courageuse conduite : la Légion d'honneur.

Mais passons à la lettre de notre ami, si émouvante dans sa concision :

Fort Bayard, le 18 septembre 1925.

Cher monsieur,

Bravo pour les articles parus dans votre courageuse feuille au sujet de Kouang-Tchéou-Wan ! Je vous félicite pour l'exactitude de vos renseignements car vous n'avez rien dit jusqu'ici qui ne soit rigoureusement exact, mais...

Mais combien de choses tristes il vous reste encore à dévoiler. J'approuverais votre réserve à la condition qu'elle soit dictée par l'incertitude et c'est pour vous libérer le cas échéant de tous scrupules de conscience que je me décide à vous écrire, persuadé que tenant de ma plume la confirmation des faits qui se sont déroulés ici, vous vous déciderez à en faire état, car puisque l'autorité supérieure fait mine de ne pas s'émouvoir, il convient de faire appel à l'opinion publique.

Ainsi que vous l'avez précédemment dit à vos lecteurs, la situation à Kouang-Tchéou-Wan est fort pénible, pour ne pas dire plus. Depuis l'échec de la colonne de police du 29 juin dernier, les bandes chinoises qui piratent les abords immédiats de notre territoire sont désormais fixées sur la faiblesse de nos effectifs et la reculade de la petite troupe commandée par l'inspecteur Lagarde et démoralisée par la mise hors de combat de son chef ne peut manquer de les rendre plus hardies. Tous ici, Français comme indigènes, nous nous attendons aux pires désagréments.

Mais, pourraient objecter les ignorants, pourquoi s'alarmer si vite alors que le manque de courage, de cohésion et d'armement des bandits chinois est proverbial... Rien ne justifie de si vives craintes. Raisonner ainsi, c'est méconnaître totalement la situation actuelle et le mépris qui pouvait être de mise il y a quelques années doit faire place aujourd'hui à l'inquiétude. Les bandes pirates qui désolent la région sont supérieurement armées depuis que, grâce à la complicité criminelle de l'administrateur en chef Quesnel, elles ont pu acquérir deux à trois mille fusils, revolvers ou pistolets automatiques.

En effet, carabines Mauser et Rival, fusils et pistolets belges et espagnols (cette dernière provenance doit vous être un indice de la qualité de certains trafiquants) ont d'abord inondé le territoire pour ensuite s'écouler rapidement hors frontière.

Sous le prétexte absurde d'avantager certaines bandes au détriment de certaines autres, M. Quesnel a fait la plus exécrable politique qui puisse se concevoir et, à présent que par ses soins ces troupes des pillards sont supérieurement armées, elles sont un danger permanent pour notre sécurité. Poussé par sa folle marotte d'armer ceux qui se disaient ses amis, notre administrateur en chef en est arrivé à délivrer des armes ou à autoriser des fournitures d'armes aux premiers venus. Pour ce qui est des missionnaires, ce fut encore bien pis et je pourrais vous citer la mission catholique de Lueou Tchéou, dirigée par un certain Zimmermann, qui fut ainsi armée d'une centaine de fusils !

M. Quesnel possédait lui-même en propre un dépôt d'armes. Les adresses de caisses étaient indistinctement libellées au nom de l'homme privé comme à celui de l'homme officiel et les livraisons faites par ce dépôt ainsi que les laisser-passer qui les accompagnèrent sont l'écrasante condamnation de ce haut fonctionnaire.

Et à ce sujet, je vais vous narrer un vilénie qui eut pour théâtre, quinze jour après sa blessure, la chambre d'hôpital où était soigné le malheureux inspecteur Lagarde.

Donc ce jour-là, le blessé reçut la visite de M. Quesnel qui venait lui réclamer certains écrits qu'il jugeait compromettants pour lui au premier chef. Mais l'inspecteur, à qui sa terrible blessure n'avait pas ôté sa lucidité, avait prévu cette démarche et, dès le premier jour de son hospitalisation, il avait pris soin de confier au docteur les documents qu'il considérait comme sa sauvegarde personnelle. Il déclara donc à son chef ne plus avoir ces pièces et les avoir mises en sécurité. À force d'instances et de menaces, l'Administrateur arracha au pauvre malade excédé le nom du dépositaire qu'il alla aussitôt trouver dans son bureau et qu'il contraignit à ouvrir son coffre-fort où il se livra à une minutieuse perquisition. Mais les documents ne se trouvaient pas dans le meuble. M. Quesnel insista et mentit alors tant et si bien que le médecin se résigna à aller prendre chez lui et à apporter ce que, soi disant, Lagarde consentait à remettre à son chef.

Là, dans la chambre du malade, se déroula une scène atroce, ignoble, qui faillit emporter le moribond. Tout d'abord, l'Administrateur en chef s'humilia. Il supplia à genoux son subordonné d'autoriser le docteur à lui remettre la liasse accusatrice, puis, ses prières étant sans effet, il en arriva bien vite aux menaces et à la brutalité.

Fou de rage il se précipita sur le docteur, essayant rageusement d'arracher le dépôt que ce dernier tenait à la main.

Une lutte s'ensuivit devant le malade affolé au cours de laquelle l'enveloppe contenant les précieuses pièces fut déchirée. Mais le médecin eut le dessus ; quant au blessé, émotionné au plus haut point, il tomba en syncope (son état empira tellement à la suite de cette vive commotion cérébrale qu'il donna par la suite les plus vives inquiétudes à son entourage. Indigné, le médecin intima alors l'ordre à M. Quesnel, dont la présence risquait de tuer son malade, d'avoir à sortir et, après avoir essayé un refus formel, il dut avoir recours à la menace de la force armée pour l'y contraindre.

Voilà les faits les plus graves dont vous n'avez pas entretenu vos lecteurs. Il vous sera facile d'en avoir la confirmation auprès de M. Lagarde lui-même ... qui doit se faire hospitaliser à Haïphong ou à Quang-Yên afin de passer le conseil de santé.

Or je sais pertinemment que M. le secrétaire général Robin n'ignore rien de ce que je viens d'écrire et malgré cela, M. Quesnel est toujours tout puissant sur le théâtre de ses criminelles maladresses. Qu'attend donc le gouverneur général pour sévir ?

Est-ce que M. Monguillot aurait deux justices : une à l'égard des petits, des humbles, et l'autre à l'égard des hauts placés dans la hiérarchie administrative ?

Portez hardiment ces faits devant l'opinion publique et peut-être qu'en dévoilant le scandale, vous nous aiderez à nous libérer enfin du malfaisant potentat qui arrivera immanquablement à nous faire tous massacrer si on n'y prend garde.

Ici finit la lettre de notre ami de laquelle nous retranchons les deux dernières phrases qui nous sont personnelles.

Et avec notre correspondant nous demanderons à M. Monguillot : « Qu'attendez-vous pour agir ? Le massacre de nos compatriotes résidant à Kouang-Tchéou-Wan ? En acceptant les lourds émoluments de sa charge, M. Quesnel a accepté du même coup la lourde responsabilité de cette charge. À ce titre, il doit rendre des comptes et vouloir couvrir ses fautes à tout prix serait pis que de la mauvaise camaraderie ; ce serait de la complicité.

A. C.

Paul-Marie-Alexis-Joseph BLANCHARD DE LA BROUSSE,
administrateur en chef (3 décembre 1925)

INDOCHINE
(*L'Écho annamite*, 30 novembre 1925)

Départ

Hanoï. — Le résident supérieur Blanchard de la Brosse, directeur de l'Instruction publique, par intérim, quittera Haïphong lundi par le vapeur *Songbo* pour rejoindre à Kouang-tchéou-wan, le poste administratif dont il est titulaire.

Hanoï
Souhaits de bienvenue
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1926)

.....
M. Bru, administrateur des Colonies devait aller comme chef de cabinet de M. le gouverneur de Kouang-Tchéou-Wan, mais cette place vient, croyons-nous, d'être donnée à M. Grandjean, ancien professeur, nommé administrateur des services civils à la suite du dernier examen.

LÉGION D'HONNEUR
(*Le Journal officiel de la République française*, 22 août 1926)
Ministère des Colonies
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1926)

Promu officier
Blanchard de la Brosse, administrateur en chef de Kouang-Tchéou-Wan

AU PALAIS
Cour d'appel (Chambre correctionnelle)
AUDIENCE DU MARDI 15 OCTOBRE 1926
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1926)

.....
Deux déserteurs de l'armée régulière chinoise, Lo-van-Tion et Vang-ga-Long, pris en flagrant délit de piraterie à Quang-Tchéou-Wan, et condamnés de ce fait comparaissaient devant la Cour en vertu du décret du 16 février 1921, sous l'accusation d'homicide sur la personne d'un gardien de prison et de tentative de meurtre sur un deuxième gardien.

Ils étaient internés au pénitencier de Quang-Tchéou-Wan.

Le gardien eut le crâne facturé et fut tué sur le coup ; son collègue, plus heureux, s'en tira avec des contusions et des blessures. M. le substitut général demande l'application de la peine de mort. La défense objecte que les accusés ne sont pas

reconnus formellement par le seul témoin de la scène ; celui-ci ne peut, du reste, apporter de précisions attendu que, sous les coups, il a perdu connaissance La Cour s'étant retirée pour délibérer rentre en séance et prononce la peine des travaux forcés à perpétuité.

Légion d'honneur
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1927)

— Nous apprenons avec grand plaisir que M. Colin Émile, le sympathique inspecteur de la Garde indigène commandant la brigade de Fort-Bayard, actuellement en congé de convalescence, vient d'être inscrit au tableau de concours de 1927, pour chevalier de la Légion d'honneur au titre des réserves.

M. Colin, rentré en congé de convalescence, est actuellement en traitement à Vichy. Nous sommes très heureux d'apprendre sa prochaine nomination tout en lui souhaitant son prompt rétablissement et son retour à la colonie.

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1928, p. 2)

Le général en chef Aubert est parti inspecter la garnison de Quang-Tchéou Wan. — M. le général en chef Aubert a quitté Hanoï dans la nuit de lundi à mardi, pour s'embarquer à Haïphong ce matin à la première heure à bord de l'*Algol*, de la marine française. Le général en chef est accompagné du premier officier de son bureau, M. le capitaine Blanchard. Le général en chef se rend à Quang-tchéou-Wan où il inspectera les troupes placées sous le commandement du capitaine Bouquenne commandant d'armes.

Il sera l'hôte de M. le résident supérieur Rivet, gouverneur de Quang-tchéou-Wan.

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1928)

Travaux publics. — M. Dessange, ingénieur de 1^{re} classe, en service à la circonscription territoriale du Tonkin, est affecté au Territoire de Kouang-Tchéou-Wan en remplacement de M. Jau, ingénieur hors classe, en instance de départ en congé de convalescence.

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1928)

Disponibilité. — M. Morel-Révoil, commis du territoire de Kouang-tchéou-wan, précédemment en service détaché à la résidence supérieure au Tonkin et actuellement en congé en France, est mis, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période de deux années à compter du 12 octobre 1928, lendemain de la date d'expiration du congé qui lui a été accordé pour affaires personnelles.

Achille SILVESTRE ¹¹,
administrateur en chef (22 novembre 1929-mars 1932)

CE BON DOCTEUR WANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 octobre 1930)

Le docteur C.T. Wang annonce qu'il va réclamer à la France la rétrocession de Quang-tchéou-Wan.
(Les journaux)

À peine cette information fut-elle publiée, qu'il y eut des gens vivement inquiets. Tout ce qui gravite autour du Dr C. T. Wang a dû exulter. La rétrocession de Wei hui Wei crée un précédent qui permettra au gouvernement de Nankin de demander à la France d'abandonner Quang-tchéou-Wan d'abord, et ensuite aux autres nations de « vider » les concessions. Et fier jusqu'à la démesure, le parti Kouo-min-tang pourra dire que seul, il a pu libérer la Chine de l'occupation étrangère, cette honte, cette injustice etc. etc.

Le gouvernement de Nankin ne rêve que d'y parvenir.

Pourtant, il y aurait d'autres choses plus pressées à faire avant de s'attaquer à l'exterritorialité. Il serait plus urgent, à notre humble avis, de régler la question du Nord et du Sud de façon ferme et définitive, de ramener dans le droit chemin les généraux dissidents, et, surtout, protéger et secourir les pauvres, victimes des brigands et des communistes, ce qui est pareil. Mais de cela on n'a cure ; il est préférable de crier haro ! sur les étrangers et les traités soi-disant inégaux. Cela fait plus d'effet et, surtout, cela détourne l'attention du public, qui sans cela, serait amené à s'occuper de choses un peu embarrassantes pour les gouvernants. C'est de bonne tactique chinoise ; on amuse la galerie pour gagner du temps, pour durer, afin de trouver enfin une combinaison pour se tirer d'un guêpier que l'on cherche à cacher. Il ne faut pas « perdre la face », quitte à bluffer sans cesse. Et qui sait de quoi demain sera fait ?

En ce qui concerne Quang-tchéou-Wan, le docteur C. T. Wang ferait bien mieux de « tâter le pouls », manière de parler s'entend, de la population de ce territoire avant de faire toute démarche. Il acquerrait de suite la conviction que le retour à la Chine serait pour les habitants le marasme, et la ruine complète.

Ce qui tente surtout les gouvernants chinois dans les questions de rétrocession, c'est la prospérité et l'aisance des territoires et des populations, uniquement dues au travail et à l'intelligence des citoyens des diverses nations, qui s'y sont installés. Et les Chinois ne voient pas les capitaux dépensés, les efforts faits, leur continuité, tout le courage qu'il a fallu pour transformer des lieux déserts où ne se voyait qu'une misère sordide, en villes populeuses, saines, pleines d'activité. L'envie seule les mène, le désir de s'adjuger les biens, les bâtiments, les pousse. Si, par malheur, satisfaction leur est donnée, c'est la ruine, le néant, dès qu'ils entrent en possession. Il n'y a qu'à comparer ce qu'était Tsing-Tao au temps des Allemands et ce qu'il est devenu maintenant entre les mains chinoises.

Notre occupation de Quang-tchéou-Wan date de 1899. Ce territoire était alors composé de quelques localités pauvres, refuges de pirates et de bandits. La population

¹¹ Achille Silvestre (Rochefort-sur-Mer, 1^{er} janvier 1879-Rochefort-sur-Mer, 21 avril 1937) : fils de Jules Silvestre, célèbre annamitisant charentais. Résident supérieur au Cambodge (1932-1935), puis gouverneur général de l'Indochine p.i. (sept. 1936-jan. 1937). Officier de la Légion d'honneur.

était plongée dans une misère atroce. Les récoltes étaient peu abondantes, le terrain sablonneux ne retenait pas l'eau des rizières et le pays, entièrement déboisé comme partout en Chine, donnait une impression de misère navrante. Les seuls arbres qui existassent alors étaient ceux que les villageois plantaient autour de leurs cases, et surveillaient jalousement, car les feuilles servaient de combustible. Peu d'animaux, faute d'herbages suffisants. Seuls les hommes assuraient les travaux des champs, allaient au marché, portaient l'eau, etc., les femmes ne pouvant les aider, car toutes avaient les pieds mutilés, restaient à la maison, occupées à faire des cordages, des filets, ou de grossières coutures.

C'était le temps des pirates de Hai-Nam dont la réputation de férocité était connue sur toute la mer de Chine et à des centaines de lieues à la ronde. Marins habiles, ils exécutaient des « raids » à d'énormes distances de leurs bases, ravageaient les côtes du Tonkin et de l'Annam, tuant impitoyablement les pauvres diables de pêcheurs rencontrés, et s'attaquant aux jonques les mieux armées.

La presque île de Lei-tchéou et le territoire de Quang-tchéou étaient leurs lieux de relâche entre deux expéditions, et où ils écoulaient le produit de leurs razzias, chez leurs recéleurs et associés.

La venue des Français leur porte un coup funeste.

Nos marins firent quelques tournées et reconnaissances dans les criques, visitèrent minutieusement les rochers, les moindres anfractuosités et délogèrent les bandits, qui après quelques rencontres, constatèrent qu'il y avait quelque chose de changé, et que les gars au col bleu étaient autrement redoutables que les inoffensifs jonquiers ou pêcheurs, si faciles à vaincre.

Après quelques sévères corrections appuyées d'une chasse vigoureuse en pleine mer, les pirates déguerpirent vers l'île de Hai-nam où ils se tinrent cois, la justesse du tir des canons-revolvers les ayant ramenés à une sage prudence.

À terre, c'était une lutte continuelle entre les villages qui étaient tous armés et se livraient de terribles batailles. Pour ramener le calme, il fallut livrer de sanglants combats de chasse [à] la racaille de bandits peuplant la région.

Aucune autorité n'existait, c'était l'anarchie la plus complète. Pour pouvoir obliger les gens à l'obéissance il fallait user de moyens radicaux, bien que réguliers. Les quelques individus qui étaient censés représenter l'autorité indigène étaient d'une insolence inouïe, tel ce bachelier militaire galeux et loqueteux qui répondait à un garde principal qui lui donnait connaissance d'un ordre de l'autorité : « Je suis bachelier du grand empire et n'ai pas à obéir au petit chef français ». Ce qui lui valut la réponse qu'il fallait, le garde principal ayant le caractère vif et la main leste, et le bachelier pouilleux dut faire les grands lais, le ko-tow, par la suite.

Tout était à créer, on se mit au travail, des bâtiments furent construits, des routes tracées, la sécurité fut assurée sur terre et sur mer, et, naturellement, les commerçants chinois de Haïphong et de Hong-Kong s'intéressèrent au nouveau territoire, fondèrent des agences, ou créèrent des firmes, si bien que des villes comme Tché-Kam, pour ne citer qu'elle, devinrent importantes, leur population s'accrut notablement et le chiffre des affaires augmenta chaque année.

Là où, autrefois, le palanquin était le seul moyen de transport, l'automobile a maintenant conquis la route et amené avec elle l'accroissement des affaires et une circulation plus intense.

L'administration française a embelli, assaini le pays, créé des formations sanitaires, et de ce vilain nid de pirates a fait un pays prospère. Et la population chinoise y vit en paix et se trouve heureuse de la tutelle française.

Lorsque se tint la conférence de Washington, il y a neuf ans, la question de la rétrocession de Quang-tchéou fut agitée et provoqua une vive émotion. Le commerce protesta, les représentants des « guildes » vinrent trouver le chef du territoire, M. Blanchard de la Brosse, demandant instamment que cette question ne fût pas

discutée, tous craignant la ruine de leurs maisons et décidés, si le pays était rétrocédé, à le quitter en hâte et avant l'arrivée des autorités chinoises, qui ont une façon spéciale d'administrer, peu goûtée de ceux qui tombent sous leur coupe.

Il y eut mieux que cela. Un jour, une députation d'habitants de la presqu'île de Lei-tcheou, en territoire chinois, vint supplier le chef de la colonie d'occuper leur pays sans délai, seule façon, disaient ils, de sauver l'existence des malheureux habitants survivants. Des bandes très nombreuses de brigands faisaient de continuelles incursions, razziant femmes et enfants, massacrant les habitants au milieu de tortures d'une atrocité inouïe, et ne laissant que le vide derrière eux.

Toutes les suppliques adressées à Canton restaient sans réponse. Pas un soldat ne vint, Sun-yat-Sen, qui était le maître alors, laissa massacrer les pauvres gens.

Et les malheureux vinrent trouver l'administrateur-chef, ils lui dirent combien ils enviaient le sort de ses administrés vivant libres de jouir du produit de leur travail, protégés efficacement par une troupe honnête et vaillante, tandis qu'eux, traqués, errants, sans ressources ni abris, ne savaient que devenir.

Malheureusement, la France est une nation qui a des scrupules et respecte les traités. On renvoya les habitants de Lei-tchéou avec des paroles d'espoir, et lorsque Canton intervint par a suite, ce fut pour faire payer très cher aux pauvres diables leur tentative de se soustraire à l'autorité chinoise. Ceux qui le purent, s'enfuirent sans ressources, abandonnant le peu qu'ils possédaient et vinrent essayer de vivre sous l'abri du pavillon français.

Le territoire de Quang-tchéou-Wan est actuellement calme, grâce à la vigilance des autorités, tandis qu'il n'en est pas de même en terre chinoise où des troubles sont toujours à craindre.

Pour arriver à pacifier Quang-tchéou-Wan, il fallut toute l'énergie française. Nous nous souvenons personnellement de la menace qui planait sans cesse sur chaque ville, de subir une attaque de brigands.

Des environs, chaque soir, des gens affolés, venaient coucher en terre française, pour échapper aux terribles « xac-lâu ». La population était effrayée par les racontars. Il fallait tout le calme et l'énergie des militaires où des gardes principaux pour rassurer les gens.

Les voleurs étaient nombreux. Ils étaient vêtus d'effets très collants à leur corps, lequel était par surcroît huilé, aux bras, au cou, au visage et aux mains, pour glisser hors de l'étreinte d'un adversaire quelconque, les cheveux nattés et enroulés autour du crâne et emprisonnés dans un bonnet serré, duquel sortaient piquées dans la chevelure, de longues aiguilles finement barbelées qui empêchaient de saisir le voleur par la tête. Tous ceux qui furent abattus au cours d'expéditions nocturnes étaient ainsi accoutrés, et ils opéraient en nombre. Tous avaient des poignards et des armes à feu. Il fallut lutter pendant des années pour amener la fin de ces bandes.

L'œuvre accomplie en trente ans est énorme et toute à l'honneur de notre patrie, Tout disparaîtrait le jour où nous quitterions le pays, n'en déplaise à l'orgueil chinois. Ce serait la ruine du commerce, la fin de toute sécurité, l'émigration de tous les commerçants et la rentrée en scène du brigandage.

Aussi la nouvelle propagée au sujet de la demande par le Dr C.T. Wang de la rétrocession de Quang-tchéou est-elle loin d'être bien accueillie par les intéressés, pour qui elle serait un malheur irréparable.

Maintenant, il est toujours possible à ce docteur de réclamer, de crier par tout l'univers, cela ne prouve pas que l'affaire pourra s'arranger facilement. De même qu'une seule hirondelle ne signifie pas le printemps, il y a d'autres personnes que ce bon Docketor qui devront être consultées sur la question. Mais il est tellement pressé de faire croire qu'il est toute la Chine, qu'il vend un peu la peau de l'ours avant de l'avoir abattu.

Qu'il commence donc par guérir son pays, cela lui revient de droit puisqu'il est docteur.

SUPPLÉMENT DE L'« AVENIR DU TONKIN » DU LUNDI 25 JANVIER 1932
LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, M. P. PASQUIER, À KOUANG-TCHÉOU-WAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1932)

Le Territoire de Kouang-tchéou-Wan est assez méconnu des métropolitains, et nombreux sont les Indochinois qui ignorent encore ce petit coin de terre chinoise, cédé à bail à la France, depuis plus de trente ans et placé depuis trois ans, sous la haute direction de M. le résident supérieur Silvestre. L'œuvre accomplie sur ce territoire, qui n'était jadis qu'un repaire de pirates, est magnifique.

L'annonce de la visite du chef de la Colonie avait réjoui toute la population tant française que chinoise. Tous ont voulu contribuer à le recevoir dignement. Dans les villes de Fort-Bayard et de Tché-Kam, sur toutes les routes que devaient emprunter le cortège officiel, des arc-de-triomphe avaient été dressés, afin de recevoir avec dignité le représentant de la France et pour sceller la grande amitié franco-chinoise.

Le 18 janvier tout était prêt. À son débarquement le 19 au matin, M. le gouverneur général Pasquier a été reçu par M. le résident supérieur Silvestre qu'accompagnait son chef de cabinet, M. l'administrateur Pénavaire. Les troupes de la garnison rendaient les honneurs, toutes les notabilités indigènes étaient présentes. M. le gouverneur général, qu'avait amené l'avis « L'Inconstant », passa alertement la revue des troupes.

À l'hôtel de la résidence supérieure eut lieu vers les 9 heures, la présentation officielle des fonctionnaires, officiers et commerçants ; M. le résident supérieur Silvestre, en une allocution remarquable, souhaita la bienvenue au chef de la Colonie :

Monsieur le gouverneur général,

Avant de vous présenter le personnel français et annamite ainsi que les autorités et notabilités chinoises accourues de tous les districts du Territoire pour saluer votre arrivée, mes premiers mots seront pour vous prier d'agréer nos souhaits respectueux de bienvenue en même temps que l'expression de notre vive gratitude pour le grand honneur que nous vaut la visite du chef respecté de la grande et belle colonie d'Indochine à laquelle le Gouvernement de la République a décidé, depuis 1900, de rattacher administrativement la concession française de Kouang-Tchéou-Wan.

Cet honneur nous est d'autant plus sensible et nous vous en sommes d'autant plus profondément reconnaissants que ce territoire, situé un peu en dehors de votre zone journalière d'action, n'a pas été fréquemment favorisé par des visites comme celle que vous daignez nous faire aujourd'hui.

Depuis que le pavillon français a été planté sur ce rivage lointain de la mer de Chine par nos vaillants marins et soldats au prix d'un sang précieux, qui doit nous le rendre cher et sacré, depuis plus de trente ans, trois gouverneurs généraux vous ont précédé ici apportant, comme vous le faites en ce jour, le témoignage de leur bienveillante sollicitude et de la protection tutélaire de la France.

Grande et large baie orientée vers une mer inhospitalière, terre désolée, sol ingrat, repaire de pillards qui trouvaient des refuges dans des îlots désertiques et parmi des canaux tortueux, tel était ce pays le jour où la France, consciente de la haute mission dont elle poursuit l'accomplissement dans le monde entier, a sollicité et obtenu la lâche ardue d'y faire désormais régner l'ordre et la tranquillité. Tâche, en effet, ardue entre toutes, car il fallait compter avec l'éloignement de nos bases et, surtout, avec l'hostilité tantôt sourde, tantôt agissante, des gouvernants chinois qui espéraient s'opposer à l'exercice du mandat qui nous avait été librement confié.

Le génie organisateur de M. le gouverneur général Paul Doumer, à qui la nation a rendu un éclatant hommage en l'élevant à la première magistrature de l'État lui avait inspiré une perception claire de tous les espoirs qui devaient résulter de notre établissement à Kouang-Tchéou-Wan. Son premier soin a été d'accourir, dès 1900, sur le territoire, encore profondément troublé, non seulement pour y chercher sur place la confirmation des possibilités ouvertes à la réalisation de ses projets, mais également pour apporter à la population, encore hésitante, parfois même hostile, l'affirmation qu'ici comme partout, la France ne faillirait pas à la noble mission de protection, de justice et de progrès qu'elle s'est donnée. Son passage a laissé des souvenirs impérissables dont j'ai personnellement retrouvé les traces profondes en maintes occasions.

Des circonstances imprévisibles à l'époque, des influences étrangères et aussi l'évolution déconcertante par sa rapidité des peuples de l'Extrême-Orient ont fait obstacle par la suite au plein épanouissement du programme de M. le gouverneur général Doumer, mais il n'en restait pas moins une œuvre féconde et moralisatrice à accomplir. Les hommes d'action, qui ont été mis successivement à la tête du territoire, n'y ont point failli.

Lorsqu'en 1911, M. le gouverneur général Klobukowski a visité Kouang-Tchéou, il a pu mesurer le chemin parcouru. La piraterie avait entièrement cessé sur mer ; une paix féconde régnait déjà dans l'ensemble du pays. Nous avons gagné la confiance de la population sédentaire, autrefois si craintive.

Assurée du lendemain, certaine d'être désormais en sécurité à l'ombre de notre drapeau et de pouvoir profiter, sans crainte d'être dépouillée, du produit de son travail et de son négoce, séduite enfin par le bien-être moral et matériel que nous lui apportions, la partie saine et laborieuse de la population était venue à nous sans arrière-pensée et s'était accrue de nouveaux éléments, qui apportaient un important contingent de force et de vitalité. Un réseau routier était ébauché, la baie, d'un difficile accès, était balisée et les œuvres d'intérêt social, qui venaient d'être organisées, faisaient déjà sentir leur efficacité.

À partir de cette date, les progrès, aidés par un trafic commercial chaque année plus intense, ont cru suivant un rythme accéléré au point que M. le gouverneur général par intérim Baudoin, lors de sa visite, en a pu voir, comme vous pourrez le constater vous-même dans un instant, à la place des misérables huttes de pêcheurs qui se pressaient autour d'un fortin délabré, dont M. le général Billotte, commandant supérieur, conserve le souvenir, nous disait-il encore ces jours ci, une cité, modeste sans doute, mais coquette, bien tracée et saine où vous rencontrerez une population aux visages bien ouverts, qui ne ménagera pas au plus haut représentant de la France en Extrême-Orient les manifestations de sincère gratitude.

La même impression, vous la recueillerez cet après-midi, sans doute plus intense encore, quand vous visiterez Tchékam, vieille bourgade chinoise, qui s'est peu à peu accrue sous notre action bienfaisante jusqu'à devenir une véritable ville, centre de l'activité commerciale du territoire, en relations constantes et faciles avec le Kouang-Toung méridional et le Kouang-Si.

Ces résultats bienfaisants, que vous constaterez aussi bien à Fort-Bayard qu'à Tchékam et dans la partie du territoire que vous traverserez ont été obtenus grâce à la patiente énergie, au labeur soutenu, aux initiatives intelligentes de mes prédécesseurs et de leurs collaborateurs, qui, malgré des ressources bien modestes, n'ont jamais perdu foi dans la noblesse de la tâche qui leur était confiée. Je m'en voudrais de manquer l'occasion de rendre devant vous le juste hommage que mérite l'action bienfaisante des Dufrenil, des Caillard, des Garnier, des Krautheimer et des Blanchard de la Brosse, dont les noms sont plus souvent évoqués par la reconnaissance publique.

Chacun, avec son tempérament particulier, mais tous poursuivant le même idéal, exerçant son activité dans des domaines différents, a apporté, sans autres témoins que

sa conscience, sa contribution à l'œuvre accomplie au nom de la France, modelant l'ouvrage, le rectifiant au besoin et le complétant au fur et à mesure qu'il percevait des besoins nouveaux à satisfaire.

Votre visite, Monsieur le gouverneur général, que vous m'aviez laissé espérer et que nous attendions avec impatience, va marquer, comme celles de vos prédécesseurs, le point de départ d'une nouvelle étape dans la vie administrative et sociale de la concession de Kouang-tchéou-Wan.

« Au risque d'abuser de votre bienveillante attention, je vous demande la permission de rappeler, par quelques chiffres particulièrement marquants, le tableau des résultats sociaux et économiques obtenus à ce jour.

Vous savez déjà que la population du territoire dépasse aujourd'hui 200.000 habitants. Les écoles, tant publiques que privées, dispensent leur enseignement à près de 10.000 enfants. Les deux formations sanitaires de Fort-Bayard et de Tchékam ont donné en 1931 plus de 45.500 consultations gratuites. Le médecin mobile a, l'an dernier, parcouru la presque totalité des villages du Territoire et a vacciné plus de 41.000 personnes. Nous n'avons constaté aucune épidémie.

Au point de vue du trafic commercial, les statistiques sont édifiantes : alors que les échanges étaient pour ainsi dire nuls en 1900, ils atteignaient 12 millions de piastres en 1925 pour passer à 19 millions en 1931.

À l'heure actuelle, le réseau routier atteint 120 kilomètres, dont la moitié est empierrée et dotée d'ouvrage d'art définitifs. Ce chiffre vous semblera bien modeste au regard de ceux que mes collègues peuvent évoquer devant vous, mais pour en estimer l'importance réelle, vous tiendrez compte que le territoire n'a qu'une superficie de 850 kilomètres carrés.

Je ne parle pas des réformes administratives et judiciaires, qui échappent aux données rigoureuses de la statistique, mais dont les effets assurent à nos administrés une sécurité, qui est l'assise principale de toute organisation sociale.

Le stade auquel est parvenu le développement de la concession, pour si satisfaisant qu'il puisse paraître, n'est certes point un aboutissement. Une longue carrière reste à parcourir. Je sais qu'il n'est pas nécessaire, pour un esprit aussi averti que le vôtre des besoins sans cesse nouveaux de colonisation moderne, de mesurer devant vous l'étape qui reste à parcourir. Des désirs vous seront manifestés au cours de la journée que vous voulez bien nous consacrer. Ils ont presque exclusivement pour objet le développement de l'outillage économique. Vous aurez l'occasion de vous rendre compte de tout l'intérêt que méritent ces suggestions, dont la réalisation doit malheureusement être ajournée à un lointain avenir, puisque les seules ressources que nous pouvions y consacrer se sont évanouies devant des nécessités plus impérieuses.

Pour l'instant, je me borne à vous demander, Monsieur le gouverneur général, de continuer à prêter à ce modeste territoire, non seulement votre bienveillant appui, qui, je le sais, lui est acquis d'avance, mais également le secours matériel dont il aura besoin encore et qui, s'il venait à lui manquer définitivement, amènerait la ruine des résultats acquis. Ceux encore nombreux, qui, de loin et sans examiner tous les aspects de la question, affirment que le Territoire ne présente aucun intérêt présent ou futur pour notre colonie d'Indochine et qu'il est même pour elle une trop lourde charge, prononcent, je vous l'affirme, un jugement téméraire. J'espère pouvoir, au cours de cette journée, vous en convaincre.

Je m'excuse, Monsieur le gouverneur général, de m'être laissé entraîner et d'avoir, en abusant de votre attention, retardé la présentation de mes collaborateurs français et indigènes. Tous me secondent ici avec un zèle et un dévouement dont je tiens à les remercier en votre présence.

Il m'est cependant impossible de terminer sans vous exprimer à nouveau la respectueuse gratitude de la colonie française et de la population indigène pour l'insigne honneur que vous lui faites aujourd'hui.

Permettez-moi de vous assurer de l'entier dévouement de tous à la cause coloniale de la France et de vous exprimer leur sincère admiration pour l'énergique maîtrise, tempérée d'une grande bonté, avec laquelle vous poursuivez la haute et délicate mission que le gouvernement vous a confiée en Extrême-Orient.

S'il m'est enfin permis d'exprimer un dernier vœu, je souhaite très sincèrement qu'à la suite de votre visite, vous ne restiez pas pour Quang-Tchéou-Wan seulement le chef, mais qu'également vous deveniez l'ami qui restera séduit par le charme du pays et par l'accueil cordial, qui vous est réservé durant votre court séjour.

Monsieur le gouverneur général, avant ses visites, eut la délicate attention de se rendre au monument aux morts, afin d'y déposer une gerbe de fleurs, et en une minute de silence, le chef de la colonie, s'inclina respectueusement devant ce monument érigé pour commémorer le souvenir des enfants de Fort-Bayard morts pour la France.

Après avoir visité successivement la Garde indigène, le collègue Albert-Sarraut, la prison, l'hôpital, la caserne des tirailleurs tonkinois, M. le gouverneur général a été reçu par la chambre de commerce chinoise et par le cercle annamite.

L'après-midi, M. le gouverneur général a parcouru le territoire en visitant successivement : Potsi, Sintchi, Tchimoun et Tché Kam où une réception grandiose lui était réservée au milieu d'une foule qui peut être évaluée à environ 2.000 personnes.

De retour à Fort-Bayard, vers 18 heures, M. le gouverneur général a été reçu par le Cercle mixte où un apéritif dansant avait été organisé.

Les réjouissances se sont terminées par la retraite aux flambeaux et l'illumination fort bien réussie des quais et des principaux monuments de la ville. À 21 heures, M. le gouverneur général s'est embarqué sur l'avis « L'Inconstant » qui a levé l'ancre sitôt pour Hong-Kong.

Au court de son court séjour parmi nous, le chef de la Colonie, a pu se rendre compte du travail accompli. Fort-Bayard, qui était en 1900, un petit port de pêcheurs et qui est devenu aujourd'hui une ville importante, propre, bien tracée, dotée de grands boulevards, largement éclairés par la Société indochinoise d'électricité ; Tché-Kam, qui n'était autrefois qu'une bourgade chinoise, est devenue un grand centre commercial, seul débouché du Kouang-Si et de Quan-Tong.

Le lac de la Surprise émerveilla également M. le gouverneur général. À propos de cette coquette station balnéaire, qui est l'œuvre personnelle de M. le résident supérieur Silvestre, nous extrayons l'entrefilet suivant du article de René Vanlande, paru dans « L'Écho de Paris » :

« Sur les bords du lac de la Surprise, dans les parages duquel, autrefois, nous avons chasse la panthère et les pirates, une station balnéaire se mirait aux eaux bleues, et les dames de la Colonie y arboraient les plus décoratifs pyjamas ».

Pour terminer, nous dirons que le territoire de Quang-Tchéou-Wan mérite d'être connu. Les Indochinois peuvent, sans crainte des pirates, envisager ce petit voyage. Le bureau du Tourisme pourrait peut-être y songer ? Un peu de propagande serait une juste récompense pour ceux qui ont contribué à faire du territoire ce qu'il est aujourd'hui.

Profitant du récent retour parmi nous de M. le résident supérieur Silvestre, nous ne pourrons, dans un cadre aussi restreint, dire toute la part qu'il a prise dans le développement économique du territoire, mais nous pouvons affirmer que tous, Français et Chinois, ont pleinement confiance en leur chef et qu'il a la sympathie de tous ; sans oublier madame Silvestre, qui a su, une fois encore recevoir avec sa coutumière amabilité toute la colonie française de Kouang-Tchéou-Wan.

Pierre-Charles-Edmond JABOUILLE,
administrateur en chef

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

LE NOUVEAU CHEF DU TERRITOIRE DE KOUANG TCHEOU WAN. (*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1932, p. 2, col. 1)

M. Jabouille, inspecteur des affaires politiques de Cochinchine remplacera M. Silvestre à la tête du territoire de Kouang-tchéou-Wan.

À 21 ans, M. Jabouille débutait dans le fonctionnarise en qualité de chef de cabinet de préfet ; en 1904, il était nommé sous-préfet ; puis, à 32 ans, administrateur de 4^e classe des Services civils de l'Indochine.

Il a fait presque toute sa carrière au Tonkin, où il fut résident-maire et en Annam où, inspecteur des affaires politiques, il assura l'intérim de la résidence supérieure.

M. Jabouille apparaît comme l'un des coloniaux dont l'œuvre aura été particulièrement féconde et bienfaisante en Indochine.

TERRITOIRE DE KOUANG-TCHÉOU-WAN (*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1932, p. 4, col. 3)

.....
Retour. — Nous voyons avec plaisir à nouveau parmi nous madame et M. Gras, le sympathique directeur du collège Albert-Sarraut, à qui nous présentons nos vœux de bienvenue et de bon séjour.

Le Têt — Les fêtes du Têt se sont déroulées dans le plus grand calme.

Vol. — Un malandrin a profité de l'absence de l'administrateur adjoint pour commettre un vol dont l'importance n'a pu être évaluée. La gendarmerie le recherche vivement.

LA FRANCE À KOUANG-TCHÉOU-WAN (*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1932)

Très peu de Français de la métropole, très peu également de ceux d'Indochine savent au juste ce que c'est que Kouang-tchéou-Wan. Je conseille donc vivement aux lecteurs de *L'Avenir du Tonkin* d'ouvrir une petite brochure, très bien faite, due au capitaine Alfred Bonhingue, de l'infanterie coloniale, parue chez Berger-Levrault en 1931, et préfacée par M. le résident supérieur Silvestre, qui a, pendant plusieurs années, administré le territoire. Qu'il me soit permis de donner un aperçu de ce petit ouvrage.

À 80 milles environ, au sortir du détroit d'Hainan, voici le territoire de Kouang-tchéou-Wan, accroché au flanc du Kouang-Toung méridional, à la jonction de la presqu'île de Lei-Tchéou avec le continent chinois. Ce territoire a une superficie de

2.925 li carrés, soit 85.000 hectares environ. Sa population est de 207.000 habitants dont 100 Français et 600 Annamites.

La population chinoise présente deux types très différents : les autochtones et les Cantonnais. Les premiers se rattachent à la race lai, et parlent un dialecte dérivé de la langue dite de Hainan.

Kouang-tchéou-Wan nous a été donné à bail, pour 99 ans par la Chine, en 1899. Après la victoire nippone de 1894, et pour prix de leur neutralité dans le conflit sino-japonais, trois grandes puissances s'installèrent en Chine : la Russie occupa Dainy et Port-Arthur. L'Allemagne s'empara de Kiao-Tchéou. L'Angleterre s'établit à Kow-Loon, en face de Hongkong. La France, de son côté, demanda une compensation, afin, surtout, d'échapper à une sorte d'encerclement par l'Angleterre, de la Birmanie au Kouang-Toung. C'est grâce au très regretté Paul Doumer qu'une offensive diplomatique réussit à mettre en échec les précédentes positions de l'Angleterre autour de l'Indochine. L'Angleterre ne voulut pas que nous fût cédée l'île d'Hainan, qui eût été un Ceylan français, à 24 heures de Hongkong. À défaut de ce gros morceau, le Gouvernement de la République choisit la baie de Kouang-tchéou-Wan : grâce à cette heureuse position, nous tenions, suivant l'expression de M. Silvestre, « la clef de la porte nord des mers indochinoises. »

Le 22 avril 1898, le contre-amiral Gigault de la Bédollière, à bord du *Jean-Bart*, pénètre dans la baie et fait hisser le pavillon français sur un fortin chinois ruiné appelé plus tard Fort-Bayard. Un capitaine de vaisseau est nommé commandant supérieur du territoire. L'occupation est assurée par quelques bâtiments de l'escadre. Un détachement de 50 linh-co chinois, venus du Tonkin, est réparti entre le fortin et l'île de Nao-Chao.

Au début, il faut constater une sourde opposition de la part de la population travaillée par les mandarins et par le préfet de Lei-Tchéou : nous sommes obligés de prendre des mesures de répression.

Le 12 juillet 1898, le fortin chinois est attaqué, par surprise, par 900 Chinois camouflés derrière des haies de bambous et appuyés par une pièce d'artillerie. Mais la petite garnison du fort cloue sur place les assaillants sous un feu nourri de mousqueterie. Les Chinois essuient de terribles pertes et doivent se disperser : en représailles, tous les villages dissidents sont aussitôt brûlés. C'est à la suite de la glorieuse défense d'une garnison vingt fois inférieure en nombre aux assaillants que le fortin reçoit officiellement le nom de Fort-Bayard. Le 22 juillet la plupart des chefs de villages viennent faire leur soumission. Les négociations avec les autorités chinoises traînent en longueur depuis la convention préliminaire du 11 avril 1898. Il y a encore beaucoup de villages insoumis, et notre situation demeure imprécise. Nos troupes voient leurs effectifs augmentés (1 bataillon à 4 compagnies d'infanterie de marine, une section d'artillerie de montagne) ; le lieutenant-colonel Marot débarque à Fort-Bayard le 12 novembre 1899 avec un second bataillon et une section d'artillerie. La lutte ne tarde pas à s'engager avec acharnement à Vong-Lock qui est enlevé par nos troupes et incendié. Le soir même de cette bataille, le maréchal Sou signait enfin en plein accord avec le contre-amiral Courejolles la convention relative à la concession du territoire de Kouang-tchéou-Wan à la France.

L'effectif total des troupes à terre atteint à ce moment 3 bataillons d'infanterie de marine et une batterie d'artillerie.

Le 3 février 1900, le gouverneur général de l'Indochine, Paul Doumer, vient visiter le Territoire. Par arrêté, en date du 27 février, M. Alby est nommé administrateur en chef.

*
* *
*

La France a apporté à Kouang-tchéou-Wan la prospérité dans la paix.

En matière judiciaire, de profondes réformes furent apportées, proscrivant les châtements corporels. Un régime d'impôts dont la perception est très surveillée ne laisse plus place à l'arbitraire du mandarin : le contribuable chinois ne participe en aucune façon aux dépenses de souveraineté ni aux frais généraux d'administration : les piastres versées par les indigènes sont exclusivement affectées aux dépenses d'intérêt économique et social dont ils sont les uniques bénéficiaires.

Le territoire a été divisé, par arrêté du 27 janvier 1900, en trois circonscriptions administratives. 1° continent de la rive droite (de la rivière Ma-Tché) ; 2° continent de la rive gauche ; 3° île de Tan Hui et de Nao-Chao.

Seule, la première circonscription (chef-lieu Tché-Kam) et le centre urbain de Fort-Bayard sont administrés par un fonctionnaire européen. Les deux autres fonctionnent comme délégations, sous l'autorité des chefs de poste de la Garde indigène.

L'administration chinoise a été maintenue à peu près intacte. Chaque village continue à être administré par un conseil de notables dont le président et les membres sont désignés par l'administrateur en chef sur la proposition du chef de circonscription. La réunion d'un certain nombre de villages forme un district placé sous l'autorité d'un kong-koc nommé par l'administrateur en chef. Le kong-koc, officier de police judiciaire, est chargé du maintien de l'ordre public, de la répartition de l'impôt entre les villages et du versement au Trésor des sommes perçues.

En 1922 a été constitué un conseil consultatif de 10 membres élus par un collège électoral composé des kong-koc et des conseils de notables : le rôle de cet organe consiste à donner son avis sur l'assiette de l'impôt, sur les dépenses de travaux publics, d'enseignement, d'assistance médicale, etc., à présenter à l'administration française les desiderata de la population.

Au point de vue judiciaire, l'organisation du territoire comporte : une commission de conciliation, un tribunal du premier degré, un tribunal mixte (composé d'un fonctionnaire français et d'assesseurs tirés au sort sur une liste de 12 notables), une commission de révision, cour d'appel présidée par l'administrateur en chef. Tous les tribunaux appliquent les codes chinois promulgués par le gouvernement nationaliste de Nankin.

Un très gros effort a été accompli sur le territoire de Kouang-tchéou-Wan, en ce qui concerne les *travaux publics*. Un ingénieur européen dirige seul le service, composé de cadres et de main-d'œuvre indigène. En 1930, les crédits ont atteint 80.000 piastres indochinoises. 153 kilomètres de routes sillonnent le Territoire. Sur l'initiative de M. Silvestre, un important projet d'organisation du port de Fort-Bayard a été mis à l'étude,

Aucun effort n'a été négligé non plus pour l'amélioration de l'*hygiène publique*. Le territoire, jadis malsain, où régnaient le paludisme, la peste bubonique, la variole et le choléra est devenu infiniment plus sain qu'autrefois, notre action s'étend jusqu'aux frontières le long desquelles notre personnel médical place des cordons sanitaires. La population indigène, d'abord réfractaire, a fini par comprendre l'intérêt des mesures prophylactiques et sait maintenant se défendre contre les épidémies.

Le service de l'assistance médicale de la concession est dirigé par un médecin commandant des troupes coloniales hors cadres, qui dispose d'un médecin français, de deux médecins chinois diplômés de l'École de médecine de Hanoï et de deux sages-femmes chinoises diplômées. — Il y a une ambulance européenne et un hôpital indigène à Fort-Bayard, et un hôpital indigène à Tche-Kam.

Au point de vue de l'instruction publique, nous avons créé 7 écoles dispensant gratuitement un enseignement mixte. Les villages alimentent les écoles privées. À Fort-Bayard se trouve le collège Albert-Sarraut où, sous la direction d'un professeur français et avec le concours d'une institutrice et de maîtres annamites et chinois sont dispensés un enseignement chinois et un enseignement franco-chinois. Au reste, une mission envoyée récemment à Fort-Bayard, par le directeur général de l'Instruction publique et

composée de M. le commandant Robert, directeur du Lycée franco-chinois de Choquan, et de M. Cazes, inspecteur en chef de l'instruction publique, a étudié sur place, de concert avec M. Jabouille, administrateur en chef du territoire, une refonte de l'Enseignement, dans le sens d'une diffusion plus efficace de l'enseignement du français, destinée à donner plus d'ampleur à l'influence française dans cette région de la Chine. Il faut noter, outre les deux enseignements mentionnés ci-dessus, un enseignement français, ne comportant, vu le très petit nombre d'élèves, qu'une seule classe et un enseignement élémentaire franco-annamite à 3 degrés, sanctionné par le certificat d'études élémentaires.

Au point de vue des *communications postales*, le territoire, à l'intérieur, dispose de 80 kilomètres de lignes téléphoniques reliant le centre administratif de Fort-Bayard à Tchékam, Potsi, Taiping, etc. À l'extérieur, les communications postales sont assurées très régulièrement entre Fort-Bayard et la métropole via Hong-kong. Avec le Tonkin, les communications ont lieu tous les quatorze jours par le seul vapeur desservant régulièrement Haïphong et Fort-Bayard (actuellement le vapeur *Tonkin*, de la Compagnie indochinoise de navigation, commandant Bonnamour). Il y a, à Fort Bayard, une station radiotélégraphique. Enfin, la sécurité côtière est assurée par des phares et balises lumineuses.

*
* * *

Avant l'arrivée des Français, le territoire de Kouang-Tchéou-Wan constituait un véritable repaire de pirates et de contrebandiers. Actuellement il y règne l'ordre et la paix : 5.000 hectares de terrains sont ensemencés. Il se fait un grand commerce de transit.

Le *riz* est cultivé par priorité. Les récoltes dépassent en général la consommation locale. Puis vient la *patate*, dont une grande partie est transformée en fécule et exportée à Hongkong, Canton et Macao. L'*arachide* est plus en plus cultivée, ainsi que la *canne à sucre*. Puis viennent des cultures secondaires, telles que sésame, millet, maïs, indigo, chanvre. Beaucoup de *joncs* et d'*aulx*, destinés à passer bientôt au rang de cultures principales.

Peu d'*industrie* : les salines sont assez prospères. L'industrie la plus florissante est celle des pétards : en 1929-1930, la valeur des exportations de pétards sur Hongkong et Canton a dépassé 70.000 piastres.

Le commerce de l'opium a été réglementé de nouveau en 1929 par le gouvernement général de l'Indochine : la fabrication locale n'est plus libre, les prix de vente ont été très notablement relevés et la contrebande sévèrement réprimée.

Kouang-Tchéou-Wan est, au point de vue commercial, le débouché maritime naturel de la riche province du Kouang-Si et du Kouang-Toung méridional limitrophe. Les relations commerciales avec le Tonkin sont peu importantes : toute l'exportation des régions méridionales des deux Kouang est uniquement dirigée sur Hong-Kong. Les importations s'effectuent de préférence avec les comptoirs du Nord, Hong-kong, Canton, Macao. Kouang-Tchéou-Wan est devenu un véritable satellite de Hong-kong.

Le chiffre du trafic commercial du territoire a décuplé depuis trente ans, et atteint aujourd'hui 162 millions de francs, ce qui est trois fois supérieur à celui de La Rochelle, correspondant à 1/7^e d'Haïphong, 1/6^e de Calais, 1/3 de Saint Nazaire.

*
* * *

Les territoires à bail furent, en 1922, à Washington, l'objet d'importants débats. À cette époque, MM. Briand, Viviani et Sarraut soutinrent l'initiative de déterminer au

profit de la Chine une décision unanime des versements bénéficiaires de territoires à bail dans le sens d'une rétrocession générale. Mais ni le Japon (Port-Arthur) ni l'Angleterre (New Territories de Kowloon) n'abondèrent dans ce sens : aussi la délégation française fut-elle fondée à réserver désormais l'entière liberté de son gouvernement. Nos droits particuliers sur le territoire de Kouang-Tchéou-Wan ne doivent donc régulièrement s'éteindre que le 16 novembre 1998, soit dans 67 ans.

Au reste, la France peut être fière de l'œuvre qu'elle a accomplie en ce territoire chinois, car elle y a poursuivi son action hautement civilisatrice : le bien être et la sécurité de Kouang-Tchéou-Wan tranchent d'une façon saisissante avec la désolation et l'anarchie qui règnent alentour. Nous avons supprimé là bas la piraterie, la famine et les épidémies et rien n'a été négligé pour faire bénéficier les indigènes d'une organisation coloniale rationnelle et *humainement désintéressée*.

Notre situation, à Kouang-Tchéou-Wan, est une garantie de sécurité pour la Chine méridionale. Notre pavillon y flotte, non loin de ceux de l'Amérique et du Japon. Sentinelle avancée de l'Indochine, son occupation permet toutes observations sur terre et sur mer, de Canton à la frontière tonkinoise.

Il importe donc, à tous égards, que nous nous opposions à une rétrocession trop anticipée du territoire si bien mis par nous en pleine valeur. N'oublions pas, une très juste remarque de M. Louis Cros « qu'une location de 99 ans pour Kouang-Tchéou-Wan était, après tout, moins excessive que l'abandon consommé de Hong-Kong à l'Angleterre et de Formose au Japon. » Comme le dit fort bien monsieur le capitaine Alfred Bonningue, « nous ne devons pas nous arrêter en chemin et il nous faut parfaire l'œuvre commencée, en souhaitant qu'elle puisse servir déjà de modèle à un pays qui, difficilement, depuis de nombreuses années, cherche la voie d'une stabilité toujours fuyante. Ce doit être notre but immuable, dans l'intérêt général de la Chine et de l'Indochine française. »

A. T.

DELAMARRE,
administrateur en chef

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1933)

Services civils. — M. [Delamarre](#), ancien inspecteur général du travail en Indochine, va probablement aller remplacer M. Jabouille, administrateur chef de Kouang-tchéou Wan.

1934 (mai) : l'[état sanitaire à Kouang-Tchéou-Wan](#)

Henry de TASTES,
administrateur en chef (août 1934-août 1936)

Licencié en droit, diplômé de l'École coloniale, il effectue toute sa carrière dans les services civils (1906-1940), sauf un intermède comme directeur de la Compagnie foncière d'Indochine à Saïgon (1928-1934). Voir [encadré](#).

Quelques futures mutations dans les services civils
(*La Volonté indochinoise*, 7 juin 1934, p. 2, col. 3)

Contrairement à ce que nous avons prévu, M. l'administrateur Thibaudeau, résident supérieur p. i. en Annam ne serait pas affecté à Quang-Tchéou-Wan aux lieu et place de M. l'administrateur Delamarre.

On nous communique que M. l'administrateur de Tastes, dont on avait annoncé la nomination dans les bureaux de la résidence supérieure au Laos, serait désigné en remplacement de M. Delamarre.

HAÏPHONG

(*La Volonté indochinoise*, 28 juin 1934, p. 2, col. 3)

Les partants

Sont partis de Haïphong, mardi 26 juin à 15 heures, par le vapeur « [G-G.-Paul-Doumer](#) » :

Pour Kouang-Tchéou-Wan : M. de Tastes ; le capitaine Scelles ; M. Borzecki.

TERRITOIRE DE KOUANG-TCHÉOU-WAN

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1934)

Intérim. — M. de Coataudon de Kerdu, Charles-Patrice, administrateur adjoint de 2^e classe des services civils, en service à Kouang-tchéou-Wan, est chargé de l'expédition des affaires courantes du territoire de Kouang-tchéou-Wan, jusqu'à l'arrivée du remplaçant de M. Delamarre, administrateur de 1^{re} classe des services civils, admis à la retraite.

M. de Coataudon de Kerdu aura droit, en cette qualité, à l'indemnité pour frais de représentation et de tournées de 4.000 piastres prévue à l'arrêté du 13 février 1919, modifié par celui du 17 juillet 1922, soumise aux réductions de 10 % instituées par les arrêtés des 23 février 1932 et 19 janvier 1933. Cette indemnité est exclusive de toute autre indemnité pour suppléments de fonctions ou pour frais de représentation et de tournées.

À Kouang-Tchéou-Wan
(*La Volonté indochinoise*, 6 août 1934, p. 2, col. 1)

Le départ de M. Delamarre

On nous écrit de Kouang-Tchéou-Wan :

Un oubli, très certainement involontaire, a fait omettre à votre distingué correspondant de signaler le récent départ pour France de M. l'administrateur en chef Delamarre, prématurément admis à la retraite par le décret du 11 avril, et l'arrivée sur le Territoire de M. l'administrateur en chef H. de Tastes.

M. Delamarre, pendant un séjour de dix mois à la tête du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, y avait su faire apprécier ses hautes qualités d'administrateur.

Ayant une expérience de plus de trente années des choses d'Indochine, travailleur infatigable, qui jusqu'au dernier jour, aima passionnément sa tâche, M. Delamarre s'imposait par la droiture de son caractère et une sereine indépendance intellectuelle qui le portait à mépriser l'esprit de secte comme un signe d'affligeante médiocrité.

Sous l'écorce d'une rudesse apparente vibrait un cœur généreux.

Quelques jours avant son départ, il confiait à l'un de ses collaborateurs que la plus haute satisfaction et la plus belle récompense qu'il emportait de sa carrière était la pensée consolante de l'immense somme de misères qu'il avait pu soulager tandis qu'il dirigeait l'Inspection générale du travail, service dont la création lui avait été confiée par le gouverneur général Varenne.

Cette noblesse de sentiments juge l'homme et marque une carrière.

Au bord de la Loire, dans le riant manoir de Touraine où ils sont retirés, nous adressons à M. et à M^{me} Delamarre nos respectueux et ardents vœux de bonheur et l'expression très vive de notre profond souvenir.

.... Et la prise de service de M. de Tastes

M. H. de Tastes, à qui M. le gouverneur général a confié la direction du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan, nous arrive précédé de la plus flatteuse réputation d'administrateur de haute classe et appartient à la phalange d'élite du corps des Services civils.

Récemment encore inspecteur des Affaires politiques au Laos, M. de Tastes a précédemment occupé les postes importants de directeur du personnel au Gouvernement Général et de maire de Cholon ; à ce dernier titre, sa désignation à Kouang-Tchéou-Wan est particulièrement heureuse, le nouveau chef du Territoire étant déjà très averti des questions chinoises.

M. de Tastes, qui porte un très vieux nom de Gascogne, est le frère du député de Paris, délégué élu de l'Océanie au Conseil supérieur des colonies.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bienvenue et de séjour à M. l'administrateur en chef de Tastes et nos déférents hommages à M^{me} de Tastes, née Fustel de Coulanges, dont nous souhaitons l'arrivée prochaine sur le Territoire.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1934, p. 2, col. 4)

Arrivées. — Sont arrivés samedi matin à 6 heures par le [G.-G.-Paul-Doumer](#).
Venant de Fort Bayard : M. de Tastes ; M. Stalter ; M^{me} et M. Astolfi, 2 enfants.

Hanoï
Cour d'appel
Prestation de serment
(*France Indochine*, 11 janvier 1935, p. 2, col. 3)

.....
La Cour a ensuite procédé à l'entérinement des serments de MM. Henry de Tastes, résident de Quang-Tchéou-Wan, désigné pour remplir les fonctions de juge de ce territoire ; Charles de Coataudon de Kerdu, administrateur adjoint, juge suppléant à Quang-Tchéou-Wan, et Michaudel Maurice, résident de Thakhek, faisant fonctions de juge de cette province.

KOUANG-TCHÉOU-WAN
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1935, p. 5, col. 2-3)

Situation économique

L'activité économique du territoire de Kouaug-tchéou-Wan est conditionnée pour une très large part par l'importance d'un mouvement commercial qui s'effectue principalement sous la forme d'un transit de marchandises en provenance ou à destination des régions voisines du Kouang-toung, Kouang-si et du port de Hongkong.

Les facteurs principaux qui ont contrarié ou affecté l'importance de ce transit et lourdement pesé sur l'économie de la Concession ont été : a) le paupérisme de certains districts frontières et, généralement, de toute la presqu'île de Lei-tchéou, réduisant considérablement le pouvoir d'achat de l'indigène et ses moyens de production ; b) le renforcement du cordon répressif des Douanes maritimes chinoises à l'entour de nos frontières et la politique tracassière des agents de ce service ; c) l'avalissement de la piastre cantonaise parallèlement à celui du cours de certains produits locaux alimentant une grosse exportation (sel, arachides, riz, etc.)

Exploitation des P. T. T.

D'après le dernier rapport du service des P. T. T., les recettes des P. T. T. ont marqué un fléchissement sensible. Il faut en attribuer la raison, pour une grande part, à la situation monétaire locale, les tarifs postaux établis en piastres indochinoises étant très onéreux pour une clientèle qui n'utilise dans ses transactions que la piastre cantonaise actuellement très dépréciée. Néanmoins, les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'exploitation des trois services doivent être tenues pour suffisantes.

Les communications postales avec l'extérieur et à l'intérieur du territoire sont assurées d'une manière satisfaisante.

Les correspondances pour la France et l'étranger sont dirigées sur Hongkong une fois par semaine, soit par le navire de la Compagnie indochinoise de navigation, soit par des vapeurs de commerce, pour être embarquées sur les malles française, anglaise ou japonaise.

Le service postal entre le Territoire et le Tonkin continue d'être assuré tous les quatorze jours par la Compagnie de navigation subventionnée. Des dépêches sont en outre confiées à des vapeurs de commerce qui relient Fort-Bayard à Hongkong et Hongkong à Haïphong.

À l'intérieur, les transports postaux donnent toute satisfaction. Deux services automobiles subventionnés — Fort-Bayard-Tche-kam et Fort-Bayard-Taiping — fonctionnent normalement. De plus, tous les postes importants du Territoire sont desservis journallement par des trams.

Le nombre des correspondances échangées a diminué d'environ 10 % dans le régime intérieur et de 5 % dans le service international. Il en est résulté une diminution de recettes dans la vente des timbres-poste qui s'élève à 1.504 p. 05.

Le montant des mandais indochinois émis et payés accuse une différence de 30 % en moins.

Par contre, une plus-value est enregistrée dans le compte des mandats postaux métropolitains.

Dans l'ensemble, les opérations d'articles d'argent sont légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent.

Les recettes des télégraphiques ont peu varié. La différence est une diminution pour l'année dernière de 202 p. 86 sur les télégrammes intérieurs et de 470 p. 60 sur les mandats internationaux.

Les prévisions concernant le service téléphonique, à la suite de la création d'une taxe de 15 cents par communication entre Fort-Bayard et Tchékam, se sont malheureusement réalisées. La plupart des commerçants ont résilié leur abonnement. Il ne subsiste plus que les abonnements souscrits par les services publics et quelques sociétés. De ce fait, à la perte subie par le budget de l'année précédente, il faut ajouter le montant des résiliations de cette annexe, soit 4.034 p. 88.

Le montant des conversations interurbaines Tchékam-Fort-Bayard s'élève à 223 p. 05, dont près de 200 p. sont redevables par les divers services.

L'exagération de la taxe établie a donc eu le résultat qu'on en devait attendre, à savoir une réduction sensible des recettes.

Il ne suffirait plus aujourd'hui de supprimer cette taxe pour que les commerçants renouvellent leur abonnement. Mais l'application, en outre, d'un tarif spécial réduit pour le territoire assurerait de nouveaux abonnements et créerait de nouvelles ressources qui viendraient tout au moins diminuer le déficit actuel.

Malgré les difficultés financières, une amélioration importante a été réalisée dans le service télégraphique.

La ligne de Fort Bayard à Tchékam a été reconstituée sur appuis en fer, garantissant cette communication contre les typhons. Le circuit téléphonique a été posé sur les mêmes montants.

Impôt foncier

L'impôt foncier des villages de Kouang-tchéou Wan pèse lourdement sur l'économie paysanne, tant en raison du paupérisme réel que de l'avalissement des cours des produits de la terre (riz, sucre, arachides) et de la dépréciation de la monnaie cantonaise.

L'impôt foncier englobe l'impôt des salines.

L'industrie du sel, naguère source de gros revenus pour les districts de Tang-hai et Potao, est menacée de ruine par les droits imposés à la sortie par la Douane maritime chinoise, dont la politique paralyse pour une grande part l'activité économique de Kouang-tchéou Wan.

D'INDOCHINE OPIUM ET ASSISTANCE SOCIALE (*Les Annales coloniales*, 8 octobre 1935)

Le scandale des licences pour le transit de l'opium du Yunnan continue à travers le Tonkin.

Le *Moniteur d'Indochine* (Hanoï, 18 août) signale de nouveaux agissements qui ne sont pas pour nous surprendre.

Pour beaucoup, l'argent n'a pas d'odeur, mais le jour proche où une nation nous cherchera des histoires à Genève, les responsables s'éclipseront et quelques vagues comparses seront pris. Et le silence se fera en attendant un nouveau scandale.

La Grande Presse quotidienne annonce que, par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 17 juillet 1935 :

Une médaille d'honneur en argent de 2^e classe est décernée à titre exceptionnel, à M. Tsang Hoc Sam, notable de la ville de Tché-Kam ;

« A créé en 1925 et entretient à ses frais, dans la ville de Tché Kam, un asile pour nouveau-nés abandonnés, accueillant plus de 250 enfants chaque année et donnant ainsi un bel exemple de charité et d'entr'aide sociale.

M. Tsang Hoc Sam, qui est le troisième frère d'un des fermiers de l'opium à Kouang tchéou Wan, donne encore un plus bel exemple de charité et d'entr'aide sociale... pour le budget de l'Indochine, quand son frère, Tsang Hoc Tan, avec son secrétaire Tchiong Lo My, convoie, à bord du *Gouverneur-Général-Pau-Doumer*, 252 caisses d'opium du Yunnan, dont il a obtenu le transit par la grâce du Ciel, sans doute (départ de Haïphong le 5 août 1935). 252 caisses de 55 kg net, cela fait 13 tonnes 860.

Si c'est avec le revenu tiré de l'opium par sa famille et les autres, Tsang Hoc Sam peut évidemment entretenir son asile pour nouveau-nés. et autre chose aussi que je ne saurais dire ici !

Qu'en pensent Genève, M. de Tastes, arrivé vendredi matin au Tonkin par le « Gouverneur-Général-Paul-Doumer », et M. Châtel ?

TERRITOIRE DE KOUANG-TCHÉOU-WAN
FORT-BAYARD
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1936, p. 10)

Examen — Par dérogation à l'article 16 de l'arrêté du 25 novembre 1929, la composition de la commission locale chargée de faire subir à Fort-Bayard, pour la session de 1936, les examens pour l'obtention du brevet du 1^{er} degré de dialecte lai est fixée comme suit :

MM. de Tastes, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-wan ; Révérend Père Cellard ; Pierre Wong, médecin indochinois à l'Hôpital indigène de Fort-Bayard ; Ly-soui-Fock, interprète chinois aux bureaux du territoire, *président* ; Mok yan Yu, interprète chinois à la comptabilité ; de Tastes, administrateur de 1^{re} classe des Services civils, délégué de la Commission centrale, membres.

Les épreuves auront [lieu] les 22 et 23 avril 1936 dans les bureaux du territoire, de 8 h. 30 à 10 h 30 et 14 h 30 à 16 h. 30.

Kouang-Tchéou-Wan
(*La Volonté indochinoise*, 11 mai 1936, p. 2, col. 1)

Départs

Le départ de Monsieur de Tastes, administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, bien que n'étant pas officiellement fixé, est, du moins, annoncé pour le mois de juin.

On sait que monsieur de Tastes rentre par le service de santé. Nous sommes à même d'annoncer que la santé de monsieur de Tastes ne cause actuellement aucune

inquiétude dans son entourage. Il semble néanmoins qu'un séjour en France sera des plus profitables au chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan et nous pensons avoir l'occasion de faire connaître à nos lecteurs les nouvelles que nous aurons de France sur l'état de santé de monsieur de Tastes.

*
* * *

Monsieur le docteur Bouron, Madame et leur garçonnet, ont quitté Fort-Bayard par le s/s [G.-G.-Paul-Doumer](#) du 6 mai. Ils s'embarqueront à Haïphong à bord du s/s *Porthos* le 8 mai prochain

Monsieur le docteur Bouton et sa famille rentrent en France pour jouir d'un congé de 6 mois.

Nous leur souhaitons un bon voyage et un excellent séjour dans la métropole.

*
* * *

On nous annonce également le prochain départ du lieutenant de Boissoudy en service à Fort-Bayard. Monsieur de Boissoudy et sa famille rentrent en France après un séjour de 2 ans 1/2 en Indochine.

Nous les prions d'agréer nos souhaits de bonne santé et de bon voyage.

Huit jours à bord du s/s « [Gouverneur-Général-Paul-Doumer](#) »
(*La Volonté indochinoise*, 12 mai 1936, p. 3)

La première escale du « Doumer » quand il descend de Hongkong à Haïphong est Fort-Bayard. — Une concession française — ignorée de beaucoup et dédaignée de ceux qui la connaissent.

Il y a de quoi !

Demandez plutôt à certains de mes compagnons de voyage ! — Là où la vie devrait s'écouler sans souci sérieux, elle est fatigante, mesquine. — C'est la mentalité des petits postes et, sur ce point, Kouang-Tchéou-Wan détient le ruban bleu !

.....

LA VIE ADMINISTRATIVE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1936, p. 7)

Congé

Un congé de convalescence de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. de Tastes (*Maurice-Émile-Henry*), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de de l'Indochine, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-Wan, pour en jouir à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Ce fonctionnaire, classé à la 1^{re} catégorie B. du tableau annexé au décret du 6 juillet 1904, modifié par décret du 30 juin 1925, prendra passage aux frais du budget annexe du territoire de Kouang-tchéou-wan, à bord de l'un des paquebots des Messageries maritimes qui quittera Hong-kong à dater du 2 juin 1936.

M. de Tastes voyagera accompagné de sa femme qui pourra prétendre à la gratuité du transport.

Appréciations différentes sur les incidents
de Kouang-Tchéou-Wan
(*La Volonté indochinoise*, 23 mai 1936, p. 1 et 3)

Nous nous sommes efforcés de donner à nos lecteurs des renseignements détaillés leur permettant de se faire une opinion sur la nature et sur les causes d'une manifestation qui ne nous paraissait pas accidentelle mais due au contraire à un état de chose auquel il faut remédier.

Nos articles ont, comme nous pouvions nous y attendre et devons le souhaiter, retenu l'attention de l'Administration. Kouang-Tchéou-Wan est placé un peu comme un avant poste de l'Indochine et, comme tel, ce territoire est soumis à des sollicitations étrangères qui ne nous sont pas toujours favorables. C'est une raison de plus pour veiller à sa bonne administration.

Ces considérations ne nous ont pas fait perdre de vue, et moins que jamais même, notre souci d'objectivité absolue.

C'est pourquoi, faisant suite aux relations détaillées et aux appréciations critiques d'un correspondant et ami qui partage ce souci d'objectivité et dont la bonne foi est là, comme toujours, insoupçonnable nous donnons ci-dessous une version d'origine différente ¹² qui diffère de nos premiers articles par quelques-unes de ses conclusions.

Nous le faisons en l'occurrence d'autant plus volontiers que notre « metteur au point » est, lui aussi, amicalement connu de nous et que cet « ami de la vérité », sait se montrer ami de la civilité et d'une correction parfaite et que nous apprécions, à l'égard de notre correspondant comme de la « Volonté ».

Pour être toujours complet, nous mettons à la suite de son article les derniers renseignements communiqués par notre correspondant de Fort-Bayard.

De l'ensemble de ces informations, il résulte que la situation mérite effectivement d'être prise en considération par le gouvernement... et nous sommes persuadés qu'il ne manquera pas d'agir dans le bon sens et peut être dans les deux sens — à l'extérieur auprès de nos voisins — et à l'intérieur du territoire.

La Volonté indochinoise a inséré, dans son numéro du 9 mai, un long article de son correspondant particulier — qui signe G. Coute — sur les récentes manifestations qui se sont produites dans la délégation de Polao.

La bonne foi de G. Coute — bonne foi que nous estimons pour notre part entière — paraissant avoir été surprise par un informateur peu scrupuleux, il nous a paru intéressant de redresser quelques-unes des erreurs de l'article incriminé.

Le correspondant de la *Volonté* écrit :

« La population de la circonscription administrative de Potao (K.T.W.) s'est soudainement soulevée pour des raisons qui demeurent encore obscures mais sur lesquelles, nous l'espérons, il sera fait toute lumière.

Une foule de manifestants que l'on estime à plus de 2.000 s'est rendue, hurlante et menaçante dans un poste de kongkoc (chef indigène) en protestant véhémentement contre le sort que la population chinoise a à supporter depuis fort longtemps. Le poste envahi, débordé, fut bientôt aux mains des insurgés. Ceux ci s'emparèrent d'une trentaine de fusils français et des munitions. Puis encouragés par ce premier succès, les révoltés se dirigèrent sur le poste de Garde indigène de Potao, siège de la délégation administrative de cette circonscription.

¹² La réponse est d'Henry de Tastes lui-même.

Fort heureusement, les manifestants se présentèrent sans armes. Les fusils et munitions pris peu de temps avant étaient remisés dans une cachette sûre.

En très peu de temps, cette marée grouillante de miséreux affamés avait envahi l'immense jardin qui entoure le poste Deva. Vu le nombre, le courageux chef de poste prit la décision qui s'imposait. Il donna l'ordre à sa petite troupe de linhs de s'enfermer dans le poste, véritable blockhaus, et la défense fut immédiatement organisée. Pendant ce temps, un émissaire allait donner l'alarme aux autorités de Fort-Bayard.

Les manifestants incitaient les linhs à se joindre à eux, ils proféraient des menaces de mort à l'adresse du chef de poste et de l'autorité. La colère déchaînée, on s'en doute.

L'un des révoltés, dressant une échelle pour prendre d'assaut le poste, fut tué net par la balle d'un des nôtres. On dit que cet indigène appartient à l'armée régulière chinoise. On peut se demander quel était son rôle au milieu de cette manifestation qui semble *a priori* n'intéresser que la population de K. T. W.

Cinq manifestants auraient été tués, une vingtaine blessés au cours d'incidents qui, pendant deux jours, troublèrent le centre de la délégation. De notre côté, nous n'aons à déplorer aucun mort. Les révoltés n'étaient pas armés. »

Il découle de la lecture de cet article, si nous avons bien compris, que les manifestants arrivés à Potao, au nombre de 2.000 environ, procédèrent en deux temps :

- a) attaque du poste kongkoc et enlèvement des armes.
- b) attaque de la délégation.

Le poste kongkoc étant distant d'environ 300 m de la délégation si les faits rapportés par G. Coute étaient exacts, il faudrait en conclure que le délégué, qui avait toutes facilités pour intervenir (et, ajoutons-nous, qui en avait le devoir), son poste n'étant pas menacé, laissa tranquillement massacrer les agents kongkocs au blockhaus voisin.

Si, en 1917, les faits se sont ainsi passés dans une province du Tonkin¹³ — nous n'insisterons pas, se souvenir étant encore douloureux aux anciens de cette époque —, il en a été tout différemment à Potao le 24 avril 1936.

En effet, les manifestants s'y rendirent simultanément en deux colonnes ; la première, forte d'environ 2.000 individus, se massa devant la délégation tandis que la seconde, beaucoup moins nombreuse mais guidée par des éléments venus de Chine, se portait au poste kongkoc.

Il était environ 12 h 15 ; les manifestants arrivés devant le poste kongkoc — où se trouvaient seulement une dizaine d'agents — en brisèrent les portes et les fenêtres et enlevèrent plusieurs armes qui y avaient été déposées par des partisans venus à Potao participer aux exercices bi-mensuels avec la Garde indigène et qui s'étaient égaillés en ville à l'heure du repas.

Les agents kongkocs groupés à l'étage du poste ne tirèrent sur les assaillants que lorsqu'ils estimèrent leur vie en danger. Quatre manifestants — dont un régulier chinois en congé — furent tués dans la cour intérieure du poste tandis qu'une vingtaine d'autres étaient blessés. Précisons que le régulier — originaire du village de Wo Thong (sous préfecture d'Outchouen) fut abattu sous la véranda à l'étage du poste.

Pendant le même temps, la foule massée devant la délégation couvrait de ses clameurs le bruit des coups de feu tirés au poste kongkoc, si bien que le délégué ne fut informé de l'attaque que beaucoup trop tard et alors que le poste était dégagé. M. Dedon, garde principal et délégué administratif à Potao, qui a de magnifiques états de services et une croix de guerre que beaucoup envieraient, a dû être fort gêné du rôle terriblement passif qu'on lui a prêté dans les événements de cette journée.

Disons bien vite, à sa décharge, qu'à aucun moment, « l'immense jardin qui entoure le poste » ne fut envahi, que les linhs n'eurent jamais à s'enfermer dans leur poste,

¹³ Rébellion de Thai-Nguyên matée par [Auguste Darles](#).

qu'aucun révolté ne dressa l'échelle pour prendre le poste d'assaut et que pas un seul coup de jeu ne fut tiré par la Garde indigène.

L'alarme ayant été donnée à Fort-Bayard par le délégué qui ne disposait que de 26 hommes, nombre évidemment trop restreint pour disperser 2.000 manifestants sans compromettre la sécurité de la délégation, « un administrateur, lisons nous dans l'article de G. Coule, en l'absence de l'administrateur en chef, se rendit avec un renfort sérieux de gardes indigènes commandés par un garde principal français sur le théâtre même des incidents. Prudemment protégé par deux fusils mitrailleurs prêts à entrer en action, il s'adressa directement aux insurgés et recueillit lui-même les raisons de la révolte. »

Un administrateur — il s'agit de M. de Coataudon de Kerdu —, chargé de l'expédition des affaires courantes en l'absence de M. de Tastes, administrateur en chef — se rendit effectivement à Polao sitôt qu'il reçut une dépêche assez alarmante du délégué l'informant de l'attaque du poste kongkoc et demandant des renforts en raison du grand nombre de manifestants qui stationnaient toujours devant la délégation.

M. de Coataudon partit avec 24 hommes — c'est ce que G. Coule appelle un renfort sérieux de gardes indigènes — et en prit personnellement le commandement. Aucun « garde principal français » ne l'accompagnait pour la bonne raison que le seul garde principal en service à la Portion centrale, M. Bur, était parti depuis la veille avec une section, à l'autre extrémité du district de Polao.

L'administrateur adjoint, qui, au demeurant, est officier de réserve, arrivant sur le glacis face à la délégation, se trouva devant une foule de 600 et 800 individus (foule « hurlante et menaçante » nous a dit G. Coule). Il prit pour traverser cette foule et atteindre l'entrée de la délégation avec ses deux groupes de combat, la formation que les circonstances commandaient.

Il est exact que quelques instants après, « prudemment » protégé par deux fusils mitrailleurs, M. de Coataudon s'avança accompagné d'un seul interprète au devant de la foule, la sommant de se disperser et y réussissant d'ailleurs avec assez de bonheur puisque, une demi-heure plus tard, les rues de Polao étaient désertes — qu'on nous permette cependant d'admirer le « prudemment » soufflé à G. Coule par un informateur qui doit, pensons-nous, avoir derrière lui une grande expérience des choses militaires.

Car notons en passant que « prudemment » témoigne d'une certaine inconscience puisque le chef du détachement, se trouvant à 100 m. environ devant ses deux fusils mitrailleurs, si ceux-ci étaient entrés en action, ils l'eussent atteint le premier, mais après tout, on a peut-être voulu écrire « imprudemment » !!

Le correspondant de la « Volonté » attribue les manifestations de Potao à la très grande misère qui règne — assure-t-il — actuellement dans ce district et aux lourds impôts qui frappent la population. Malgré l'enquête « personnelle et minutieuse » à laquelle il s'est livré, (la nôtre ne nous a pas permis d'établir que G. Coule ait une seule fois parcouru le district de Polao), nous regrettons de ne pouvoir partager l'opinion du distingué journaliste.

Si G. Coule s'était informé près du délégué administratif de Polao de l'état de ce district, il eut appris de source autorisée que s'il existait une grande gêne dans certains villages de la région maritime de la délégation, les enquêtes réelles, personnelles et nombreuses de M. Dedon ne lui ont jamais permis de constater un seul cas de famine. Nous ne craignons aucun démenti sur ce point et nous ne pensons pas non plus qu'on suspecte la loyauté et la bonne foi du délégué de Polao.

Ne voulant pas abuser de l'hospitalité des colonnes de la *Volonté*, nous ne dirons qu'un mot des charges qui pèsent sur la population rurale du Territoire.

L'impôt foncier, déduction faite de l'impôt de salines, représente au maximum 80.000 \$ par an. Aucune autre charge n'atteint le paysan. Or, si l'on considère que la superficie cultivée du Territoire représente au moins 40.000 ha, l'impôt foncier ressort donc à 2 \$ par ha et par an (5 \$ en monnaie chinoise au cours actuel).

Même dans l'hypothèse de nombreuses terres de mauvaise qualité — notre chiffre de 40.000 ha en tient déjà compte —, on devra reconnaître que l'impôt qui frappe la terre à Kouang Tchéou Wan n'est nullement excessif et nous connaissons nombre de pays qui souhaiteraient n'être pas plus fortement imposés.

Il faut donc chercher ailleurs les véritables raisons des manifestations de Polao. La « très grande misère » et les charges fiscales — qui ont d'ailleurs [été] partiellement allégées par des dégrèvements accordés à la suite du typhon du 9 octobre 1935 — n'ont été qu'un prétexte exploité par les agitateurs qui, de l'autre côté de notre frontière, réclament depuis vingt années la rétrocession du Territoire. Périodiquement, les groupements autonomistes d'Out-chouen se sont efforcés de créer à l'administration française des difficultés à la faveur desquelles ils escomptaient la lasser d'une occupation qui ne doit prendre fin qu'en 1999.

Nous conseillons vivement au distingué collaborateur de la « Volonté », qui a une expérience déjà longue de ce pays, de mener son enquête dans ce sens.

G. Coute n'ignore certainement pas que partie de la bande de Polao, encadrée par les *mêmes chefs* et grossie de sans-travail et de déserteurs de l'armée cantonnaise, projetait, il y a quelques jours, un coup de main sur Tchékam à l'occasion du rassemblement de plusieurs milliers de personnes dans cette ville, venus assister à la procession des Bouddhas.

Si la fête se passa dans le calme, ce fut sans nul doute grâce aux mesures prises par le Chef du Territoire qui alerta les autorités chinoises, mit une section de la Garde indigène avec un Garde principal à la disposition de l'administrateur-maire et prit toutes dispositions pour assurer l'envoi rapide de renforts en cas d'attaque de la Ville.

Nous espérons que si G. Coute nous conte de sa plume alerte les fêtes de Tchékam, il n'omettra pas — dut certain béat optimisme en souffrir — de nous dire que, pendant le même temps, la Garde Indigène et la Compagnie des tirailleurs à Fort-Bayard étaient consignées dans leurs quartiers.

Évidemment, c'est une ombre... dans le défilé des bouddhas, des dragons et des licornes dans le décor féérique des ruelles chinoises.

AMICUS PLATO,
SED MAGIS AMICA VERITAS.

*
* *

De notre correspondant particulier.

La situation dans la circonscription de Potao est toujours à l'état latent. La presque totalité des autorités indigènes de la circonscription ont démissionné et renvoyé à l'Administration leurs brevets. Le commerce est nul dans la circonscription. Il semble, qu'à la réaction de l'Administration, on opposerait la force d'inertie chère aux Chinois.

Ceci tend à nous prouver, une fois de plus, que contrairement aux renseignements qui nous ont été donnés et que nous avons insérés dans notre n° du 2 mai, il ne s'agit pas de la rébellion fomentée par des coolies employés à la construction et qui se seraient trouvés en désaccord avec les Cais chargés du travail.

Cette explication est vraiment un peu trop simple.

Ces coolies seraient, d'après le communiqué en question, pour l'immense majorité, des Chinois extérieurs au pays. Si cela était vrai, ce ne serait pas très flatteur car, alors que la population hurle sa faim, on conçoit mal que nous engagions, ailleurs, des ouvriers pendant que, chez nous, tant de pauvres diables ne demandent qu'à travailler pour vivre.

Et puis, si ces Chinois n'ont rien à voir avec le territoire, comment expliquer l'attitude de toute la population du district de Polao, signalée plus haut ? Comment expliquer

l'arrestation de certaines autorités indigènes du territoire qui, aujourd'hui, sont incarcérées à la prison centrale?

On nous dit que la frontière est gardée. Par qui ?

De grâce... de la tragédie ne tournons pas à la comédie !

Un peu plus de vérité, S.V.P.

*

* * *

À la suite des incidents sanglants que nous avons signalés, les mutations suivantes ont été faites :

Le délégué administratif de Polao est affecté à la délégation administrative de Tang-Hai.

Le délégué administratif de Tang-Hai est affecté à la délégation administrative de Potao.

Il nous est dit que monsieur l'administrateur maire de Tchekam, monsieur Tusle, remplirait au départ de monsieur de Tastes, les fonctions intérimaires de chef du territoire.

Nous nous réjouissons de cette perspective. Monsieur Tusle, à qui, depuis déjà de longues années, est confiée la direction d'une circonscription exclusivement chinoise, est aujourd'hui, cela n'échappe à personne, l'homme de la situation actuelle.

Possesseur d'une sérieuse et solide réputation de parfait administrateur il saura, nous en sommes persuadés, faire revenir la confiance qui, incontestablement, nous échappe dans les endroits troublés. Il sera secondé, dans sa tâche par un sous-inspecteur de la Garde indigène qu'une très grande compétence et une perspicacité remarquables ont désigné depuis longtemps aux délicates fonctions de délégué administratif d'une importante circonscription territoriale.

En acceptant de présider aux destinées actuelles du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, monsieur Tusle fait un héritage peu brillant. La tâche ne sera pas aisée. Mais nous sommes certains qu'il accomplira dignement, avec tout le tact que nous lui connaissons.

G. COUTE

Camille CHAPOULART (Hyères, 1885-Nice, 1955), administrateur en chef
ancien résident de France à Nam-dinh (1929-1933),
futur administrateur maire de Hanoï (1941-1942).
Voir [encadré](#).

LA VIE ADMINISTRATIVE
M. Chapoulart à Quang-tchéou Wai
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1936, p. 5, col. 1)

Par arrêté en date du 4 juin 1936, le Gouverneur Général de l'Indochine a désigné M. Chaloupart [*sic*] (Camille-Fernand), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, en service au Tonkin, pour remplir les fonctions d'administrateur en chef du Territoire de Quang-Tchéou-Wan, en remplacement et au départ en congé de M. de Tastes, administrateur de 1^{re} classe des mêmes services.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1936, p. 11)

M. L'ADMINISTRATEUR EN CHEF CHAPOULART À HAÏPHONG. — M. l'administrateur en chef du territoire de Kouang tchéou Wan Chapoulart, qui rejoint son nouveau poste, était de passage hier à Haïphong où il a rendu visite à M. l'administrateur maire Lotzer. Il s'est embarqué mercredi matin sur le s/s « [Canton](#) », à destination de Fort Bayard.

Kouang-Tchéou-Wan

Le départ de Monsieur de Tastes

Évolution après la petite révolution
(*La Volonté indochinoise*, 20 juin 1936, p. 1 et 2)

L'administrateur en chef de Tastes a quitté notre concession le 12 écoulé. Il s'embarquera, avec madame de Tastes, à bord du d'*Artagnan*, à Hongkong, le 16 juin.

Nous avons donné à nos lecteurs toutes les précisions désirables quant aux émeutes sanglantes de Polao, qui illustrèrent si regrettablement la gérance administrative de M. de Tastes à Kouang-Tchéou-Wan.

Nous ne voudrions pas revenir sur ce triste passé mais il est bon de commenter la politique de M. de Tastes au cours des tristes événements que nous avons relatés.

On sait que le soulèvement de la population de Polao avait pour motif principal la grande misère qui sévissait dans la circonscription ; misère qui, à la suite de mécontentements, fit sortir les loups du bois.

La meilleure preuve que cette misère n'était pas « invention » de notre part, comme on a tenté de l'insinuer, est que l'Administration du territoire, voulant éviter que le mouvement fasse « tache d'huile », organisa, dans d'autres circonscriptions territoriales, des « chantiers de misère » et fit distribuer du riz aux populations.

Nous nous empressons d'ajouter que cette mesure était fort sage et fort adroite.

Ce qui fut moins adroit c'est la mesure, à titre de représailles, qui fut prise dans le district troublé. La population de Polao fut privée de la généreuse distribution de vivres.

Il est certain qu'à la suite de la révolte, des éléments directeurs, étrangers au territoire, dit-on, prirent la tête du mouvement. Nous blâmons, est-il besoin de l'ajouter, le procédé des agitateurs qui, à coup sûr, opéraient dans un but personnel intéressé.

Mais il ne faut pas oublier que de nombreux sujets obéissaient par crainte et que tout de même, il existe dans la population rurale des femmes et des enfants innocents qui furent frappés, au même titre que les fauteurs de troubles, des représailles administratives. Ces malheureux ne bénéficiaient point du geste généreux et l'impression générale, contre notre autorité, subsista.

Lorsqu'enfin, des chantiers de misère furent institués à Polao, il était trop tard. Ils ne durèrent d'ailleurs que quelques jours puis cessèrent... faute de travailleurs.

Nous nous trouvions devant une population butée.

L'institution vraiment trop tardive des « chantiers de misère », au lieu de ramener la confiance à nous, fit tout simplement penser aux Chinois, qu'après avoir essayé d'imposer notre autorité, nous essayions la douceur.

En un mot, nous « cédions ».

La fierté du Chinois, qui lui fit considérer comme autant de succès ces manifestations, l'incita à conserver par devers lui ce qu'il pensait être une victoire et évita tout geste pouvant le ramener, d'une façon quelconque, à nous.

Les meneurs, nous l'avons dit, exploitèrent cette situation et furent les principaux instigateurs de cette « force d'inertie ».

Il nous semble qu'il eut été plus adroit de ne pas jouer avec la raison du plus fort.

Il eut été préférable, à notre sens, d'éviter tout de suite la prise de contact entre les affamés, nos administrés et les meneurs.

Ce n'eut pas été compromettre notre autorité que d'intervenir immédiatement, pacifiquement, et de régler la question sur un terrain amiable.

Des notabilités chinoises, dont le dévouement nous est acquis, étaient capables d'être les plus heureux médiateurs. Elles ont donné, par ailleurs, des preuves de leur perspicacité et leur popularité peut leur permettre les plus adroites interventions.

C'est par leur intermédiaire qu'il fallait agir.

Il est aisé de comprendre que l'action d'un homme, quelque'il soit, sera toujours malheureuse et sans résultat, si cet homme est notoirement méprisé.

Par contre, on peut fonder de grands espoirs sur l'intervention de personnalités aimées de toute une population.

Ici... faute de touche !

Nous ne répéterons jamais assez que dans ce pays, essentiellement chinois, l'orgueil et l'omnipotence doivent faire place à un sentiment national pour l'intérêt général.

Car si la force est un moyen, ses conséquences ne nous échappent pas. On peut mobiliser toute une troupe pour avoir raison d'un soulèvement.

Tailler, tuer, dominer... il n'y a pas de mérite, tant cela est facile !

Mais le résultat ?

Lorsque le commerce français se présentera sur le marché chinois et qu'il sera évincé avec la réputation de tueur, je demande à celui qui a manqué de psychologie, de circonspection, d'adresse, s'il serait capable de redresser une situation que son manque de tact a créée.

Pense-t-on à ceux qui, dans ce lointain pays, ont besoin, pour gagner leur vie, de « frictionner » avec l'indigène, de travailler avec lui tous les jours ?

Pour cela, il faut autre chose qu'une réputation de bandit. Il faut à l'homme d'affaires français de longues années pour pénétrer utilement les milieux chinois.

Ces efforts seraient donc brisés net, irrémédiablement, par la faute d'un seul qui n'a pas su prévoir ?

Telle est, au lendemain du départ de monsieur de Tastes, la situation du Français en Chine, comme la voit le signataire ?

*
* *
*

J'ai tracé ces commentaires parce que j'estime en avoir quelque droit. J'ai un droit de parole sur l'avenir qu'on nous a préparé.

Il ne s'agit pas de dramatiser et je dirai tout à l'heure pourquoi.

Il faut dire la vérité ! Depuis 36 ans c'est la première fois, sous le règne de M. de Tastes, que nous assistons à pareil soulèvement. J'ai parlé tout à l'heure du « Chantier de misère » éphémère de Polao. Il importe que je sois complet pour que mes lecteurs saisissent à quel point la situation était inquiétante.

Il existait à Polao un cai Hong-koc tout dévoué à notre administration. La *population rurale*, fort mécontente de ce Cai pour des raisons que M. de Tastes a oublié de donner dans ses explications ici même, a, dernièrement, tué les alliés, hommes et femmes, de ce Cai (lequel Cai était réfugié à Fort-Bayard et ne pouvait être atteint par la vindicte publique).

Un boucher de Polao, qui s'obstinait à vendre sa marchandise en territoire français en dépit du boycottage prononcé, fut également passé par les armes des révoltés.

Le Cai cantonnier, chargé de la surveillance du « chantier de misère » dont il est question plus haut, vit son père tomber sous les coups meurtriers des mêmes insurgés.

Et c'est sur ces exploits de rébellion nettement caractérisés que les chantiers de misère de Polao expirèrent.

C'est sur cette apothéose que M. de Tastes a quitté Fort-Bayard.

Il faudrait être complice pour ne point livrer au jugement public des faits aussi regrettables.

Nous savons que celle lamentable affaire aura une très large répercussion en France. Il faut que la lumière soit faite et nous sommes assurés que les pouvoirs actuels ne se satisferont point des explications que nous avons eu dernièrement sous les yeux. Ce serait trop facile !

N'allons pas chercher au Japon ou en Chine une faute qui n'existe qu'à Kouang-Tchéou-Wan.

Une politique, bonne ou mauvaise, a été appliquée. Il faut qu'au ministère, elle s'explique autrement que par des raisons personnelles, des titres dont la valeur nous fait rire.

Les états de service de ceux qui eurent à prendre des décisions n'ont rien à voir avec les conséquences politiques qui découlent de cette lamentable affaire.

Il ne s'agit plus de pleurnicher... Il faudra s'expliquer ! Les opportunistes découverts devront enfin donner des raisons vraies.

Nous l'avons dit : « Plus de comédie, mais de la vérité s.v.p. »

Elle est suffisamment connue pour que toutes explications optimistes et détournées soit condamnées et sanctionnées comme il convient.

*
* *
*

Le départ de M. de Tastes nous a paru pour le moins étrange. Ce fut plutôt une fuite rapide.

Le cercle mixte offrit tout de même un champagne d'honneur (?). Mais la chambre de commerce chinoise de Fort-Bayard n'offrit que son sourire.

Pas même quelques pétards traditionnels d'accompagnement !

Et on se demande, ici, qui paya les quelques pétards, qu'alluma un agent de police, qui « protégeait » le départ de M. de Tastes.

Qui ?

Serait-ce quelque arriviste qui, pour sauver la face de son protecteur, paya 15 \$ quelques rouleaux de pétard à effet ?

Sacrifice inutile (M. Coute le dirait à tout le monde !) mais suffisamment notoire pour faire rire la population de Kouang-Tchéou-Wan.

M. de Tastes, nous l'avons dit ici même, laisse un héritage peu brillant.

La situation, bien que calme, en apparence, n'est pas sans nous alarmer. La force d'inertie chinoise est terrible.

Néanmoins, nous savons de source certaine que la réputation qui précède M. Chapoulard est du meilleur augure.

Nous savons, disons-nous, que les notabilités de la circonscription de Potao ont fait savoir par la voie officielle qu'après le départ de M. de Tastes, elles étaient prêtes à exposer à M. Chapoulard les revendications de toute la population. Et, comme celles-ci ne sont pas terribles, si elles sont loyalement accordées, ce que nous espérons, les mêmes notabilités sont disposées à reprendre leurs brevets, précédemment rendus à l'Administration il y a deux mois, et à reprendre les relations avec les autorités françaises.

Le départ de M. de Tastes mettrait ainsi un point final sur les regrettables incidents de Potao.

Nos précisions permettront au lecteur de se faire une opinion (si celle-ci n'est pas déjà faite).

Pour notre part, nous aurons agi, dans toute cette affaire, avec tout le sens critique que nous devons observer, pour la religion même de nos lecteurs.

Il nous reste un moi à dire.

Il paraîtra au lecteur que notre critique s'attaque surtout à la politique de M. de Tastes.

Cela est vrai !

Mais qu'on ne nous taxe pas de partialité. Seul le souci d'éclairer le public nous anime.

On a vu avec quelle indépendance nous traitons la question. Les menaces de monsieur de Tastes à l'endroit de « La Volonté indochinoise » ne nous ont pas fait plier l'échine. Et aujourd'hui encore, nous invitons monsieur de Tastes, non pas à poursuivre « La Volonté » mais le signataire même de ces lignes. Nous n'avons pas exposé toute notre documentation. Et cela à bon escient : [toutes les vérités n'ont pas été dites et si quelqu'un veut s'aviser de les connaître toutes, il lui suffit d'attiser le feu](#). Dont avis !

Pour le moment, nous considérons, nous, que les événements de Potao arrivent à leur dernier stade.

Si monsieur Chapoulard veut suivre une politique « personnelle », il arrivera sous peu, avec le concours d'un délégué de grande valeur actuellement sur place, à ramener le calme si maladroitement troublé.

M. Chapoulard peut, seul actuellement, relever la situation. Il lui faudra pour cela agir avec sa politique personnelle.

G. COUTE
Fort-Bayard, le 16 juin 1936

KOUANG-TCHEOU-WAN

Sur la voie d'un heureux règlement des événements de Potao
(*La Volonté indochinoise*, 4 août 1936, p. 3)

Nous avons laissé, depuis un mois et demi, nos lecteurs sans nouvelle des incidents que nous avons relatés en leur temps et qui ensanglantèrent si douloureusement le district de Polao, Territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

Nous avons d'excellentes raisons pour observer ce silence. La plus impérieuse est celle, on le comprendra, qui nous fit un devoir de ne gêner, en aucune façon, l'action de monsieur Chapoulart dans la tâche ardue qui lui fut laissée en héritage à la direction de l'Administration de notre concession.

Ceux qui, à la lecture de nos premiers articles sur les événements précités, nous ont taxé d'exagération sont instruits aujourd'hui sur la gravité politique et économique du mouvement maladroitement provoqué.

Sans doute avons-nous été sévère dans la relation des faits comme dans les commentaires que ceux-ci appelaient. Mais, nous le répétons, [loin d'avoir exagéré, nous sommes restés au-dessous de la vérité. Tout n'a pas été dit.](#) Mais, qu'on se rassure, tout sera connu.

Il eut cependant été heureux qu'on sache exactement la situation que prit en mains M. Chapoulart, en juin dernier. Nous n'y reviendrons pas. Qu'il nous suffise de dire que cette succession était désastreuse. Le pouvoir nous avait complètement échappé dans le district troublé, notre autorité absolument contestée, voire menacée, se heurtait à une force d'inertie, de la part de nos administrés, dont nous n'ignorons pas la puissance dangereuse.

En quelques jours, M. Chapoulart avait une connaissance parfaite de sa tâche. N'ignorant pas les écueils qu'il rencontrerait sur sa route, le nouvel administrateur de Kouang-Tchéou-Wan entreprit calmement, adroitement, de redresser des erreurs, de sauver une situation qui, depuis trop longtemps, portait une atteinte très nette à notre prestige national et menaçait dangereusement une position plus matérielle que nous nous sommes créée en Chine au prix de nombreux sacrifices.

Il est avéré que les Pouvoirs publics du territoire de Kouang-Tchéou-Wan ont le plus grand intérêt à entretenir les relations les plus étroites, les plus amicales, avec les autorités chinoises qui président aux destinées des provinces limitrophes de notre concession.

Si l'on conçoit ces relations dans un but de bon voisinage, ce qui, tout compte fait, ne mérite pas d'être dédaigné, il n'échappe à personne qu'elles peuvent devenir une collaboration réciproque lorsque les nécessités de police intérieure se font sentir.

C'est là de la diplomatie primaire, si j'ose dire : [Et nous sommes en droit de nous étonner que cet A.B.C. du « Guide du parfait Administrateur » ait pu nous échapper pendant un an et demi.](#) Le résultat de cette lamentable politique nous est connu.

M. Chapoulart s'est trouvé devant un fait accompli.

Faire disparaître les mauvaises impressions, faire renaître la confiance, renouer les relations que notre position demande d'elle-même, telles furent, semble-t-il, les premières grandes lignes du plan de M. Chapoulart.

Nous l'avons vu à l'œuvre, nous connaissions, après 15 jours d'action de la nouvelle politique, l'impression faite dans les milieux chinois. Nous avons tous, Français et Chinois, une très grande confiance.

En un mois, il était permis à tous de fonder des espoirs heureux sur l'œuvre entreprise.

Un fait frappant !

Le 14 juillet dernier, le général pacificateur d'une province chinoise voisine était l'hôte, avec sa suite, de l'administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan.

Pour qui connaît toute l'importance de cette confiance marquée, le résultat apparaissait sous les plus heureux augures. Les relations étaient reprises et un terrain infiniment plus propice s'offrait, alors, à l'action pacifiste de M. Chapoulart.

Il restait évidemment de grandes choses à faire pour assurer le succès complet. Nous savons que celles-ci se trouvèrent compliquées des oppositions sournoises qui, pour le moins qu'on puisse dire, affirmèrent une malpropreté que nous connaissions déjà.

L'heure n'est point d'en parler mais nous saurons, là encore, tracer la vérité, le moment venu.

Les meneurs qui, nous l'avons dit, s'étaient imposés en « chefs » à la population, tout en la terrorisant, restaient dans l'ombre et posaient leurs conditions en vainqueurs. Il s'agissait de traiter avec eux, sans faiblesse, mais aussi sans violence.

Nous avons signalé l'affectation d'un délégué à Polao qui, pendant quatre ans, précédemment, représenta l'Administration française dans le district, aujourd'hui troublé. C'est M. de Tastes, il faut lui rendre cette justice, qui décida cette affectation. Choix heureux, nous l'avons dit, car le délégué est homme de grande valeur et, de plus, connaît parfaitement son monde et ses mœurs.

M. Chapoulart s'adjoignit également l'inspecteur commandant la brigade de Garde indigène. Il savait, en cela, s'assurer une loyauté et un dévouement absolus. La carrière encore courte mais combien brillante de M. Lathoumetie le posait, aux yeux de tous, comme un collaborateur des plus précieux du chef actuel.

Et ces trois intelligences se lancèrent vers le même but : sauver la situation.

Ce ne fut pas chose facile ! Les meneurs promettaient bien de venir eux-mêmes exposer les désirata de la population, mais au jour, à l'heure convenue, ils brillaient par leur absence. Et à chacun de ces « essais », c'était de nouvelles déceptions pour ceux qui, courageusement, persévéraient.

L'imprévu est — bien que le Chinois soit dit « Sage » — assez courant chez les fils du Ciel. Ajoutons à cela quelques petites manœuvres d'un cru spécial et l'on comprendra quelles difficultés entravaient la marche des négociations.

On ne se proclame pas patriote ! On le devient !

Nos trois « soldats » ont conquis ce titre

Malgré les déceptions décourageantes de tous les jours, ils poursuivaient leur but avec une abnégation digne d'éloges.

Le succès est venu récompenser les efforts de M. Chapoulart et de ses collaborateurs.

Le 25 juillet dernier, les meneurs, à la suite d'une nouvelle démarche de M. Lathoumetie, se rendaient au rendez-vous et acceptaient de présenter au Chef du Territoire les doléances de la population.

C'était la soumission.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore connaissance du résultat des négociations.

Elles seront d'ailleurs assez longues, pleines de palabres et d'adresse. Mais nous sommes assurés que M. Chapoulart, — revenant à l'origine du conflit — saura soulager cette population malheureuse. Point essentiel sur lequel il eut été adroit de s'instruire utilement dès le début, au lieu de s'obstiner dans des [illégalités qui portèrent le plus grand discrédit à notre esprit pacifiste colonisateur](#) et semèrent la colère dans une population affamée.

Nous avons écrit cela, déjà !

M. de Tastes a jugé bon de nous contredire ici même, en maintenant fermement sa façon de voir. Nous aurons l'occasion, sous peu, de connaître qui de nous avait raison.

Félicitons aujourd'hui, sans réserve, M. Chapoulart et ses collaborateurs, du succès qu'ils viennent de s'assurer et dont ils offrent les effets à toute une population, française et chinoise, heureuse de voir revenir la Paix si maladroitement, si tragiquement, troublée.

Répétons-le les négociations sont entre bonnes mains. Sans faiblesse, M. Chapoulart sera juste.

Et cela le fera aimer, pour le prestige de notre pays.

KOUANG-TCHEOU-WAN

Les troubles

(*La Volonté indochinoise*, 26 septembre 1936, p. 3)

Nous avons signalé, dernièrement, l'embarquement de troupes pour Ford-Bayard.

Le 14 septembre, il nous était dit qu'un important détachement de tirailleurs annamites descendait de Hanoï pour être embarqué, dans la nuit du 14 au 15 à bord du *s/s G.-G.-Paul-Doumer*, en partance pour Fort-Bayard.

En réalité, ce ne sont pas des troupes de Hanoï qui embarquèrent mais, en raison de l'urgence, des troupes de Haïphong.

Le départ du *s/s G.-G.-Paul-Doumer* fut retardé et n'eut lieu que le 15 à 9 heures. À l'heure prévue, une compagnie de 130 hommes environ et 4 officiers avant à leur tête le chef de bataillon Gorget, étaient installés à bord, dans un ordre et une discipline remarquables.

Au départ, le détachement était salué par le général de Bazelaire, de nombreux officiers, de la garnison de Haïphong, la fanfare et une foule nombreuse qui se pressait sur les appontements.

Un avion militaire survolait le *s/s Paul-Doumer*.

Le navire de la C.I.N. ne fit pas son escale de Pakoi, mais seulement celle, très désagréable, de Hoi-How où la douane chinoise et la poste nous firent attendre jusque 1 h. 30, ce qui compromettait singulièrement notre arrivée de jour à Fort-Bayard.

Les machines du *Paul-Doumer* ont heureusement de la ressource et le chef mécanicien Leborgne s'était mis dans la tête de rattraper une bonne partie du temps si inutilement perdu. Contre toute prévision pessimiste, très justifiée, des passagers, le *s/s Paul-Doumer* mouillait à Fort-Bayard à 20 heures.

Monsieur l'administrateur en chef Chapoulart, le commandant d'armes, capitaine Lafisse, le commandant-major Talec, l'inspecteur Lathoumetie, commandant la brigade de Garde indigène, vinrent, dès l'arrivée, saluer les officiers du détachement de renfort.

Ces messieurs tinrent immédiatement conseil à bord même.

À la suite de quoi, il fut décidé qu'une partie des effectifs irait le soir même prendre position dans la région troublée de Potao et l'autre partie serait dirigée sur Tchekam, la ville chinoise frontière de Kouang-Tchéou-Wan.

Le débarquement des troupes s'effectua, comme l'embarquement, dans le calme, dans l'ordre et la discipline.

*
* *
*

Que se passe-t-il à Kouang-Tchéou-Wan ?

C'est la question que nous nous posons tous au départ de Haïphong.

Il a fallu, il n'en faut pas douter, de sérieuses raisons à M. Chapoulart pour imposer à la fantaisie chinoise, notre prestige par la force. Il a, en effet, employé toute la diplomatie désirable pour tenter de relever une situation lamentable qui lui fut laissée en héritage par son prédécesseur. Nous avons fait, nous-même, dans la « Volonté », des prédictions pessimistes. Le mal était plus grand que nous n'avions osé l'écrire. [Les représailles de M. de Tastes](#) ont donné d'avantage d'ascendance aux meneurs sur la population.

M. Chapoulart s'est trouvé devant un fait accompli.

La presque totalité des villages de la circonscription troublée refuse de payer l'impôt foncier. De nombreux villages sont vides et évacués en Chine. Les meneurs sèment la menace. Les actes de rébellion ne sont pas rares. Témoin : [l'attentat qui fut commis par les « dissidents » contre un camion transportant une patrouille](#). Les « dissidents » coupèrent la route, d'une tranchée. Avant l'obstacle, des coups de feu partirent de la brousse environnante. Au moment où la patrouille allait riposter, le camion fut précipité dans la tranchée. Il y eut, bien entendu, des blessés.

On comprendra sans peine que cela doit cesser.

Les « insurgés » — disons le mot puisqu'il est à la mode — sont-ils soutenus par le Gouvernement régulier chinois ou par les Kouang-sinnais ?

Ne le sont-ils par personne ?

Leur arrogance est tout de même assez troublante. Car, somme toute, s'ils sont seuls quel est leur but ?

[Des avions militaires chinois ont survolé, à de nombreuses reprises, le territoire de Kouang-Tchéou-Wan. Nous croyons savoir que ces avions appartiennent au gouvernement régulier chinois.](#)

Faut-il voir dans cette violation territoriale une corrélation avec l'attitude des meneurs et d'une partie de la population ?

Les bruits les plus pessimistes circulent dans les centres principaux du territoire — Propagande, évidemment. — Mais à laquelle se laisse prendre une population naïve qui s'affole.

Les autorités de Fort-Bayard et de Tchékam, en plus du souci que leur causent les affaires précitées, ont encore à enrayer les effets d'une propagande qui se glisse sur un terrain extrêmement favorable.

M. Chapoulart, à la suite de faits regrettables renouvelés et devant la mauvaise foi évidente des meneurs qui ont une autorité brutale sur la population, veut mettre un terme à ce qui n'est, en somme, qu'une comédie qui n'a que trop duré.

C'est la plus sage décision qui puisse être prise actuellement.

L'apport de troupes redonnera la confiance aux populations. La frontière du district troublé est fermée. Et nous pouvons dire quelle l'est bien. L'infiltration d'éléments de trouble est peu probable et il tant espérer que cette mesure permettra le reprendre l'Administration intérieure de la circonscription qui nous échappe pour le moment.

Il nous est dit, d'autre part, que l'envoi d'un nouveau renfort est prévu.

G. COUTE.

Au moment de fermer notre courrier, un bateau de guerre français vient de mouiller dans la rade de Fort-Bayard. Nous croyons savoir qu'il fait partie du renfort demandé.

Départ

On signale l'embarquement de M. et madame Bondu et leur fillette pour Hanoï. M. Bondu est un adjudant-chef du 19^e R.M.I.C. et est très sympathiquement connu ici.

Madame Bondu est évacuée sur l'hôpital de Lanessan, à Hanoï, où elle sera confiée aux sommités médicales de la capitale indochinoise.

Nous présentons à nos amis non vœux de bon voyage et à madame Bondu, nos souhaits bien sincères de prompt rétablissement.

La situation à Kouang-Tchéou-Wan
(*La Volonté indochinoise*, 17 octobre 1936, p. 3)

À la suite de récentes et heureuses mesures dont nous avons parlé et qui ont inauguré une nouvelle politique, on constate que le calme est revenu très rapidement sur tout le territoire — les détachements de renfort, qui avaient porté à un bataillon les effectifs stationnés sur le territoire, doivent dès le 20 quitter Fort-Bayard sous le commandement du commandant Gorget, pour regagner leurs garnisons respectives au Tonkin.

Nous ne voulons pas plus être en retard pour féliciter que pour critiquer et c'est pourquoi nous tenons à rendre à M. Chapoulart et à ses collaborateurs l'hommage que mérite leur [politique d'apaisement et de fer mêlé](#) dont nous voyons les fruits dans un temps record.

KOUANG-TCHEOU-WAN
Les troubles
(*La Volonté indochinoise*, 24 octobre 1936, p. 6)

Nous avons fait connaître, tout dernièrement, la communication de notre correspondant de Fort Bayard au sujet de la situation à Kouang-Tchéou-Wan.

Il n'est point besoin de revenir sur les douloureux événements qui illustrèrent si tragiquement la politique locale de notre concession en avril dernier. Ceux qui ont le détail de nos récits encore en mémoire, se souviennent comment nous avons jugé et commenté les responsabilités initiales du soulèvement. Ses conséquences ne nous avaient pas non plus échappées et les événements que nous venons de vivre n'ont que trop tristement affirmé nos prédictions.

Nous aurions aimé que notre contradicteur « officiel » vienne, à la suite de chacun de nos articles, apporter ce qu'il croyait être des « précisions » à nos lecteurs.

Il n'en fut rien !

Nous n'avons cependant pas ménagé nos critiques à l'endroit de M. de Tastes et si quelqu'un ignore encore dans quelle situation M. de Tastes a laissé le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, à son départ en « convalescence » pour France, c'est qu'il n'a pas lu la « Volonté Indochinoise ».

*
* * *

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la fin de la rébellion chinoise qui, depuis le 23 avril dernier, dresse nos administrés du district de Potao contre les autorités françaises de Kouang-Tchéou-Wan.

Nous l'avons dit, la politique de M. Chapoulart différa absolument de celle de M. de Tastes.

Au départ de ce dernier, le conflit était déclenché dans toute son horreur. Des menaces, du sang.

Cinq mois de sage administration, de patience et d'adresse ont suffi au successeur de M. de Tastes pour rétablir l'ordre si sottement troublé.

Je m'attirerai certainement les reproches de M. Chapoulart en faisant ici son éloge. Due sa modestie en souffrir, je continue à traduire l'opinion générale — française et chinoise — de Kouang-Tchéou-Wan. J'accepte, d'avance, les « gros yeux », qui n'arrivent pas à gronder, de M. Chapoulart.

Et puis... ignore-t-il la sympathie qui se groupe autour de son nom et de sa fonction ?

Certes non !

Sa protestation sera donc, une fois de plus, l'expression de son extrême modestie.

Et ce n'est pas d'elle que je suis venu traiter.

Nous avons signalé, dernièrement,

dans un conditionnel de rigueur, le retour des habitants Kouang-Tchéou-Wannais dans le district de Polao. Nous disions que l'impôt foncier était en bonne voie de perception.

Ces deux points principaux, posant le point final au conflit, sont aujourd'hui fait acquis.

M. Chapoulart, tout en prévenant une action brutale possible, sous la direction de meneurs intéressés, persuada, par son calme et une politique savante, l'entière population à se rallier à nous.

Il eut à lutter contre de nombreux facteurs contraires, dont certains ne sont pas très propres et sur lesquels nous reviendrons, le moment opportun.

Les procédés déloyaux, loin de le décourager, l'ont trouvé tenace, volontaire, mais toujours pacifiste et adroit.

Il a triomphé !

il y a lieu de le féliciter sans réserve, sans omettre de faire partager ces compliments à ses collaborateurs qui le secondèrent remarquablement. Tous se sont groupés autour du chef avec la foi de servir une belle cause française, d'accomplir tout leur devoir.

Faut-il nommer M. Tuste, le distingué administrateur-maire de Tchékam, M. Lathoumetie, commandant la brigade de Garde indigène, M. Rébut, délégué administratif de Potao, les gardes principaux Grenès, Stalter, Bur ??

Et, avec eux tous, le sympathique commandant Gorget, commandant d'armes, et ses officiers — dont le capitaine Lafisse —, sous-officiers et soldats.

À tous ceux que nous venons de citer, aux notabilités chinoises qui nous étaient restées fidèles, la population de Kouang-Tchéou-Wan doit un Grand Merci.

Le Gouvernement de l'Indochine leur doit l'expression de sa satisfaction. Ils ont bien mérité de lui, ils ont bien mérité de nous tous.

Et si, demain, « l'affaire de Potao » doit rebondir dans le domaine politique des grandes explications, il faudra souligner encore l'action de ceux qui accomplirent leur devoir de Français — tout leur devoir. Il ne faudra pas que ceci éclipse cela.

Nous avons vu l'honnêteté foncière de certains fonctionnaires se dresser très justement [contre le brutal despotisme d'une autorité orgueilleuse](#). La preuve est faite qu'à un chef qui est un homme, dans toute l'acception du terme, ils ont donné tout d'eux mêmes pour le prestige de notre drapeau et la gloire de notre œuvre.

G. Coute.

Prochain départ de M. Chapoulart
(*France Indochine*, 13 avril 1937, p. 2, col. 2)

M. Chapoulart, administrateur chef du Territoire de Kouang Tchéou Wan, est de passage à Hanoï, pour se faire examiner par le Conseil de santé. Son long séjour colonial nécessite un congé dans la Métropole. Il retournera à Fort-Bayard pour s'embarquer à destination de la France.

Nous exprimons à M. Chapoulart nos meilleurs vœux de prompt rétablissement et nos souhaits d'heureux séjour en France.

D'après certaines informations officieuses, M. Le Prévost, ancien directeur du cabinet de M. le gouverneur général Robin, actuellement en congé en France, serait désigné pour remplacer M. Chapoulart.

Congé de convalescence
(*La Volonté indochinoise*, 25 mai 1937, p. 8)

Un congé de convalescence de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. Chapoulart Camille Fernand), administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, administrateur en chef du territoire de Kouang-tchéou-wan, pour en jouir à Paris.

Ce fonctionnaire, prendra passage, aux frais du budget annexe du territoire de Kouang tchéou-wan, à bord de l'un des paquebots des Messageries maritimes qui quitteront Hongkong à dater du 1^{er} juin 1937.

M. Chapoulart voyagera accompagné de sa femme et de sa fille, née le 2 mars 1919, qui pourra prétendre à la gratuité du transport.

Jacques-Henri-Paul LE PRÉVOST, administrateur en chef

Né à Paris XVII^e, le 4 mai 1883.

Fils d'Isidore Aimable Le Prévost (1847-1894), médecin de la marine, journaliste, vice-résident de France à Haïphong (1887), chargé des postes de halage sur le fleuve Rouge, contrôleur des Douanes et Régies, décédé subitement à Saïgon, et de Louise Calixte Burot.

Marié à Toulouse (Haute-Garonne), le 24 nov. 1906, avec Pauline.

Une fille : Mary Le Prévost Phan-thi-Sang (Cholon, 14 septembre 1918-Dax, 22 août 1954), mariée en 1938 à Kouang-Tchéou-Wan avec Claude Hérisson.

Bachelier de l'enseignement secondaire moderne.

Carrière dans les Douanes et Régies de l'Indochine (1899-1915),

Administrateur adjoint de 3^e classe (1^{er} juillet 1915).

Administrateur adjoint à Giadinh (1920)

Chef de cabinet du gouverneur général p. i. Baudoin (avril 1922),

Chef du personnel au Gouvernement général (août 1923).

Chef de cabinet du gouverneur général Alexandre Varenne (1926-1928),

Directeur adjoint des services administratifs de l'[Agence économique de l'Indochine](#) à Paris (mars 1928).

Chef des bureaux du gouvernement de la Cochinchine sous [Blanchard de la Brosse](#) (1928-1929) :

Directeur du personnel au gouvernement général à Hanoï (avril 1929)

Directeur du cabinet du gouverneur général p.i. Robin (nov. 1930-juin 1931).

Directeur du cabinet du gouverneur général Pasquier (déc. 1933).

Directeur du cabinet du gouverneur général Robin (mars 1934-sept. 1936).

Administrateur en chef de Kouang-Tchéou-Wan (mai 1937-1941).

En charge de travaux spéciaux à la direction du personnel du gouvernement général (1941-1944).

Retraité à Phu-Nhuan (Giadinh)(10 août 1944).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 février 1927).

Assassiné par le Viêt-Minh avec son épouse à [Giadinh le 25 sept. 1945](#).

• Notice dans *Neuf mars 1945, neuf mars 1948. À la mémoire de 23 administrateurs des services civils et des colonies*.

Haïphong

DÉPARTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1937)

« Canton »

Liste des passagers embarqués sur le ss « Canton » parti 25 mai à 12 h 00, pour Hongkong direct.

M. Young ; docteur Altenburg ; M. et M^{me} Arnold , M^{lle} Tindall ; M., M^{me} et M^{lle} Le Prévost (pour Fort-Bayard).

Hanoï

South West Aerial Corporation
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1937)

L'avion chinois est parti ce matin, emportant un passager pour Fort-Bayard : M. Le Prévost, administrateur en chef de Fort-Bayard.

L'avion emporte en outre 10 kg. 195 de courrier postal.

Il a quitté l'aéroport de Gia-Lam à 7 h. 25.

MARIAGE

Claude Hérisson

Marie Le Prévost

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 septembre 1938)

Nous avons appris avec plaisir le mariage de M^{lle} Marie Le Prévost, la charmante fille de M^{me} et M. Jacques Le Prévost, administrateur en chef du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, avec M. Claude Hérisson, rédacteur des Services civils de l'Indochine [domicilié à Hanoï], fils de M. Hérisson, le distingué directeur de la Caisse centrale de Crédit agricole de Cochinchine.

Les cérémonies nuptiales ont eu lieu le 14 septembre à Fort-Bayard.

Nous adressons nos félicitations aux jeunes mariés.

Désignations — Mutations

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1939)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 30 janvier 1939 :

.....
M. Cazenaves, instituteur des cadres métropolitains, nouvellement détaché en Indochine, est mis à la disposition de l'administrateur en chef du Territoire de Kouang-tchéou-wan.

JUSTE RÉPARATION

M. de Tastes, résident supérieur au Tonkin

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1939, p. 2)

L'Arip nous apporte aujourd'hui la confirmation de la nouvelle donnée par nous hier.

Paris, 13 février. — Le « Journal officiel de la République française » du 12 février publie :

Un décret en date du 8 février chargeant par intérim des fonctions de résident supérieur au Tonkin M. de Tastes, administrateur de 1^{re} classe des services civils, durant l'absence du titulaire de ce poste.

Comme nous le disions hier, nous sommes particulièrement heureux de cette nomination qui marque la fin du règne du Front populaire à la rue Oudinot.

L'éminent administrateur de Tastes, au lendemain des élections de 1936, en dépit de ses très brillants états de services, fut brimé d'une manière révoltante. On ne lui pardonnait pas d'être le frère du conseiller municipal de Paris, député patriote, adversaire résolu du marxisme.

M. de Tastes fut maintenu pendant de longs mois sous la menace ridicule d'une commission d'enquête ; on passa au crible sa gestion de Quang-tchéou-Wan, on recueillit contre lui tous les ragots, toutes les calomnies intéressées. On fouilla dans toutes les sentines.

Ces efforts malpropres pour salir un homme de valeur furent vains.

Il fallut reconnaître que la gestion de ce fonctionnaire fut irréprochable. À contrecœur, on dut le renvoyer en Indochine, mais on ne lui donna à diriger que la province de Quinhon alors qu'il avait occupé un poste habituellement réservé à des résidents supérieurs.

M. Mandel a compris que M. de Tastes méritait une réparation ; il lui confie un des postes les plus en vue de l'Indochine, où il sera parfaitement à sa place et il saura y faire valoir ses magnifiques qualités de chef.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

(La Dépêche d'Indochine, mardi 14 février).

KOUANG-TCHÉOU-WAN

L'hôpital de Fort-Bayard

(L'Avenir du Tonkin, 25 avril 1939)

.....
Après le médecin-chef, M. Wong-hang-Tso, président p. i. de la chambre de commerce de Fort-Bayard, exprima, au nom de tous les commerçants de la ville, les sentiments de sincère reconnaissance de la population à l'égard du gouvernement français. Il profita de l'occasion pour rappeler les derniers travaux réalisés dans le territoire : création d'un champ d'aviation, réparation des routes, construction d'un appontement à Fort-Bayard, création de dispensaires dans les districts, organisation d'un comité de secours mutuel et d'assistance sociale.

Enfin, M. Hiang-ming-Sing, Kong-Koc de Téou-Man, au nom des groupements et de la population des districts, remercia M. l'administrateur en chef Le Prévost dont « la sociabilité nombreuse » s'adresse à tous : intellectuels, cultivateurs, ouvriers et commerçants, et qui, « depuis son arrivée sur le Territoire, a répandu, pour l'amour du peuple qu'il considère comme son propre fils, d'innombrables bienfaits par son administration claire, son esprit doux, ses bons enseignements et ses excellents projets. »

Retraites

(L'Avenir du Tonkin, 12 mai 1939)

Par décret du 18 avril 1939, rendu sur la proposition du Ministre des colonies :

M. Le Prévost, Jacques-Henri-Paul, administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'Indochine, est admis à titre d'ancienneté de services à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 4 mai 1939.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 3560)

Par arrêté de l'Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan du 24 juillet 1939

Un passage de rapatriement est accordé à M. Jacques Le Prévost, administrateur de 1^{re} classe des services civils originaire d'Europe admis, par décret du 18 avril 1939 à faire valoir ses droits à une pension de retraite, pour en jouir à Aix-en-Provence (Bouches du Rhône.)

1940 (7 juillet) : la chasse japonaise abat un avion d'[Air France](#) emmenant des négociateurs à Fort-Bayard

ADRESSE DU VICE-AMIRAL D'ESCADRE [DECOUX](#)
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1940)

(*L'Écho annamite*, 23-24 juillet 1940 : idem avec quelques variantes saïgonnaises comme les messages de Sée pour les Anciens combattants et Mariani pour la chambre d'agriculture)

Les messages de bienvenue

Celui de M. l'Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan
M. Le Prévost, Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan, a adressé à l'Amiral Decoux, un télégramme {ainsi conçu :

« Je vous prie d'agréer la respectueuse assurance de mon entier et dévoué concours et de celui de tous les fonctionnaires en service sur le Territoire. Pleinement conscients des intérêts dont nous avons la charge vis-à-vis de la nation, nous nous efforcerons ,en toute circonstance de les sauvegarder sous votre haute direction ».

Gouvernement Général
Les audiences
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1940)

Hanoï, 9 octobre (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 9 octobre M. Le Prévost. Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-tchéou-Wan...

MONSIEUR LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE DECOUX,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,
VISITE DE à **KOUANG-TCHÉOU-WAN**,
avant-poste de l'empire
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1940)

Fort-Bayard, 21 novembre (Arip). — Le vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, est arrivé à 8 h. 20 à l'aérodrome de Fort-Bayard, où il a été accueilli par M. Le Prévost, Administrateur en Chef, par le capitaine Girod, Commandant d'armes, et par plusieurs autres personnalités.

Aucun Gouverneur Général ne s'était arrêté sur le territoire depuis 1932, époque du passage de M. Pierre Pasquier, qui se rendait alors à Manille en voyage officiel.

Le cortège se rendit aussitôt à la résidence. Avant de présenter au Gouverneur Général les fonctionnaires et les notabilités de Fort-Bayard, M. Le Prévost lui souhaita la bienvenue et rappela les caractères de l'œuvre accomplie par la France dans le territoire :

« La sécurité, le respect absolu des personnes et des biens, des croyances et des coutumes, que promettait l'Amiral Courrejolles dans sa proclamation de prise de possession du territoire, sont le base de cette transformation.

Les Français qui se sont succédé ici ont toujours eu présente à l'esprit la ligne de conduite que leur traçait cette proclamation. Ils ont agi suivant le génie de notre race, s'ingéniant à rendre plus accueillante, plus agréable à ses habitants la terre confiée à la France, entretenant des relations amicalement confiantes avec ceux qu'ils avaient charge d'administrer, se donnant à leur tâche avec ferveur et constamment animés du souci de toujours mieux servir la Patrie bien aimée ».

L'Amiral Decoux, dans sa réponse, rappela les liens qui ont toujours existé entre la Marine et le territoire. Il déclara qu'il attachait une valeur symbolique, dans les heures que nous vivons actuellement, à sa visite à Kouang-Tchéou-Wan, avant-poste de l'Empire. Il félicita les collaborateurs de l'administrateur en Chef, les notables et les représentants de la population de leur belle tenue, de l'ordre et de la discipline dont ils font preuve sous l'autorité d'un chef digne de tous les éloges par son activité réalisatrice et l'intelligence de ses initiatives. Il exprima enfin sa satisfaction des relations les plus confiantes et les plus compréhensives qui se sont établies à Fort-Bayard avec la mission japonaise.

Le Gouverneur Général alla ensuite déposer une gerbe de fleurs devant le Monument aux Morts, puis il présida à l'inauguration du monument consacré au souvenir de « l'Amphitrite ». La frégate française l'« Amphitrite » fut, en effet, le premier bâtiment européen qui aborda dans ces parages, en 1701. L'idée de commémorer son voyage revient à la Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient. M. Coèdès, directeur de l'École française, prononça un discours où il retraça l'histoire pittoresque de ce voyage et en dégagait les leçons toujours vivantes.

Toujours dans la matinée, le Gouverneur Général visita le cercle annamite, où il fut reçu par le Président Ngo-quang-Ngan, le centre urbain, le port et les travaux qui y sont en cours, la cité chinoise, le cercle mixte, l'orphelinat des Sœurs catéchistes de Saint Français de Sales, l'hôpital français, enfin l'hôpital Hermant.

Ces deux dernières visites ont été faites sous la conduite du médecin commandant Mazé, qui dirige les services médicaux du territoire, assisté du docteur Wong, né à Kouang-Tchéou-Wan, et qui a fait ses études de médecine à Hanoï. L'Amiral Decoux tint à adresser des félicitations particulières à ces deux praticiens pour leur dévouement, l'ampleur de leurs efforts et l'excellence des résultats obtenus. Ceux-ci s'inscrivent dans un ensemble qui fait honneur à la France par la vigueur et la largeur de vues qui caractérisent l'œuvre accomplie par elle à Kouang-tchéou-Wan, depuis le début du siècle.

Après un déjeuner intime à la Résidence, le Chef de l'Union se rendit à Tchekam. Il s'arrêta en cours de route pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe des enseignes de vaisseau Koun et Gourlaouen assassinés en 1898 au cours d'une mission toute pacifique de topographie, puis pour visiter la léproserie dirigée avec tant de dévouement par le Révérend Père Lebas. À Tchekam, où l'ont accueilli l'Administrateur-

Maire Théveniaut et le Kongkoo Hoctam, le Gouverneur Général fut l'objet de la part de toute la population d'une manifestation vibrante à laquelle il fut tout particulièrement sensible.

Après s'être fait présenter les membres du Conseil communal et les notabilités, puis avoir parcouru les principales rues de la ville, il s'arrêta à la Chambre de Commerce chinoise. Il y reçut de la part de M. Fo-tchi-suong, Président de la Compagnie, nouvelles assurances de loyalisme et de gratitude.

Il reprit enfin le chemin de Fort-Bayard où le dîner officiel réunit autour de lui à la Résidence les principales personnalités du territoire. (Arip).

LA VISITE DE MONSIEUR LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE DECOUX
à KOUANG-TCHÉOU-WAN
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1940)

Discours prononcé à Fort-Bayard le 21 novembre 1940 par M. Georges Cœdès,
directeur de l'École française d'Extrême-Orient,
pour l'inauguration du monument à la frégate « Amphitrite »

Monsieur le gouverneur général.
Monsieur l'administrateur en chef.
Mesdames, Messieurs,

L'histoire de la Marine française est si étroitement liée à celle de notre empire colonial en Asie qu'il est à peine exagéré de dire que celui-ci est l'œuvre de celle-là.

L'acquisition pacifique du Territoire de Kouang-tchéou-wan, cédé par la Chine pour une période de 99 ans, ne fait pas exception. Car, sans parler de l'occupation par la marine en 1898, de cette baie reculée des mers de Chine que les cartes anglaises qualifiaient alors de « baie sans espoir », Kouang-tchéou-wan avait déjà, deux siècles auparavant, reçu la visite d'un vaisseau français. Si elle n'eut pas pour conséquence une occupation du pays, elle eut du moins pour résultat l'établissement de la première carte marine détaillée de la région.

Il s'agit de l'« Amphitrite », frégate royale cédée par Louis XIV à la Compagnie de la Chine, et transformée en bateau marchand : ce fut peut-être le premier bâtiment français qui arriva en Chine, où il séjourna d'abord du 5 octobre 1699 au 26 janvier 1700.

Le 7 mars, 1701, l'« Amphitrite » appareilla une seconde fois à Port-Louis à destination de la Chine, chargée de produits de l'industrie française. Elle était commandée par le capitaine Froger de Rigaudière qui, dit le journal de voyage, « avait donné de nombreuses preuves de son habileté dans la précédente traversée. On lui adjoignit pour second, continue le journal, le lieutenant Horry, puis Bouvet de la Touche, un vétéran des mers des Indes. Parmi les enseignes se trouvaient de Beaulieu de la Rigaudière, neveu du commandant, tous deux de retour de la Chine, enfin un nouvel officier : d'Eschelles. L'équipage avait été reconstitué en Bretagne, mais un grand nombre de ces hommes avaient pris part au précédent voyage en Extrême-Orient : Desjardins servit encore comme pilote. La grande mortalité survenue pendant la dernière campagne ayant ému la direction, elle résolut de placer à bord un chirurgien ; on choisit le docteur Louèche.

Outre le personnel commercial, l'*Amphitrite* avait encore à bord une dizaine de pères jésuites que le père de Fontenay était venu chercher en France, dont « le choix, dit le journal s'était fixé sur des hommes de science et sur ces artistes ».

La frégate avait fait une traversée normale, touchant Gorée le 21 mars 1701 et passant le détroit de la Sonde le 6 juillet. lorsqu'arrivée en vue du delta de Canton, elle

fut prise dans une série de typhons et drossée vers l'ouest jusqu'en vue de la baie de Kouang-tcheou.

Le 16 novembre 1701, à 3 h. de l'après-midi, elle entra dans la passe et allait à tribord jeter l'ancre par 8 brasses de fond à proximité de la pointe nommée aujourd'hui le Morne Bouquet.

Une lettre du Père de Fontenay nous donne l'écho de la joie qu'éprouvèrent l'équipage et les passagers à se trouver en lieu sûr après leurs tribulations : « Tous les mandarins des environs, écrit-il, sont venus nous voir et nous ont offert tout ce qui dépendait d'eux.

Ils font tenir des galères auprès de nous pour nous faciliter le transport de toutes choses. Nous sommes ici dans l'abondance. Les bœufs ne nous coûtent que 4 francs ; la douzaine d'œufs 1 sou, les poulets autant ; jugez combien il s'en mange parmi nos matelots. On va librement à la chasse ; les sangliers, les cerfs, les faons, les perdrix et les bécassines viennent souvent à la table de M. de la Rigaudière. Et le journal de voyage ajoute que « le vaisseau était mouillé dans une belle baie, proche de la terre, où l'on avait établi des cases et des maisons pour le chirurgien et les malades; il y avait aussi des parcs pour les troupeaux ; cela avait l'air d'une petite habitation; les vivres y étaient excellents, en abondance et à bon marché. »

Après six mois de séjour qui permirent le rétablissement des malades et la réparation du navire, l'«Amphitrite » leva l'ancre pour Canton le 10 mai 1702.

Il ne reste aucun vestige de cette occupation à moins que le temple taoïque, élevé à son emplacement quelques années plus tard, n'ait utilisé des charpentes abandonnées.

L'idée de commémorer par un monument l'hivernage de l'« Amphitrite» revient à la Société des amis de l'École française d'Extrême-Orient fondée à Paris en 1934 sous la présidence du marquis de Chasseloup-Laubat et actuellement présidée par M. le professeur Paul Pelliot, membre de l'Institut. En mai 1938, l'actif secrétaire général de la Société, M. Madrolle, auteur des Guides qui portent son nom, et de cet ouvrage « Les premiers voyages français à la Chine » d'où est extraite la documentation qui précède, adressait à l'École française d'Extrême-Orient le texte d'un vœu émis à l'assemblée du 14 mai :

« Considérant qu'il y a lieu de perpétuer la mémoire du séjour de l'« Amphitrite » pendant l'hiver de 1701-1702 à Kouang-tchéou-Wan, aujourd'hui concession française.

« Considérant que les deux voyages du premier vaisseau français dans les mers occidentales du Pacifique ont été les débuts des relations commerciales et politiques entre la France et la Chine, et ceux des connaissances exactes sur ce dernier pays.

« La Société émet le vœu qu'une stèle, ou qu'une colonne servant d'amer à la navigation soit élevée sur l'emplacement qu'occupèrent les Français de l'« Amphitrite » en 1701, au lieu-dit le Morne du Bouquet, et que des inscriptions en français et en chinois y soient gravées pour commémorer cet événement. »

Je chargeai aussitôt mon collaborateur, Jean Yves Claeys, architecte, chef du Service archéologique, d'établir un projet répondant au vœu des Amis de l'École française d'Extrême-Orient. Ce projet reçut en septembre 1938 l'approbation de M. le gouverneur général Jules Brévié. En même temps, M. Le Prévost, administrateur en chef du Territoire, offrait aimablement de prendre à la charge du Territoire l'érection du monument, laissant à celle de l'École et de ses Amis la confection du cartouche en bronze et la rédaction des inscriptions.

Diverses circonstances retardèrent ensuite la mise en train des travaux, et ce retard eut pour conséquence un changement dans les dispositions primitivement prévues. Sur la proposition de M. l'administrateur Le Prévost, on décida d'abandonner le Morne du Bouquet qui n'est relié à Fort-Bayard par aucune route et dont l'accès par mer est difficile en mousson du Nord-Est, et d'ériger le monument à Fort-Bayard sur

l'emplacement du fortin chinois à proximité duquel fut hissé pour la première fois le pavillon français le 22 avril 1898.

Les travaux exécutés en février-mars 1940 sous la direction de M. Roth, chef du Service local des Travaux publics, se sont terminés en juillet par la pose du cartouche en bronze.

Ce mémorial, dont je viens de vous donner un bref historique, aurait pu être achevé beaucoup plus tôt. Mais ce retard revêt, à mes yeux, un caractère providentiel, puisqu'il vaut à ce monument, destiné à commémorer l'arrivée ici du premier navire français, d'être inauguré aujourd'hui par un Gouverneur Général qui est lui-même un marin, en présence d'un autre marin, l'éminent historien de la Marine française.

Monsieur l'Amiral,

Comme un génie céleste, vous venez de descendre des nuées pour animer ce monument qui, par sa forme et par sa signification, est un véritable amer destiné à guider les navigateurs en des moments difficiles. Cette cérémonie prend ainsi son sens profond. Évoquées hors du royaume des ombres, par leurs héritiers, les âmes des marins dont les noms sont gravés dans le bronze, veilleront dorénavant sur cet avant-poste de notre empire, aux portes de cette Indochine créée par nos amiraux et dont vous défendez l'intégrité avec une patiente et tenace persévérance.

Discours prononcé le 21 novembre 1940
à Tchekam par M. Fo tchi-Suong.
président de la chambre de commerce

Monsieur le gouverneur général,

Au nom des membres de la chambre de commerce de Tchékam, je suis extrêmement heureux d'avoir le privilège de présenter les hommages respectueux de notre compagnie au Chef suprême de l'Indochine Française.

Mes collègues et moi, tenons à vous remercier avec émotion, Monsieur le gouverneur général, de l'honneur que vous nous faites en venant assister à cette modeste réception dans notre vieille maison.

Nous ressentons de légitimes sentiments d'admiration en constatant que, malgré les difficultés qui ont assailli la Colonie, vous avez su conserver dans tous les territoires soumis à votre haute autorité, la paix, la tranquillité et la confiance. Un tel chef mérite la vénération des peuples qu'il gouverne.

Cet heureux résultat d'une politique ferme, avisée et bienveillante a fait naître la plus grande espérance dans les cœurs des modestes commerçants de Tchékam. Nous sommes persuadés qu'à la suite de votre bienveillante visite sur le Territoire, vous ne manquerez pas de reporter votre bienveillante sollicitude vers nous, si jamais nous connaissions quelque embarras.

Nous sommes redevables à la France de la paix, de la prospérité et de la sécurité.

Nous n'oublierons jamais ces bienfaits et nous sommes heureux de l'occasion qui s'offre d'exprimer directement au très haut représentant de la France toute notre gratitude.

Messieurs

Je vous invite à lever vos verres en l'honneur de Monsieur le gouverneur général, de madame Decoux, ainsi que des nobles visiteurs qui les accompagnent. Buvons à la prospérité de la France, de l'Indochine et de la Chine.

Allocution prononcée à Fort-Bayard le 21 novembre 1940
par M. Le Prévost, administrateur en chef du Territoire de Kouang-Tchéou-Wan

Monsieur le gouverneur général,

Je vous exprime les vifs remerciements du Territoire pour la faveur de votre visite. Vous nous donnez ainsi une nouvelle preuve de la sollicitude que vous n'avez cessé de nous témoigner, depuis votre prise de commandement.

Personnellement, je ressens particulièrement l'honneur de vous recevoir dans un poste qui m'est confié depuis près de quatre ans, et qui est la dernière étape de ma carrière.

La France s'est établie à Kouang-Tchéou-Wan sur les suggestions de M. le président Doumer, alors gouverneur général de l'Indochine. Ce fut la Marine, qui, comme en bien d'autres points du globe où flottent les trois couleurs, connut les heures dures de l'installation. Sur le parcours de tous vos déplacements, vous trouverez les noms d'unités de notre Marine de Guerre de l'époque.

Le vaisseau qui arborait la marque de l'amiral Courbet a donné son nom au chef-lieu de la concession. Le premier navire qui franchit le goulet de Kouang-Tchéou-Wan est un navire de la Compagnie royale des Mers de Chine dont le monument que vous inaugurerez tout à l'heure commémore la venue. La France n'est ici que depuis quarante ans, mais elle y a déjà gravé son empreinte.

Par sa présence, elle a permis à la population de donner libre cours à ses qualités de labeur, et de transformer en un site riant et prospère un lieu jadis aride et désolé par la piraterie.

La sécurité, le respect absolu des personnes et des biens, des croyances et coutumes, que promettait l'amiral Courbet dans sa proclamation de prise de possession du Territoire, sont à la base de cette transformation.

Les Français qui se sont succédé ici ont toujours eu présente à l'esprit la ligne de conduite que leur traçait cette proclamation. Ils ont agi suivant le génie de notre race, s'ingéniant à rendre plus accueillante, plus agréable à ses habitants, la terre confiée à la France, entretenant des relations amicalement confiantes avec ceux qu'ils avaient charge d'administrer, se donnant à leur tâche avec ferveur et constamment animés du souci de toujours mieux servir la Patrie bien aimée.

Légende : Le retour à Hanoi. Madame Jean Decoux est saluée à sa descente d'avion par le Colonel Devèze tandis que le vice-amiral d'Escadre serre la main à M. Delsalle.

KOUANG-TCHÉOU-WAN

À propos de l'inauguration du monument à l' « Amphitrite »
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1940)

L'Amiral Decoux, Gouverneur général de l'Indochine, a présidé le 21 novembre, au cours de sa tournée à Kouang-Tchéou-Wan, à l'inauguration du monument élevé en souvenir de l'*Amphitrite* par la Société des Amis de l'École française d'Extrême-Orient.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à ce sujet, quelques faits relatifs aux débuts de notre établissement dans le Territoire.

Le nom de Kouang-Tchéou-Wan, dans lequel le caractère « wan » signifie « baie », est, en chinois, le même que celui de la ville de Canton, que ses habitants appellent Kouang-Tchéou. Il désigne dans notre Territoire une petite anse située à droite de l'entrée du goulet connu actuellement sous le nom Morne du Bouquet. C'était le principal refuge des pirates. Ce dangereux repaire de malfaiteurs fut reconnu et, pour la première fois, révélé au monde occidental par des marins français il y a deux siècles.

En 1701, un navire de la Compagnie royale de Chine, l'*Amphitrite*, battant le pavillon fleurdéliné, se dirigeait sur Canton. Surpris par une violente tempête qui le désarma, il chercha un refuge sur la côte méridionale du Kouang-Tong où la bourrasque l'avait poussé, et pénétra dans la baie de Kouang-Tchéou.

Voici en quels termes l'aumônier de l'*Amphitrite*, le P. Contancin, raconte ses impressions : « On passe entre deux barres de sable qui s'avancent fort loin dans la mer sur deux lignes parallèles et forment un canal large de plus d'une lieue. À l'entrée de ce canal, on ne trouve que cinq, six, sept brasses d'eau ; mais plus on approche du port, plus on en trouve.

M. Horry allait devant nous, dans un canot, la sonde à la main. Enfin nous sommes entrés sans beaucoup de peine, trouvant presque toujours dix brasses. Nous sommes présentement dans un bassin, mouillés par huit brasses à la portée d'un boucanier de terre. La terre nous environne de tous côtés ; de sorte que les malades qui étaient au lit quand nous y entrâmes, n'ont pu reconnaître par où nous étions venus. Nous sommes aussi tranquillement ici que nous le serions dans une chambre ; nous n'avons pas encore senti le moindre mouvement dans le vaisseau et il faudrait qu'il fit une tempête bien horrible au dehors pour causer du roulis dans le lieu où nous sommes. C'est pourquoi l'on a mis à la terre les mâts et les vergues et l'on a déchargé notre vaisseau. On va librement à la chasse ; les sangliers, les cerfs, les perdrix et bassines viennent souvent sur la table. »

Les officiers de l'*Amphitrite* relevèrent la carte de toute la côte et les documents rédigés par eux furent remis au Département de la Marine, où ils furent oubliés pendant deux siècles.

Ce n'est qu'en 1895-1896, au lendemain de la guerre qui avait mis aux prises la Chine et le Japon, alors que toutes les flottes étrangères s'occupaient à étudier le littoral chinois qu'une escarville française, composée du croiseur « Alger » et des canonnières « Lion » et « Lutin » découvrit de nouveau la baie de Kouang-Tchéou.

C'était le moment où l'Allemagne, à la suite de l'assassinat de deux missionnaires, ses nationaux, se saisisait du territoire de Kiao-Tchéou, qu'elle transformait immédiatement en colonie sous l'autorité d'un gouverneur, et où l'Angleterre, après s'être installée à Wei-hai-wei, s'étendait à Kow-loon pour développer sa possession de Hongkong dans la direction de Canton.

La France, surprise tout d'abord par ces créations coloniales en territoire chinois, ne tarda pas à demander une compensation que M. Hanotaux, alors ministre des affaires étrangères, obtint du gouvernement chinois le 10 avril 1898, sous forme de cession à bail, pour 99 ans, du territoire de Kouang-Tchéou-Wan. Le contre-amiral de la Bédollière, à bord du « Jean-Bart », pénétrait bientôt après dans cette baie et hissait, le 22 avril 1898, le pavillon français sur la nouvelle possession française.

Le 28 mai de la même année, une convention diplomatique établissait que toute ligne de chemin de fer qui partirait de Pakhoi serait concédée à une compagnie française ou franco chinoise.

En janvier 18909, par un nouvel arrangement, le gouvernement chinois étendait cet engagement à tout chemin de fer qui aurait son point de départ d'un endroit situé sur la côte entre Moncay et la baie de Kouang-tchéou-wan.

Vers cette époque. les membres de la commission de délimitation furent nommés. La France désigna l'amiral Courtejolles, assisté du vice-consul Kahn. La Chine envoya le maréchal Sou et M. Bertrand, ingénieur-conseil.

Par décret du 5 janvier 1900, le gouverneur général de l'Indochine fut chargé de l'administration du territoire.

Le 15 janvier, l'administration était remise par l'amiral Courtejolles au lieutenant-colonel Marot, chargé de représenter le gouverneur général en attendant que l'organisation administrative du pays fût élaborée.

Le 27 janvier 1900, un arrêté du Gouverneur général déterminait cette organisation, et le 9 février suivant, un administrateur des services civils était installé à Tché-kan comme chef de l'administration du Territoire.

Le chef-lieu fut transporté d'abord à Mat-tché, puis à Fort- Bayard, où il est encore, et où vient d'être élevé le monument à l'*Amphitrite*.

Les années qui se sont écoulées depuis, ont été pour le Territoire une période de tranquillité politique parfaite et d'exceptionnelle prospérité économique.

Le conflit sino-japonais, dont certains épisodes se sont déroulés aux portes de la concession, n'a pu compromettre à aucun moment la paix que la France se donnait pour mission de maintenir sur le Territoire.

Îlot de sécurité dans le Kouang-tong méridional, Kouang-Tchéou-Wan a vu affluer les réfugiés de guerre qui arrivaient des points les plus éloignés de Chine, fuyant les dangers des zones de combat ou les rigueurs de l'occupation dans les régions envahies. Le courant d'immigration s'est encore accentué depuis la chute de Canton et l'occupation de l'île de Hai-nan, suivies des bombardements aériens qu'opérait l'aviation japonaise dans les districts chinois avoisinant le Territoire. De ce fait, la population des centres de Fort-Bayard et de Tché-kam s'est accrue considérablement et a atteint le triple de ce qu'elle avait été en 1937. Tous les hôtels, toutes les maisons disponibles ont été occupés, et nombreux sont les réfugiés et les voyageurs obligés de loger dans les pagodes et les baraques hâtivement installées par les comités de secours. De son côté, l'Administration a facilité en toutes occasions le séjour ou le ravitaillement de ces victimes de la guerre.

Pour réprimer les actes de banditisme que pouvait favoriser le surpeuplement des centres de Fort-Bayard et de Tché-kam, les effectifs de la police locale ont été renforcés et repartis sur les points qui présentaient quelques dangers. Dans les districts ruraux, les groupes de garde villages ont été reconstitués et armés par l'Administration.

Ces mesures préventives ont permis de maintenir l'ordre et la sécurité parmi une population à laquelle se mêlaient de nombreux éléments indésirables.

La tranquillité règne également dans les districts intérieurs où la piraterie est en régression marquée. Si quelques actes de brigandage ont été relevés, ils n'ont pas donné lieu cependant à aucun motif d'inquiétude sérieuse, n'étant pas le fait de bandes organisées. À Potao enfin, l'agitation politique s'est complètement éteinte.

La position géographique privilégiée qu'occupe la Concession, devenue, depuis l'occupation de Canton, la voie de pénétration la plus directe dans la Chine du Centre et du Sud, a donné un essor remarquable à toutes les branches de l'activité économique du Territoire.

Trois banques se sont installées à Tché-kam ; un grand nombre de maisons de commerce ont été ouvertes, tandis que celles qui existaient déjà ont été agrandies et modernisées. L'industrie hôtelière et l'industrie du bâtiment ont connu un développement inattendu. La mesure de la prospérité économique du Territoire est donné par le nombre des bateaux qui ont fréquenté le port de Fort-Bayard. De cinq en juin 1938 il est passé à vingt-sept en juin 1939.

Il convient de relever que le coût de la vie n'a cessé de monter d'une façon inquiétante dans les centres importants par suite de l'afflux des réfugiés et du drainage intense des produits du cru vers le marché de Hong-kong.

Depuis le début du conflit actuel, le territoire de Kouang-tchéou-wan a observé la neutralité la plus stricte, malgré le lourd sacrifice de bénéfices parfaitement licites qu'il faisait ainsi en renonçant à mettre à profit sa situation géographique privilégiée. La quasi-totalité du trafic de la Concession avec la Chine s'effectuait autrefois par transport automobile ; or, dès les premiers jours de la chute de Canton, la Concession a contingenté sévèrement l'importation des véhicules destinés à ses usages propres et interdit le débarquement des camions passant en transit sur le Territoire à destination de la Chine.

D'un autre côté, des marchandises ayant un rapport, même lointain, avec le matériel de guerre ont été refusées à l'entrée de Fort-Bavard. Il est juste de reconnaître que la population chinoise du Territoire a compris la légitimité de cette attitude et a accepté sans récriminations le contrôle et les restrictions qui en découlaient.

A. T.

Le départ de M. l'Administrateur Bonamy pour Quang-tchéou-Wan
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 décembre 1940)

M. l'Administrateur Bonamy, Chef adjoint de cabinet à la Résidence Supérieure, quitterait le Tonkin, vraisemblablement vers le 15 Décembre, pour Quang Tchéou Wan.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonne traversée et d'heureux séjour dans son nouveau poste.

La vie judiciaire
Entérinement de serment
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1941, p. 2, col. 1)

La Cour d'Appel, en son audience civile du vendredi 24 janvier 1941, sous la présidence de M. le Premier Président Falgayrac, a entériné le serment de M. Christian Eugène Bonamy, administrateur adjoint au Résident chef de Fort Bayard (Kuang Tcheou Wan), et appelé à remplir éventuellement les fonctions de président du Tribunal résidentiel de cette localité.

FORT-BAYARD
Territoire de Quang-tchéou-Wan
Examen de langues orientales
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1941)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 3 février 1941 :

Par dérogation à l'article 2 de l'arrêté du 25-10-1929 sur les langues orientales, un centre d'examens de langue annamite pour le brevet du 1^{er} degré et le certificat de connaissance pratique sera ouvert à Fort Bayard pour la session de mars 1941 aux jours et heures fixés par l'arrêté du 25-12-1940.

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 3 février 1941 :

La composition de la commission locale chargée de faire sur à Fort-Bayard les épreuves orales des examens du brevet du 1^{er} degré et du certificat de connaissance pratique de langue annamite pour la session de mars 1941, est fixée comme suit :

MM. Le Prévost, administrateur en chef du territoire, président ; Lagarde, chef du poste radio-électrique ; Pralet, receveur des Douanes et Régies ; Ng-Cu, agent technique, Ngu-quang-Ngan, président du cercle dynamite, Tran-van-Tri, secrétaire au Trésor, membres.

Hanoï
Naissances
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1941)

.....

Le 1^{er} juin 1941, à 9 h. 45, à l'hôpital Lanessan, de Michel Jacques Gaston Claude, fils de M. Claude Hérisson, rédacteur des Services civils, sous-lieutenant de réserve, et de M^{me}, née Le Prévost Phan-thi-Sang.

Nous adressons nos sincères félicitations aux parents et aux grands-parents et nos meilleurs vœux aux bébés.

Saïgon
Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 9 février 1942)

M. Le Prévost, administrateur des Services civils en retraite.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 28 octobre 1942)

L'Amiral Decoux a reçu le 27 Octobre ... M. Domec, Administrateur en Chef du Territoire de Kouang-Tch'ou-Wan...

Bibliographie :

- Antoine Vannière : *Kouang Tchéou-Wan, colonie clandestine. Un territoire à bail français en Chine du Sud 1898-1946*. Éditions Indes savantes, 2021.